Novembre 2023
Vol. CXIII, nº 9

L'Action NATIONALE

L'ACTION NATIONALE – volume CXIII, numéro 9 – Novembre 2023

André Pitre, Brèche sur l'horizon, 60 cm x 91 cm, techniques mixtes sur toile, 2021

Le RIN et la police

978-2-89070-074-1

L'Action NATIONALE

volume CXIII numéro 9
NOVEMBRE 2023
envoi de publication
N° de la convention 0040012293

L'Action NATIONALE

82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3

Téléphone : 514 845-8533
Numéro sans frais : 1 866 845-8533

revue@actionnationale.quebec
www.actionnationale.quebec

Directeur : Robert Laplante
Directeur adjoint : Sylvain Deschênes

Comité de rédaction : Mathieu Bock-Côté, sociologue et chroniqueur ; Nicolas Bourdon, professeur de français, cégep Bois-de-Boulogne ; Sylvain Deschênes, rédacteur et infographiste ; Lucia Ferretti, professeure (UQTR) ; Sylvie Ménard, Centre d'histoire des régulations sociales (UQAM) ; Denis Monière, professeur (Université de Montréal) ; Hubert Rioux, Ph. D. ÉNAP-Montréal ; Michel Rioux, journaliste ; Pierre Serré, chercheur.

Animation du séminaire de lecture : Mathieu Bock-Côté

REVUES CULTURELLES QUÉBÉCOISES

ARTS DE LA SCÈNE
ARTS VISUELS
CINÉMA
CRÉATION LITTÉRAIRE
CULTURE ET SOCIÉTÉ
HISTOIRE ET PATRIMOINE
LITTÉRATURE
MUSIQUE
THÉORIES ET ANALYSES

sodep
revues culturelles québécoises
SODEP.QC.CA

Sommaire

Éditorial

Parce que c'est comme ça qu'on vit dans la province 4
- Robert Laplante

Articles

Le RIN sous la loupe de la GRC 11
- Denis Monière et Pierre Cloutier

Le wokisme ou la fin des nations 19
- Daniel Baril

L'écriture est un système de représentation de la pensée 25
- Philippe Barbaud

La formation professionnelle au secondaire : un trou béant dans les clauses scolaires de la loi 101 30
- Frédéric Lacroix

Les coulisses d'un discours 39
- Nicolas Bourdon

Lectures

Recensions

Daniel Proulx 50
Les années de plomb, 1980-2000

Revue L'Inconvénient, no 91, hiver 2023 56
L'âge des identités

Francine Pelletier 62
Au Québec, c'est comme ça qu'on vit. La montée du nationalisme identitaire

Francis Denis 71
Une révolution pour rien. La permanence religieuse dans l'histoire du Québec moderne

Donald J. Savoie 77
Le Canada – Au-delà des rancunes, des doléances et de la discorde

Note critique

Du bon usage de la rhétorique 90
- Jacques Cardinal

Surenchère sur l'importance des francophones dans l'île de Montréal en 2021 120
- Michel Paillé

Éditorial

Robert Laplante

Parce que c'est comme ça qu'on vit dans la province

La CAQ ne changera pas. Les pleutres qui l'encombrent n'en auront jamais que pour les demi-mesures, les patentes à moitié faites. Comme ils viennent de le faire dans cet arrangement niais pour tenter de faire croire que McGill reçoit une part équitable de financement public. Comme démonstration de marchandisation de l'enseignement supérieur, on ne pouvait trouver mieux. Un « deal » sur le dos des clients ! Et encore, un improbable détournement de la tarification dans les créneaux les moins payants. Les études supérieures sont écartées du périmètre imaginé par les comptables du broche à foin.

Évidemment, cela aura valu au Québec tout entier, et pas seulement à l'engeance caquiste, l'habituel mépris *canadian*. Et dire qu'il s'en trouve encore pour s'indigner, s'affliger, déplorer ces torrents de fiel que les professionnels du mémérage éploré n'ont pas manqué de dénoncer dans la république médiatique. C'est à la fois une caractéristique et une compétence requises pour continuer de faire semblant que le Canada est un pays habitable pour la nation québécoise. Il faut éternellement et inconditionnellement pratiquer l'euphémisme nuancé et la minimisation des pertes. On le sait, il se trouve même un Moose Jaw des *Canadian* tolérants qui s'indignent de ce qui se dit dans le *National Post*...

Et qu'on se le tienne pour dit!

Il faut avoir une singulière notion de la dignité et de l'honneur pour ne pas faire la part des choses, comme nous l'ont rappelé – comme d'habitude – ces donneurs de leçon qui sévissent dans l'anglosphère en nous gratifiant de tartines qui commencent par les références à leur généalogie de la Nouvelle-France et les aveux contrits du vote au Oui qu'ils ont donné, non pas à un, mais à deux référendums, et qui ne se retrouvent plus dans la province ingrate. Ils sont tellement contents de goûter le confort minoritaire et reconnaissants de humer les odeurs du privilège. Bishops, Concordia et tutti quanti peuvent se compter chanceux de compter sur eux. Et les bonimenteurs ne rateront pas l'occasion de rappeler que la magnanimité fait partie de la culture de ces institutions...

Il ne reste plus que l'ironie pour commenter ces épisodes disgracieux. Ces victimes de l'intolérance qui se répandent à pleins médias n'ont plus que cette posture pour répondre aux demi-mesures caquistes. Le cheuf Legault ne comprend et ne peut porter du nationalisme que les simulacres. C'est la peur qui le mène. Et il a tellement peur de s'attaquer aux privilèges des McGill et Dawson de cette province qu'il ne comprend pas – tout comptable qu'il soit – que son gouvernement paie le même prix que celui que lui vaudrait une vraie mesure et des gestes de partage équitable des fonds publics. Il subit l'opprobre et cela nous éclabousse tous. Le Québec se fait injurier alors que dans les officines de l'anglosphère on se réjouit déjà des prochaines mesures de neutralisation de cette demi-mesure.

Il fait dur, le cheuf. Comme tous ceux et celles qui le suivent dans le renoncement à soi, il est incapable de comprendre, et encore moins, de défaire le nœud de contra-

dictions dans lequel le dualisme institutionnel enferme la province dans une dynamique de minorisation et d'anglicisation inévitable. Ce qu'il ne voit pas, c'est une réalité fondamentale : les institutions anglophones de l'Éducation, de la Santé, des Affaires sociales et du reste n'ont plus la démographie requise pour les soutenir. Ce n'est plus une affaire de droit de la minorité historique qui en fixe la logique de développement, mais celle d'un avant-poste de la majorité *canadian*.

Ces institutions ne sont financées à cette hauteur que pour éviter à ceux et celles qui les fréquentent d'avoir à fonctionner avec les règles de la majorité. Personne à la CAQ et dans bien d'autres milieux de la belle province ne songe à établir le critère de justice élémentaire, celui du poids démographique réel de la minorité anglophone – dans le plus généreux des cas, 8 %. Le CUSM a reçu 50 % des fonds publics pour que la faculté de médecine de McGill n'ait pas à fonctionner avec le réseau de la santé, pour que son personnel et ses clients américains et *canadian* puissent faire comme si la société québécoise n'était qu'un élément de contexte, un bruit de fond un brin exotique. Ce raisonnement s'applique à l'ensemble des institutions de l'anglosphère. Le surfinancement dont elles bénéficient ne leur sert qu'à créer des conditions de contournement, des points de rattachement pour continuer à vivre au Canada en refilant la note à la majorité québécoise. Ce dualisme institutionnel est le support essentiel du multiculturalisme, il fournit les conditions de neutralisation de l'expression et de la logique majoritaire. Et Ottawa en rajoute en finançant de toutes les manières hypocrites possibles.

Le gouvernement Legault a tenté de maquiller l'évidence et de faire semblant de corriger une iniquité structurelle qui est inhérente au régime *canadian* auquel son provincia-

lisme, son loyalisme de subordonné le condamne. Comme les injustices progressent au fur et à mesure que le Canada sacralise l'utopie postnationale qui lui tient lieu de mythe de refondation, le déni du consentement à l'auto-effacement est de plus en plus difficile à masquer. Il en coûtera de plus en plus cher au Québec pour financer le délire démographique et la déstabilisation de l'ensemble de ses institutions. Crise du logement, implosion du système scolaire à Montréal, bilinguisation de facto du système de santé de la métropole, politique énergétique toxique, l'appartenance au Canada fait basculer le Québec dans des registres contraires à son intérêt national, menaçant sa capacité de faire ses choix. La CAQ consent de plus en plus ouvertement à lui faire accepter de se comporter en étranger chez lui.

Le ridicule dont Legault s'est couvert en jouant les capitaines Canada donnant la charge comptable sur le budget de l'an 1 transforme d'ores et déjà le personnage en caricature de lui-même. Le réel est en train de le faire plonger dans le répertoire filmique de Pierre Falardeau. Parce que c'est comme ça qu'on vit dans la province. ◆

Septembre–Octobre
2023
Vol. CXIII, nos 7-8
L'Action NATIONALE

Andrée Ferretti

L'Action nationale, vol. CIII, nos 7-8
Septembre-Octobre 2023

« Andrée Ferretti »

224 pages
ISBN 978-2-89070-072-7

action-nationale.qc.ca
ou demandez à votre libraire

SSJB
Société Saint-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec

L'assurance d'une culture québécoise forte et vivante

Fière de soutenir

la réalisation de la revue de L'Action NATIONALE

LANGUE FRANÇAISE
HISTOIRE et PATRIMOINE
FÊTE NATIONALE
ARTS et CULTURE
FIERTÉ et IDENTITÉ QUÉBÉCOISES

1 800 943-2519 | www.ssjbcq.quebec

le *Rassemblement* pour un *Pays Souverain*

Québec notre seule patrie

www.rps.quebec

LANGUE FRANÇAISE
PATRIMOINE NATIONAL
SOUVERAINETÉ DU QUÉBEC

Société Saint-Jean-Baptiste de la Mauricie

WWW.SSJBMAURICIE.QUEBEC

complément+ LIBRAIRIE POIRIER

La coopérative financière des mouvements sociaux, des entreprises collectives et des citoyens engagés pour une **transition socioécologique**.

Joignez le mouvement !
caissesolidaire.coop

Desjardins
Caisse d'économie solidaire

Article

Denis Monière et Pierre Cloutier*

Le RIN sous la loupe de la GRC

Tous les États pleinement constitués disposent d'un service de renseignement qui comprend deux champs d'activités : les renseignements extérieurs qui soutiennent les activités diplomatiques, militaires et économiques sur la scène internationale, et les renseignements intérieurs, qui visent à préserver l'ordre établi en surveillant les organisations qui représentent un risque pour la sécurité nationale. Le gouvernement canadien ne fait pas exception à la règle et s'est doté d'un service de renseignement au milieu de XIX[e] siècle pour surveiller les indépendantistes irlandais exilés aux États-Unis (les fenians) qui voulaient s'emparer du Canada afin de l'échanger contre l'indépendance de l'Irlande[1]. Mais le Canada en raison de sa position géopolitique n'a pas eu besoin de développer un service d'espionnage à l'étranger, laissant cette tâche à son puissant voisin. Il s'est surtout concentré sur les menaces internes à sa sécurité. Après le cas des Irlandais, le service de renseignement canadien a été utilisé pour combattre la révolte des Métis dans l'Ouest canadien. Le 30 août 1873, le gouvernement canadien créait officiellement un corps de policiers appelé Police à cheval du Nord-Ouest pour faire régner l'ordre dans l'Ouest canadien.

1 Voir sur cette question Gregory S. Kealy, «The Empire Strikes Back», *Revue de la société historique du Canada*, vol 10, no 1 1999, p 9 et s.

* Les auteurs sont respectivement politologue et avocat.

Les activités de surveillance sont épisodiques et peu institutionnalisées jusqu'à la Première Guerre mondiale. Le gouvernement canadien craint alors le sabotage des chemins de fer par des agents allemands et engage une agence privée Pinkerton pour découvrir d'éventuels saboteurs. Le service de renseignement canadien trouvera sa véritable raison d'être avec le succès de la révolution bolchevique et aura pour mission de surveiller les mouvements politiques radicaux. La Gendarmerie royale du Canada créée en 1918 assumera ce mandat et connaîtra une forte expansion à l'occasion de la Seconde Guerre mondiale où elle est chargée d'infiltrer les nouveaux groupes pronazis qui se développent au Canada. Après la guerre, elle se consacrera à la surveillance du Parti communiste canadien ce qui lui permettra de perfectionner ses techniques d'infiltration. Suite à la défection de l'agent soviétique Gouzenko le 7 septembre 1945, la sonnette d'alarme fut tirée et le gouvernement canadien mit sur pied un Conseil de sécurité chargé de surveiller les normes de sécurité et de loyauté dans la fonction publique afin de débusquer d'éventuels espions à la solde de puissances étrangères. La crainte de l'infiltration par les agents de la GRC était une réelle obsession des dirigeants communistes qui menaient eux aussi des enquêtes sur les membres qui voulaient adhérer. Un des effets pervers de la surveillance policière est d'entretenir la suspicion au sein des organisations radicales ce qui mine la confiance des militants et nuit à l'efficacité de l'action politique.

Après la lutte aux communistes, la GRC a élargi son champ d'action au mouvement indépendantiste dès la fondation du RIN en 1960. Grâce à la loi sur l'accès à l'information, nous avons eu accès aux archives déclassifiées de la GRC pour la période 1960 à 1963.

Grâce aux travaux de La Ligue des droits de l'homme, de Louis Fournier[2] et ceux de Normand Lester, on connaît les principales opérations d'infiltration de la police secrète dans les mouvements de libération nationale et sociale depuis 1968. Mais pour les périodes antérieures, l'historiographie est pour le moins silencieuse. Il faut se tourner vers la littérature canadienne-anglaise pour trouver des études plus substantielles et qui ont plus de profondeur historique[3].

Les premières incursions en territoire indépendantiste

La GRC considérait à cette époque le RIN comme un mouvement subversif comparable au Parti communiste du Canada. Ses agents suivent de près les réunions publiques du mouvement et font rapport à leurs supérieurs à Ottawa. Le 21 avril 1961, on rapporte la réunion qui a eu lieu au Gesù le 4 avril précédent où Marcel Chaput et Pierre Bourgault ont pris la parole devant 350 personnes[4]. « The majority of the attendance was composed of young French canadian people and journalists. » On trouve dans les archives déclassifiées un rapport daté du 12 mai 1961 et intitulé : « Rassemblement pour l'indépendance nationale et autres activités communistes dans la province de Québec ». Ce rapport tente de situer idéologiquement les nouveaux mouvements indépendantistes soit : l'Alliance

2 Louis Fournier et coll., *La police secrète au Québec*, Montréal, Québec Amérique, 1979 ; Normand Lester, *Enquête sur les services secrets*, Montréal, Éditions de l'Homme, 2002.

3 Voir Lorne et Caroline Brown, *An Unauthorized history of the RCMP*, Toronto, James Lorimer, 1974. Reg Whithaker, *Secret Service : political policy in Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 2012; Gregory Kealey, *Spying on Canadians*, Toronto, University of Toronto Press, 2017.

4 *La Presse* du 5 avril rapporte quant à elle la présence de 450 personnes.

laurentienne, le RIN et l'Action socialiste pour l'indépendance du Québec afin d'évaluer leur degré de proximité avec le Parti communiste. L'agent W. Milligan y décrit les orientations et les leaders de ces trois mouvements. Il s'appuie sur un article de *La Presse* publiée le 20 avril 1961 qu'il a fait traduire en anglais pour convaincre ses supérieurs du bien-fondé de son analyse. W. Milligan dans ses commentaires qualifie l'Alliance laurentienne de mouvement d'extrême droite s'apparentant aux mouvements fascistes et elle est dirigée par Raymond Barbeau qualifié de personnalité aux tendances dictatoriales. Le RIN quant à lui est né d'une scission avec L'Alliance laurentienne menée par André D'Allemagne qui tout en partageant la même vision du monde lui donne des allures plus modérées dans ses applications. Quant à l'Action socialiste, elle est classée à gauche et « extrêmement vulnérable au communisme ». L'auteur du rapport estime que ces trois organisations qui entretiennent des visées révolutionnaires doivent être classées dans la catégorie des organisations subversives. On apprend aussi dans ces archives que le Département de la défense nationale a fait traduire le manifeste du RIN « Proclamation of the group for National Independance », document qui a été transmis le 4 mai 1961 à W.A. Hoddinott, officier de sécurité de la défense nationale.

Les agents de la GRC infiltrés au sein du Parti communiste du Canada rapportent aussi les discussions internes de la section québécoise du Parti communiste. Dans le dossier du RIN, on trouve des comptes-rendus de réunions de cette section tenues à Montréal, à l'Ukrainian Hall, 3161 boulevard Saint-Laurent, celle du 19 mai 1961 présidée par Eddy Cannulli et une autre le 26 mai présidée par Charlie Lipton. Ces rapports sont rédigés en anglais et signés par W. Milligan. L'intérêt de la GRC se justifie par

le fait que le Parti communiste envisageait la possibilité de soutenir le jeune mouvement indépendantiste. À cette dernière réunion, un certain Camille Dionne propose que le Parti accorde son appui au mouvement séparatiste: « French Separationist Movement is a Nationalist movement of French poeple who wish to get away from the Ottawa capitalist. He said this movement should be investigated with a view of possible support from the Party ». On évoque aussi l'idée d'influencer le jeune mouvement séparatiste en y infiltrant des membres.

L'amalgame que font les agents de la GRC entre le parti communiste et les séparatistes avait une finalité politique. Selon Reg Whitaker qui s'appuie sur le rapport de la commission Mackenzie publié en 1969, cette association permettait au gouvernement canadien de justifier des opérations de surveillance des organisations séparatistes qui pouvaient ainsi être classées comme mouvement séditieux: « If any evidence existed of subversive or seditious intention, or if there were any indication of foreign influence, then the federal government had a clear duty to gather intelligence on such threats and take appropiate measures to protect the integrity of the federation[5]. » On comprend ainsi l'obsession qu'avait Trudeau de dénoncer certains représentants de la France qu'il accusait de soutenir le Parti québécois.

La GRC fait aussi une revue de presse traitant des séparatistes. Le choix des articles retenus est particulièrement révélateur. On explique que cet indicateur sera utile pour déterminer le niveau de publicité reçu par le mouvement indépendantiste: « It is the writer's opinion that this publicity could serve and help the emancipation of this

5 Cité par Reg Whitaker, op.cit, p. 271.

particular movement» (Rapport 23 juin 1961). Les articles répertoriés traitaient du congédiement de Marcel Chaput de son emploi au Conseil des recherches pour la défense nationale et de la création d'un comité de défense des droits civiques pour financer le combat des patriotes canadiens-français brimés pour avoir exercé leur liberté d'expression dont les membres les plus éminents sont Pierre Laporte et Paul-Émile Robert. On a aussi retenu un article intitulé « Un socialiste à la défense d'un séparatiste » qui relatait le soutien apporté à Marcel Chaput par un député socialiste de Colombie-Britannique siégeant à la Chambre des communes, Herbert W. Herridge qui était membre du NPD.

La GRC s'intéresse aux débats entourant la transformation du RIN en parti politique tout particulièrement en 1962 lorsque Marcel Chaput rompt avec le RIN pour se présenter aux élections provinciales du 14 novembre et fonder par la suite le Parti républicain du Québec. La GRC suit les tribulations du mouvement indépendantiste à travers la lunette des journaux anglophones de Montréal. De toute évidence, l'ère du bilinguisme n'était pas encore arrivée dans la fonction publique fédérale et le bureau de Montréal des services de renseignements était encore unilingue anglais.

Le grand tournant

Dans les mois qui ont précédé la visite de la Reine au Canada, le gouvernement fédéral prend plus au sérieux la menace séparatiste. Le service de renseignement de la GRC prépare un rapport intitulé « Separatism and Subvertion in Quebec » qui sera soumis, le 23 septembre 1964, au Conseil de sécurité du gouvernement Pearson, présidé par Gordon Robertson greffier du Conseil privé qui est le poste le plus élevé de la fonction publique fédé-

rale[6]. Ce comité recommande d'accroître la surveillance du mouvement séparatiste et de contrôler les allégeances politiques des fonctionnaires fédéraux pour les personnes qui appartiennent à des organisations séparatistes. La GRC devra faire rapport sur « l'appartenance à des mouvements séparatistes reconnus par la loi et agissant au grand jour, comme le RIN et inclure des détails concernant la durée de cette appartenance, le degré d'engagement et tout autre renseignement disponible... comme elle le ferait dans le cas de renseignement sur l'appartenance au parti communiste ou à des organisations apparentées[7]. » À la suite de cette décision, le fichier D928 rassemblant les informations sur les militants indépendantistes sera considérablement élargi, selon Louis Fournier.

Au moment où le RIN disparaît, le rapport de la commission Mackenzie sur la sécurité nationale remis au gouvernement Trudeau conclut que le terrorisme et le séparatisme sont plus dangereux que le mouvement communisme. Cela impliquera que les services de sécurité seront autorisés à commettre des actes illégaux pour protéger le Canada : « Il est inévitable qu'un service de sécurité (la GRC) soit mêlé à des activités qui sont contraires à l'esprit sinon à la lettre de la loi et à des activités clandestines ou autres qui peuvent aller à l'encontre des droits de la personne[8]. » Ce rapport annonçait en quelque sorte l'espionnage du Parti québécois, l'infiltration du FLQ et les actes illégaux commis par des agents de la GRC. Un offi-

6 Rappelons pour mémoire, que le ministre péquiste Claude Morin, agent infiltré de la GRC au sein du gouvernement Lévesque disait de cet homme qu'il était son ami. Voir Normand Lester, op. cit. p. 148.

7 Rapport McDonald, no 2, vol 1, p 471-472. Cité par Louis Fournier. *Histoire du FLQ*, Montréal, Québec Amérique, 1982, p. 97.

8 Cité par Louis Fournier, *op. cit.*, p. 183.

cier supérieur de la GRC, John Starnes, a déclaré devant la commission McDonald que le gouvernement fédéral par l'entremise de Marc Lalonde avait demandé à la GRC d'espionner le PQ et que le gouvernement Trudeau avait formé un groupe spécial à cette fin appelé le groupe Vidal[9].

Le cas Pierre Bourgault

Nous pensions pouvoir compléter ce tableau en ayant accès aux dossiers concernant Pierre Bourgault qui ont été déclassifiés en juin 2023. Pierre Cloutier s'est empressé de faire les démarches administratives nécessaires pour accéder à cette information. Bibliothèque et archives du Canada a répondu à sa demande (nos de dossier EA_2023_023026), en invoquant l'absence de dossier sur le leader indépendantiste: « Un examen minutieux de nos dossiers révèle que nous ne possédons aucun document relatif à votre demande. Nous regrettons qu'il soit impossible de répondre plus favorablement à votre demande[10]. » Cette réponse laconique est pour le moins troublante et laisse supposer deux interprétations: ou bien que les services secrets canadiens ne considéraient pas Pierre Bourgault comme suffisamment important pour le surveiller, hypothèse qui témoignerait d'une incurie invraisemblable de l'État canadien, ou bien que les informations contenues dans ce dossier sont suffisamment explosives pour qu'on les cache aux yeux du public au mépris de la loi d'accès à l'information. Une plainte a été déposée auprès du commissaire à l'information qui fera enquête pour savoir si BAC a bien fait ses recherches documentaires. À suivre. ◆

9 Voir Normand Lester, *op. cit.* p. 140.

10 Lettre de Nathalie Charette à Pierre Cloutier, 4 juillet 2023.

Article

Daniel Baril*

Le wokisme ou la fin des nations

Le wokisme marque-t-il la fin des identités nationales ? La sociologue française Nathalie Heinich soulève indirectement la question dans son essai percutant *Le wokisme serait-il un totalitarisme ?* (Albin Michel, 2023, 180 p.). À tout ce qui a déjà été dit sur le caractère régressif du wokisme[1], elle pousse l'analyse plus loin en voyant dans l'identitarisme propre à ce mode de pensée une régression de la « solidarité organique » à la « solidarité mécanique ».

Ces deux concepts, qu'elle emprunte au sociologue Émile Durkheim (*De la division du travail social*, 1893) sont toutefois insuffisamment explicités dans son volume et l'idée mérite qu'on s'y attarde plus longuement.

Dans ce qui est considéré comme son œuvre maitresse produite au tournant du XX^e^ siècle, Durkheim cherche à comprendre ce qui, dans les sociétés traditionnelles, unit les individus entre eux afin que la société puisse prendre forme, et ce qui maintient ces liens dans les sociétés industrielles alors en plein développement.

1 Voir entre autres : Rachad Antonius et Normand Baillargeon (dir.), *Identité, « race », liberté d'expression*, PUL, 2021, 384 p.; Raymond Massé, *La tolérance pervertie*, Les belles lettres, 2022, 335 p. ; Davis Santarossa, *La pensée woke*, Liber, 2022, 180 p.; Romain Gagnon, *Vers l'abrutissement de l'espèce humaine*, Stratégikus, 202, 246 p.; Jean-François Braunstein, *La religion woke*, Grasset, 2023.

* Anthropologue et journaliste.

Ce qu'il nomme « solidarité mécanique » (au sens d'automatique ou indépendante du désir de l'individu), est le lien social caractéristique des sociétés tribales traditionnelles ou préindustrielles. Dans ces sociétés, le travail n'est pas spécialisé (outre les rôles traditionnels masculins et féminins) et il y a peu de différences entre le travail assumé par chaque membre du groupe.

L'identité et l'appartenance sociales sont formées de liens de proximité tels la famille ou le clan. Ce sont des liens de similitude naturelle ou de filiation. La cohésion sociale est ici très forte du fait que les membres de ces sociétés partagent les mêmes valeurs et les mêmes croyances.

Pour Durkheim, cette homogénéité sociale est brisée par l'avènement du travail spécialisé dans les sociétés industrielles. Selon le sociologue, cette spécialisation modifie les bases de la cohésion sociale en entrainant une plus grande différenciation entre les individus qui s'identifient désormais davantage par leur métier ou occupation. Les membres de la société jouissent d'une plus grande autonomie dans leur travail, ce qui va entrainer une montée de l'individualisme.

Il y a alors segmentation de la société en groupes sociaux de plus en plus distincts. Cette autonomie et cette diversification ne conduisent toutefois pas à la disparition du lien social puisque la spécialisation du travail nécessite par elle-même une complémentarité des tâches.

On peut donc constater un certain paradoxe: montée de l'individualisme personnel d'une part et interdépendance accrue d'autre part pour assurer le fonctionnement de la société. C'est cette nouvelle interdépendance que

Durkheim nomme «solidarité organique», par analogie avec les organes nécessaires à la survie d'un être vivant. Les sociétés humaines sont aussi passées de la solidarité par similitude de valeurs à la solidarité par complémentarité des tâches.

Difficile de ne pas voir dans la solidarité organique une émancipation de l'autoritarisme et de la coercition des sociétés traditionnelles où la solidarité est à courte vue. On assiste à un élargissement des liens d'appartenance et de la notion d'identité ainsi qu'à un regroupement autour de valeurs universelles. Nous passons en fait de l'identité tribale à l'identité nationale. Durkheim voyait là un progrès dans l'histoire des civilisations permettant d'établir des liens sociaux sur une base plus abstraite et plus universelle comme l'appartenance à la nation.

Identitarisme victimaire

Or, comme chacun est à même de le constater, l'identité nationale est totalement exclue du mode de penser woke. On ne peut s'empêcher de penser à cette déclaration de Justin Trudeau qui affirmait avec fierté que «le Canada est le premier pays postnational au monde». Tout le discours et toutes les analyses wokes gravitent plutôt autour d'un «identitarisme» qui réduit l'individu à une seule de ses caractéristiques, soit le fait d'être une femme, une personne de couleur, un homosexuel, un musulman, un immigrant ou un handicapé.

Par surcroit, chacune de ces identités est délimitée par les discriminations subies. Pour Nathalie Heinich, le concept serait typique du multiculturalisme anglo-américain et opposé au modèle républicain qui ne reconnait que la communauté des citoyens.

> En promouvant une idéologie identitaire focalisée sur la victimisation des «minorités», écrit Heinich, le wokisme incite à s'affilier mentalement à des communautés fondées sur des similitudes (de sexe, de race, de religions, d'origine géographique, etc.) qui [...] reposent toujours sur les liens avec les proches, le semblable, le pareil à soi. C'est l'inverse de la communauté des citoyens, qui étend la solidarité organique en privilégiant l'identité plus abstraite et générale de citoyen voire de citoyen du monde (p. 20-21).

Il y a donc, toujours selon Heinich, «régression civilisationnelle de la solidarité organique à la solidarité mécanique», bref, un retour au tribalisme.

Ce différentialisme identitaire ne peut subsister qu'en se définissant contre son opposé: les femmes contre les hommes, les Noirs contre les Blancs, les homosexuels contre les hétérosexuels, les féministes noires contre les féministes blanches, les minorités contre la majorité, et ainsi de suite. On pourrait ajouter à cette liste dressée par Heinich, les néo-Québécois contre les Québécois, ces derniers étant curieusement taxés par les wokes d'être «identitaires».

La focalisation sur les droits individuels nous a conduits à ce que Durkheim appellerait l'«anomie sociale», soit une situation où les individus ne savent plus comment se comporter parce que les règles communes ne sont plus contraignantes ou ont fait place à d'autres règles incompatibles entre elles.

«Totalitarisme d'atmosphère»

La perspective n'est guère réjouissante. Heinich parle même de «dé-civilisation» en se référant au sociologue allemand Norbert Elias (1897-1990). Ici, elle exagère quelque peu puisque Elias donnait comme exemple de dé-

civilisation celui de l'Allemagne nazie où l'État avait libéré et légitimé les pulsions agressives individuelles jusque-là sanctionnées par la civilisation.

Nous n'en sommes pas là. Mais on ne peut que souscrire à l'analyse de Nathalie Heinich lorsqu'elle dresse les similitudes entre la pensée woke et le totalitarisme avec quantité d'exemples fort révélateurs.

Ce rapprochement n'a rien de réactionnaire. « La critique du wokisme, écrit-elle, ne relève pas d'une pensée conservatrice ou réactionnaire, mais de la défense du modèle républicain » comprenant l'universalisme, la rationalité, la liberté et la laïcité. L'anti-wokisme est le fait des démocrates et non de la droite ou des racistes, ajoute-t-elle.

Pour la sociologue, le totalitarisme woke n'est évidemment pas un totalitarisme d'État, mais un « totalitarisme d'atmosphère » qui pervertit les luttes contre les inégalités et les injustices autrefois soutenues par la gauche en recourant à des modes de pensée et à des tactiques propres aux systèmes totalitaires. Le résultat n'est pas un élargissement des droits et libertés, mais un accroissement de la répression intellectuelle ou même physique.

Mais combien de temps faut-il pour qu'un totalitarisme d'atmosphère mène à un totalitarisme d'État ? L'introduction des politiques EDI – « équité, diversité, intégration » – dans les programmes fédéraux de financement de la recherche universitaire, dans les orientations de la programmation de Radio-Canada, dans les publicités télévisuelles et même dans le discours d'Hydro-Québec, le recours à des « démineurs éditoriaux » pour censurer les volumes en réédition ou les bibliothèques scolaires, les « traumavertissements » prorectitude en début d'émissions télé ou de radio, ou

encore le décolonialisme dans les orientations des musées, ne montrent-ils pas que le wokisme est déjà en voie de s'institutionnaliser ?

La question est posée et Nathalie Heinich est consciente que la menace est à nos portes. « Avant la constitution d'un "régime" politique, doté de pouvoirs d'État, il existe des mentalités, des tendances, des états d'esprit qui en facilitent l'avènement », prévient-elle.

À nous d'être vigilants et de résister, comme nous y invite Nathalie Heinich. ◆

Article

Philippe Barbaud*

L'écriture est un système de représentation de la pensée

L'écriture est-elle une « technologie de transcription des sons », comme vient de l'affirmer le chroniqueur Jean-Benoît Nadeau (JBN) dans un article intitulé « L'écriture est une technologie », récemment paru dans le magazine *L'Actualité* (10 août 2023) ? D'emblée, je dois le contredire, car il s'agit d'une désinformation nuisible à l'entendement de l'opinion publique.

Je passe outre son emploi du terme « technologie », dont le sens moderne ne s'applique pas à l'écriture, à moins de croire qu'un crayon et une feuille de papier n'ont pour unique usage que de respecter les règles de grammaire. Le propre de l'écriture est d'être une *activité mentale* (ou un *art*) qui relève d'une habileté individuelle apprise à l'école. Ce n'est pas une technologie de transcription, fût-elle « algorithmique ». Rigoureusement parlant, la transcription des sons de n'importe quelle langue s'accomplit au moyen d'une norme scientifique qu'on désigne par le sigle A.P.I., pour Alphabet Phonétique International. La transcription des 36 sons standards du français s'accomplit avec exactement 36 symboles graphiques. L'écriture n'est donc pas une activité qui consiste à savoir appliquer la formule 36/36 de l'A.P.I. Le code orthographique du français,

* Linguiste, professeur retraité de l'UQAM.

quant à lui, est consigné dans divers manuels. Il est donc un artéfact culturel dont la complexité s'est construite au cours de l'histoire de la France grâce à la contribution de ses auteurs, imprimeurs, traducteurs, clercs d'officine et de certaines institutions comme l'Académie française, les prix littéraires et l'école républicaine. Cet artéfact tient lieu de patrimoine culturel de la francophonie actuelle.

L'invention de l'écriture remonte aux premiers âges de la civilisation, et non seulement au XV^e^ siècle européen. Or les premiers systèmes d'écriture n'ont pas été basés sur des sons mais principalement sur des idées, des concepts et des symboles aux références plus ou moins naturelles. Qu'il s'agisse de hiéroglyphes égyptiens, de kanjis japonais ou de pictogrammes micmacs, l'écriture symbolique est apparue sur terre en tant que système de représentation matérielle de la pensée humaine. Telle est la véritable nature de l'écriture. L'école doit toujours garder le cap sur cette fonction primordiale de la communication écrite. L'orthographe est donc accessoire à l'écriture, et sa correction doit être permissive. Cela n'élimine en rien la nécessité pour nos élites d'en maîtriser le code parfaitement.

Ce n'est que bien plus tard que s'est construite l'écriture phonographique dans laquelle des signes alphabétiques en nombre fini, nos 26 lettres, ont dû représenter des sons en nombre fini eux aussi, soit les 36 phonèmes du français. C'est la disparité de ce 26/36 que l'orthographe du français a dû arbitrer au cours des derniers siècles en fixant des conventions basées sur le pragmatisme au détriment de la logique. Elles sont pourtant devenues internationales.

Notre journaliste s'avance encore plus loin dans l'erreur en affirmant que l'écriture doit être une transcription de

la parole, car, prétend-il, « c'est la parole qui fait vivre la langue, et l'écriture se doit de la respecter, sinon de la suivre. » Cette vision dogmatique de la langue est consternante, comme si la « vie » d'une langue tenait à sa seule oralité. En vérité, ériger la préséance de l'oral sur l'écrit est une doctrine régressive, car depuis les Lumières et la Révolution, l'écriture et le parler ont divorcé. Tant pis pour le respect. L'écriture et son orthographe sont ainsi devenues le fief collectif de la littérature, de la philosophie, des lois, des jugements de cour, des scénarios, des contrats d'assurance, des éditoriaux, de la signalisation, etc.. Il n'y a pas de « nécrophilie » dans cette créativité débordante. Le parler quant à lui, se cantonne au quotidien de chaque individu ou locuteur. Son oralité est infiniment instable. Son destin est donc d'évoluer dans le divorce.

Lorsque JBN se lamente sur le « décalage immense [qui] se creuse entre une graphie de plus en plus sclérosée et son objet », il croit au remariage. L'oral n'est plus l'objet de la graphie. Le véritable objet de l'écriture phonographique, j'insiste, c'est l'expression explicite de la pensée individuelle, qu'elle soit rationnelle ou subjective. L'orthographe actuelle est foncièrement démocratique, car elle permet de la rendre accessible au plus grand nombre en raison de sa stabilité acquise avec le temps. Il est irréaliste et vain de nos jours de vouloir attenter à l'unité du code 26/36 par des réformes arbitrairement décrétées.

D'ailleurs, notre journaliste se met lui-même en porte-à-faux lorsqu'il prend comme exemple la disparition des diphtongues et des triphtongues du français qui se parlait au Moyen-Âge pour être devenues de simples phonèmes transcrits par un simple graphème sous l'influence de l'évolution des parlers dominants. À ce compte, si

l'orthographe devait s'aligner sur l'oral pour s'extraire du « carcan écrit moyenâgeux qui ne correspond à rien d'actuel », on imagine à quelle cacographie nous mènerait l'orthographe de nos nasillardes diphtongues et de nos consonnes affriquées. L'écriture simplifiée serait-elle discriminatoire ?

Enfin, JBN affirme qu'une orthographe simplifiée comme il l'entend, c'est-à-dire dont « les conventions [qui] seraient logiques par rapport à la prononciation actuelle », permettraient aux élèves de maîtriser l'écriture dès la troisième année du secondaire. Il s'agit d'un vœu pieux, voire d'un *wishfull thinking* qui trompe l'opinion publique. En français écrit, aucune étude sérieuse n'appuie cette présomption si tant est qu'une comparaison est impossible à faire puisqu'aucun échantillon d'élèves n'a été scolarisé dans un système d'orthographe réputé plus simple, plus facile à apprendre et plus actuel. À ce que je sache, les élèves espagnols ou mexicains ne sont pas des scripteurs accomplis à la fin du primaire, eux dont l'orthographe a été simplifiée à maintes reprises. La logique n'est en rien un gage d'apprentissage facile et de réussite scolaire, sinon il n'y aurait chez nos élèves que des résultats fabuleux en mathématiques, en géométrie, voire en philosophie.

Heureusement, nos élèves ne sont pas dupes. Ils savent très bien qu'on n'écrit pas comme on parle. Il revient aux enseignants de leur inculquer inlassablement cette vérité du monde actuel, surtout à l'heure des Snapchat, TikTok, Instagram, etc., ce qui exige d'eux beaucoup de discernement et beaucoup de persévérance de la part de nos élèves. En fin de compte, je conviens que l'orthographe lexicale puisse être moins tyrannique avec certains ajustements mineurs, pourvu que ceux-ci n'introduisent pas du charabia dans la norme du 26/36 qui sert si bien nos

sociétés francophones depuis l'instauration de l'école publique. Je ne recalerai jamais aucun élève si ce qu'il écrit révèle une pensée syntaxiquement articulée et conforme à son âge, même si elle est écrite avec des mots mal orthographiés. ◆

Article

Frédéric Lacroix*

La formation professionnelle au secondaire : un trou béant dans les clauses scolaires de la loi 101

Le diplôme d'études professionnelles (DEP) est une sanction attestant que l'élève a complété, au niveau secondaire, un programme d'études professionnelles menant à un métier ou une profession. La formation professionnelle est intégrée dans l'offre des « centres de services scolaires ».

Étrangement, les clauses scolaires actuelles de la Charte de la langue française ne s'appliquent ni à la formation professionnelle (FP) ni à la formation aux adultes. La Charte se borne essentiellement à indiquer que « l'enseignement se donne en français dans les classes maternelles, dans les écoles primaires et secondaires sous réserve des exceptions prévues à la présente section[1] ».

Une commission scolaire francophone peut donc donner de la formation professionnelle en anglais, puisque ce type de service éducatif n'est pas attaché de manière spécifique, dans la Charte de la langue française ou dans la Loi sur l'instruction publique, à la vocation linguistique d'un centre de service scolaire. Et un centre de service anglophone peut admettre tous les adultes, sans suivre les cri-

1 Art. 72, Charte de la langue française, https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/c-11

* Essayiste, chroniqueur, scientifique.

tères d'admissibilité appliqués aux enfants. Ces cours sont « ouverts à tous, indépendamment de la langue d'instruction des parents » comme le publicise la « Table interordres provinciale du secteur anglophone[2] ».

Les clauses scolaires de la loi 101 ne sont donc pas rattachées à l'obtention du diplôme d'études secondaires (le DES), mais, indirectement, via la Loi sur l'instruction publique (LIP), à l'âge de la « majorité » de l'élève, âge qui est fixé à 16 ans par la LIP[3].

Quelles sont les conséquences de fixer ainsi l'âge de la « majorité » à seize ans dans la LIP ?

Des données ont été obtenues sur la langue maternelle et la langue d'enseignement à la FP dans le réseau scolaire secondaire public anglophone et francophone pour la période 2002-2022.

Centre de services scolaires de langue française

La figure 1 présente la proportion d'étudiants francophones, anglophones et allophones (« autre »), langue maternelle inscrits à la FP dans les centres de services scolaires de langue française au cours de la période 2002-2021

2 https://www.inforoutefpt.org/ministere_docs/adminInfo/Guide_formation_professionnelle_anglais.pdf

3 Art. 14, https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/i-13.3

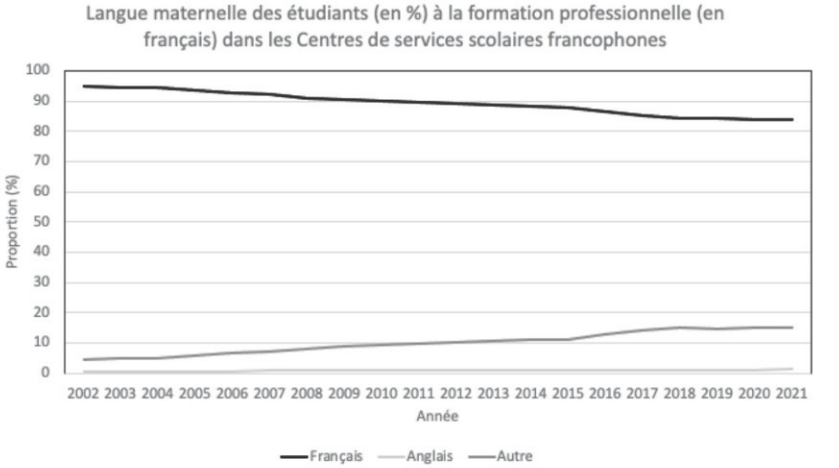

Figure 1

À la figure 1, l'on constate qu'il y a une augmentation graduelle de la proportion d'allophones inscrits à la FP en français au cours des 20 dernières années, celle-ci passant de 4,63% en 2002 à 15,07% en 2021, soit une augmentation d'un facteur 3,25. La proportion d'anglophones est passée de 0,5% à 1,1% durant la même période et la proportion de francophones, de 94,9% à 83,8%.

Comme les centres de services scolaires francophones offrent également de la FP en anglais, la figure 2 présente les données pour la proportion de francophones, anglophones et allophones inscrits dans des programmes en anglais dans ceux-ci.

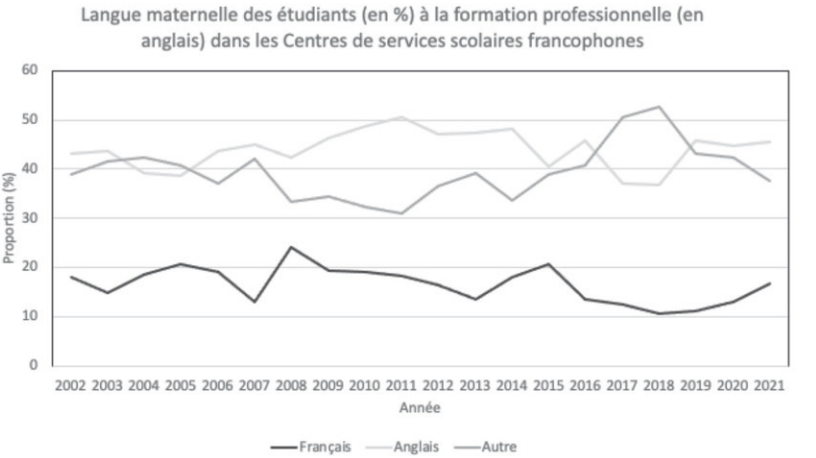

Figure 2

L'on constate, à la figure 2, une grande variabilité dans les données. La raison en est le très petit nombre de personnes inscrites dans des formations en anglais dans les centres de services scolaires francophones. Le tableau 1 présente les chiffres absolus pour l'effectif étudiant en fonction de la langue maternelle et de la langue d'enseignement pour les centres de services scolaires francophones pour l'année 2021.

Tableau 1 : Langue maternelle des étudiants selon la fréquentation de l'enseignement en français ou en anglais dans les centres de services scolaires francophones en 2021

Langue maternelle	Enseignement en français	Enseignement en anglais
Français	98 997	62
Anglais	1 349	168
Autre	17 803	139
Total	**118 149**	**369**

L'on constate au tableau 1 que l'enseignement en anglais capture 0,31% des effectifs inscrits dans les centres de services scolaires francophones à la grandeur du Québec. Dans les centres de services scolaires francophones, la formation en anglais est très peu populaire.

Commissions scolaires de langue anglaise

La figure 3 présente la proportion d'étudiants francophones, anglophones et allophones («autre») inscrits à la FP dans les Commissions scolaires de langue anglaise au cours de la période 2002-2021.

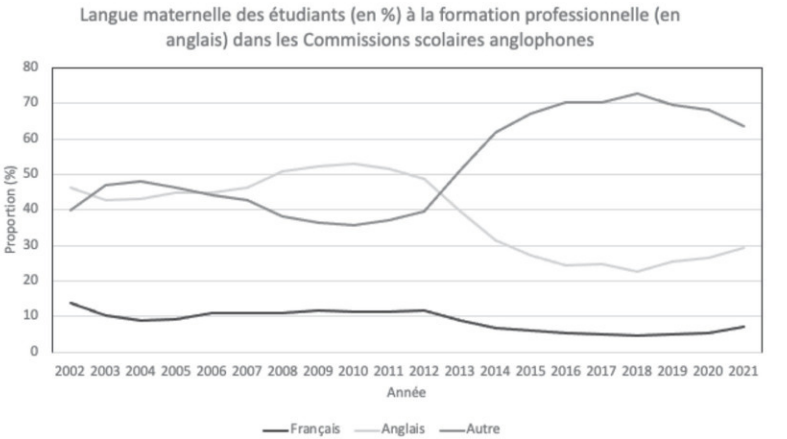

Figure 3

L'on constate que la langue maternelle des étudiants inscrits à la FP a connu un renversement majeur au tournant de 2013, passant d'une faible majorité d'anglophones à une majorité d'allophones (63,4% en 2021) et ceci, à la grandeur du Québec. Le nombre d'allophones inscrits à la FP en anglais dans les Commissions sco-

laires anglophones a quadruplé depuis 2022, passant de 2380 personnes en 2002 à 9654 personnes en 2021. Depuis 20 ans, 131842 allophones ont été formés en anglais dans les Commissions scolaires anglophones, ce qui équivaut à 57,8% de l'effectif total. Les anglophones ne représentent que 34,6% du total des élèves formés durant la même période.

En 2021, les allophones inscrits à la FP étaient 2,2 fois plus nombreux que les anglophones (4476 personnes). Les francophones sont également, en nombre absolu, un peu plus nombreux à fréquenter la FP en anglais, passant de 819 personnes en 2002 à 1093 personnes en 2021.

La figure 4 présente les mêmes données que la figure 3, mais en termes de chiffres absolus.

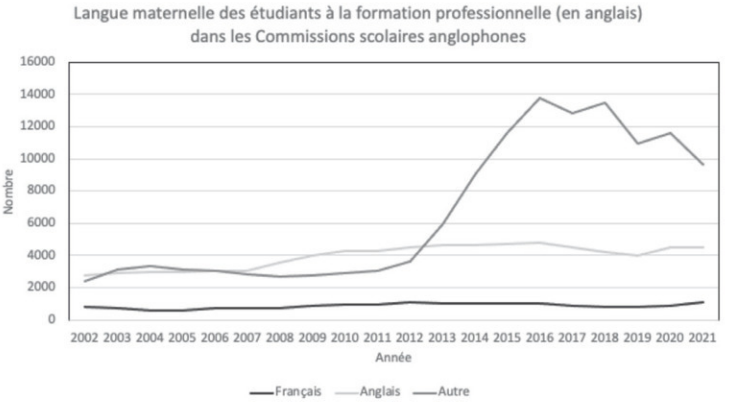

Figure 4

L'on peut constater que les allophones sont nettement majoritaires dans la FP dans les Commissions scolaires anglophones.

Il faut souligner que la FP en français est aussi offerte, symétriquement à la FP en anglais dans les centres de services scolaires francophones, dans les commissions scolaires anglophones. Le nombre d'anglophones inscrits à ces formations est si faible que les données tombent à zéro après 2006. Pour les francophones et allophones, le nombre d'inscriptions ne dépasse pas quelques dizaines de personnes et tombe à zéro après 2016.

Le tableau 2 présente les chiffres absolus pour l'effectif étudiant en fonction de la langue maternelle et de la langue d'enseignement pour les commissions scolaires anglophones pour l'année 2021.

Tableau 2 : Langue maternelle des étudiants selon la fréquentation de l'enseignement en français ou en anglais dans les centres de services scolaires anglophones en 2021

Langue maternelle	Enseignement en français	Enseignement en anglais
Français	0	1 093
Anglais	0	4 476
Autre	0	9 654
Total	**0**	**15 223**

L'on constate au tableau 1 que l'enseignement en anglais capture 100% des effectifs inscrits dans les Commissions scolaires anglophones à la grandeur du Québec. La FP en anglais capture 11,7% des effectifs totaux inscrits dans un programme de formation professionnelle au Québec.

Soulignons que pour le Québec au complet, 96,2% des anglophones sont inscrits à la FP en anglais, 98,8% des francophones sont inscrits en français, mais 64,5% seulement des allophones sont inscrits à la FP en français (35,5% sont inscrits en anglais).

Montréal

La figure 5 montre la proportion d'allophones constituant la clientèle des programmes de FP à la Commission scolaire English Montreal.

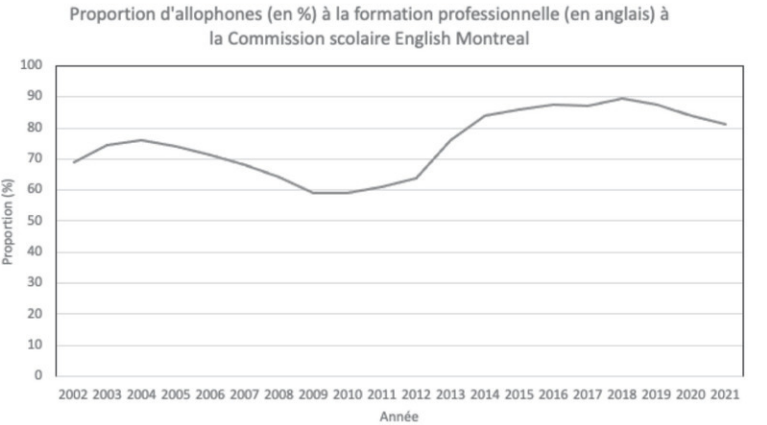

Figure 5

L'on peut constater que, depuis 20 ans, la proportion de la clientèle constituée d'allophones oscille entre 60 et 90% du total. Sur cette période, cela représente 84 938 personnes.

Conclusion

La FP n'est pas, d'abord et avant tout, au service de la communauté anglophone. Le Régime pédagogique de la formation professionnelle est complètement muet pour ce qu'il s'agit de la langue, à part en ce qui concerne la qualité de la langue (langue qui n'est même pas spécifiée !)[4].

4 Art. 28, https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/i-13.3,%20r.%2010

Ce flou, ce trou béant dans les clauses scolaires de la Charte de la langue française fait en sorte que la FP dans les centres de services scolaires est devenue un important conduit pour l'anglicisation des allophones. En 20 ans, 135 637 allophones ont été formés en anglais en FP dans les centres de services scolaires du Québec. Cela correspond à 37,4% de tous les allophones formés en FP durant cette période.

Partout où il s'applique dans le système d'éducation, le libre-choix de la langue d'enseignement produit des effets délétères sur la vitalité du français. La FP en est une autre illustration saisissante. ◆

Article

Nicolas Bourdon*

Les coulisses d'un discours

Église Notre-Dame, 10 septembre 1910

« You'll see a man in front of the King-Edward dock. He will be dressed simply : black pants and a black jacket. He will be singing À la claire fontaine. You'll give him the money. Eight o'clock precisely. Don't make him wait ! » lui dit le majordome. Il lui parlait toujours anglais, même si leur langue maternelle à tous deux était le français.

Avant de partir, il put apercevoir lord Nelson faire les cent pas dans le salon ; il avait un petit sourire nerveux. À partir de quelques bribes de conversation qu'il avait entendues, il avait compris qu'il attendait quelque chose, quelque chose d'important.

Il était à l'emploi de lord Nelson depuis deux ans déjà, mais ce dernier ne lui avait jamais parlé. Il ne parlait qu'au majordome. De ce qu'il pouvait en déduire, lord Nelson imaginait un plan général et laissait son majordome se débrouiller seul avec les détails, détails dans lesquels il y avait parfois un peu de boue, un peu de saleté. Il y avait bien des ministres, des avocats, des hommes d'affaires qui visitaient lord Nelson. Beaucoup de conversations se

* Professeur de littérature, collège Bois-de-Boulogne.

déroulaient au vu et au su de tous et même parfois avec une bruyante ostentation. Toutefois, certaines conversations demeuraient en coulisses.

Officiellement, il était jardinier, mais officieusement il était un homme à tout faire. Il avait un physique de lutteur et n'avait pas peur de s'occuper de certaines besognes dont le majordome lui parlait discrètement, à demi-mot. C'étaient elles, il le devinait, à qui il devait son salaire somme toute considérable bien plus qu'à son travail de jardinier.

Il marcha d'un bon pas vers l'est. Il quitta bientôt l'atmosphère bucolique de l'opulente demeure victorienne adossée aux flancs du Mont Royal. Là, les arbres avaient commencé à prendre des couleurs et les pommiers dont il avait la charge ployaient sous le poids de leurs fruits.

Il descendit la rue Saint-Urbain. Au croisement de la rue Saint-Jacques, il rencontra une foule dense et bruyante qui convergeait vers l'église Notre-Dame. Il avait marché rapidement ; il n'était pas même 19 h 30. Il suivit la foule, réussit à trouver le bénitier à l'entrée en jouant du coude, y trempa ses doigts, se signa, entra, fit une génuflexion devant le magnifique chœur, se fraya un chemin parmi les spectateurs et bouscula un homme, qu'il faillit renverser, pour avoir une place devant la nef.

Il réussit à voir l'orateur. Il ne connaissait pas son nom, mais il avait déjà vu cet homme dans le journal. « C'est qui ? demanda-t-il à un homme près de lui. – Henri Bourassa ! » lui dit ce dernier avec une moue de dédain devant cet idiot qui ne connaissait pas ce grand personnage.

Le discours venait tout juste de commencer. Il comprenait que l'orateur exprimait son respect, et même une certaine

soumission, à l'égard des sommités présentes. À la première rangée, il y avait des cardinaux et des évêques reconnaissables à leurs mosettes de couleurs rouge et pourpre.

Henri Bourassa louangeait particulièrement Monseigneur Bourne, cardinal et primat de l'Église catholique d'Angleterre, qu'il appelait « Éminence ». Seulement, la foule n'était pas dupe. La voix de l'orateur n'avait pas atteint sa pleine puissance. À une certaine réserve, à une certaine retenue de Bourassa, on comprenait qu'il y allait avoir un « mais » et que ce « mais » opérerait une rupture dans le discours. L'orateur allait attaquer le vif du sujet, il allait quitter le territoire un peu hypocrite des lieux communs pour parler avec son cœur. L'homme à tout faire comprit rapidement que Monseigneur Bourne avait proposé que l'église catholique d'Amérique du Nord, y compris celle du Québec, adopte l'anglais pour attirer plus de fidèles.

Déjà, le discours commençait à se « réchauffer » : Henri Bourassa estimait que la religion devait imprégner toutes les sphères de l'existence y compris le monde du travail. Il parlait d'ailleurs de Léon XIII comme du « pape des ouvriers » et de Jésus comme du « fils du charpentier ». Tous étaient d'accord : la religion ne devait pas demeurer une affaire privée, mais l'orateur y allait soudainement d'une saillie : « la foi catholique peut non seulement sauvegarder les droits de la conscience, mais encore s'allier fructueusement à toutes les organisations modernes qui permettent au travail de se protéger contre la tyrannie du capital » dit-il en haussant la voix.

On entendit fuser des « bravo ! » et des « hourra ! ». On applaudit surtout à l'arrière de l'église. C'est alors seulement qu'il s'aperçut que la foule était bigarrée. Les dignitaires occupaient les premières rangées, ensuite venaient

les bourgeois ; les places debout et les bancs les plus éloignés du chœur étaient occupés par des ouvriers comme lui. On les reconnaissait à leurs habits élimés et à leurs visages rudes et burinés. Ceux-là applaudissaient furieusement ; il put voir un des dignitaires se retourner, l'air agacé.

Puis vint un premier « avertissement », une première « salve » ; la voix de l'orateur s'éleva jusqu'à étouffer tout le tumulte de la foule : « Cette terre n'est anglaise aujourd'hui que parce que les catholiques l'ont défendue contre les armes en révolte des anglo-protestants des colonies américaines. » Bruyants applaudissement et même quelques rires. « Vlan dans les dents ! » s'écria un homme près de lui.

Puis, il y eut un long *concedo* : Henri Bourassa promettait aux Anglais et aux Irlandais catholiques qu'ils pourraient toujours pratiquer leur religion en anglais au Québec. L'orateur fit une longue pause ; la foule retint son souffle puis il y eut un « mais », le « mais » tant attendu !

« Mais en même temps, permettez-moi – permettez-moi, Éminence –, de revendiquer le même droit pour mes compatriotes. » Il y eut un tonnerre d'applaudissements. Il applaudissait lui-même à s'en faire mal aux mains !

Il y eut encore un bref *concedo* puis Bourassa porta un grand coup : « Oui, quand le Christ était attaqué par les Iroquois, quand le Christ était renié par les Anglais, quand le Christ était combattu par tout le monde, nous l'avons confessé et nous l'avons confessé dans notre langue. »

Qu'avait-il dit ? La foule, dubitative, avant d'applaudir, s'observa. C'était inouï ! Tout en demeurant très poli, Bourassa venait de gifler son Éminence Monseigneur Bourne. Les Canadiens anglais étaient supérieurs ; ils

se voyaient ainsi et les Canadiens français eux-mêmes le pensaient : ils étaient un peuple inférieur. Bourassa opérait une véritable révolution ! Alors que les Anglais avaient renié le Christ pour embrasser la foi protestante, les Canadiens français étaient un modèle de courage et de fidélité. Il s'aperçut que ses yeux s'embuaient. Autour de lui, on pleurait.

Bourassa énuméra ensuite les nombreuses réussites de la religion catholique en Amérique : couvents, hôpitaux, écoles, séminaires, communautés religieuses, puis ce fut l'apothéose : « "Mais, dira-t-on, vous n'êtes qu'une poignée ; vous êtes fatalement destinés à disparaître ; pourquoi vous obstinez dans la lutte ?" Nous ne sommes qu'une poignée, c'est vrai ; mais ce n'est pas à l'école du Christ que j'ai appris à compter le droit et les forces morales d'après le nombre et par les richesses. Nous ne sommes qu'une poignée, c'est vrai ; mais nous comptons pour ce que nous sommes, et nous avons le droit de vivre. Douze apôtres, méprisés en leur temps par tout ce qu'il y avait de riche, d'influent et d'instruit, ont conquis le monde. »

La foule était en délire. Ce peuple n'allait jamais mourir ! C'était un peuple miraculeux qui surmontait tous les défis, tous les obstacles, toutes les misères. L'Église catholique avait bâti ses fondations au Québec, mais ses racines s'étendaient loin dans l'Ouest canadien et, au sud, dans de nombreux États américains. Il avait lui-même un frère et un cousin au New Hampshire. On se demandait toujours si ces Canadiens français allaient disparaître, perdre leur religion et leur langue. On les voyait aux Fêtes et parfois à la Saint-Jean-Baptiste, mais viendrait-il un jour où on ne les verrait plus ? Voici un homme qui répondait « Non ! » de sa puissante voix. Non ! Le peuple canadien-français, béni de Dieu, ne s'éteindrait jamais.

Tous voulaient suivre l'orateur sur les hautes cimes de l'idéal ! On se sentait pénétré par un courage invincible et, dans cette superbe église, sous l'impulsion de cet homme mystique qui était un modèle de probité, on était prêt à se sacrifier pour le bien de la nation canadienne-française ! Il se jeta dans les bras de l'homme qu'il avait bousculé en entrant et l'étreignit comme s'il eût été son frère. Autour de lui, on pleurait, on s'embrassait, on applaudissait à tout rompre.

Cependant, il s'aperçut qu'il était 20 h. Il eut toute la misère du monde à sortir de l'église. Pendant le discours, la foule avait continué à grossir : elle occupait maintenant tout le parvis de l'église et toute la largeur de la rue Notre-Dame. Aux prix de bousculades qui faillirent dégénérer en rixes, il réussit néanmoins à s'en extraire et il descendit à toute vitesse la rue Saint-Sulpice. Il sentit bientôt une forte odeur de charbon. Devant ses yeux s'étalait maintenant un paysage industriel : un chemin de fer, des entrepôts et un énorme silo à grain dont la silhouette dominait tout le port de Montréal. Un bateau à vapeur s'approchait du quai avec d'infinies précautions.

Sinon, tout était calme et désert. Seul un homme marchait en chantonnant la chanson convenue. Il avait l'air d'un touriste émerveillé par la magnificence du port. C'était bien là l'homme du Parti libéral. Lorsqu'il s'en approcha pour lui remettre l'argent, l'homme grimaça et s'avança d'un mouvement brusque comme un fauve qui attaque. « Tu n'aurais pas pu te dépêcher ? Ça fait une demi-heure que j'attends ! » Il prit l'argent puis s'en alla d'un pas nonchalant.

Il revint à la demeure de lord Nelson et dit au majordome que tout s'était passé comme prévu. Il trouva lord Nelson dans son salon. Ses mains étaient posées sur ses hanches ; il avait l'attitude d'un homme satisfait de son travail.

« Come you all. I can now compete with Ross' Rembrandt and Angus' Constable. Come ! Come ! » Tous les domestiques, y compris la cuisinière, se regroupèrent dans le salon. Que se passait-il ? Ils avaient tous l'air ébahi de gens qu'on a réveillés en pleine nuit. « What do you think of this painting ? » leur demanda-t-il.

Devant eux, au-dessus de la cheminée, trônait un magnifique Turner : il y avait un enchevêtrement de barques et de bateaux assurant le transport de marchandises sur la Tamise ; on voyait des hommes avironner avec ardeur. Surplombant la scène, au milieu de nuages blancs et vaporeux, se dressait la tour de Londres. ◆

SIMON-PIERRE SAVARD-TREMBLAY

DÉPUTÉ DE SAINT-HYACINTHE-BAGOT

En toute indépendance

450 771-0505
simon-pierre.savard-tremblay@parl.gc.ca

PhD.
V-P, **Comité permanent du commerce international**
V-P, **Groupe interparlementaire Canada-États-Unis**

BLOC Québécois

Xavier Barsalou-Duval

Député de Pierre-Boucher—Les Patriotes—Verchères

BLOC Québécois

1625, boulevard Lionel-Boulet, bureau 202
Varennes (Québec) J3X 1P7

Téléphone : 450 652-4442
Courriel : xavier.barsalou-duval@parl.gc.ca

450 357-9100 | 100, rue Richelieu, bureau 210, Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec J3B 6X3
christine.normandin@parl.gc.ca | **www.christinenormandin.quebec**

BLOC Québécois

Gabriel Ste-Marie
Député fédéral de Joliette

120, Place Bourget Nord, Joliette
gabriel.ste-marie@parl.gc.ca
450 752-1940 \ @gabrielsmarie
www.gabrielstemarie.quebec

PLUS pour le **QUÉBEC**

359, boulevard Albiny-Paquette
Mont-Laurier
(Québec) J9L 1K5
1 866 440-3091

124, rue Principale Est
Sainte-Agathe-des-Monts
(Québec) J8C 1K1
1 844 750-1650

mh.gaudreau@parl.gc.ca
mhgaudreau.quebec

Marie-Hélène Gaudreau
Députée de Laurentides–Labelle
@MHGaudreauBQ

Le magazine des essais québécois

Des centaines de recensions publiées depuis 2007 !

Des entrevues et des extraits en primeur !

Les Cahiers de lecture de L'Action nationale

3 numéros par année

abonnements et achats
actionnationale. quebec

Lectures

Lectures

Recensions

DANIEL PROULX 50
Les années de plomb, 1980-2000

REVUE L'INCONVÉNIENT, NO 91, HIVER 2023 56
L'âge des identités

FRANCINE PELLETIER 62
Au Québec, c'est comme ça qu'on vit. La montée du nationalisme identitaire

FRANCIS DENIS 71
Une révolution pour rien. La permanence religieuse dans l'histoire du Québec moderne

DONALD J. SAVOIE 77
Le Canada – Au-delà des rancunes, des doléances et de la discorde

Note critique

Du bon usage de la rhétorique 90
- Jacques Cardinal

Surenchère sur l'importance des francophones dans l'île de Montréal en 2021 120
- Michel Paillé

Daniel Proulx
Les années de plomb, 1980-2000
Montréal, Les Éditions La Presse, 2023, 351 pages.

En histoire, rien n'est écrit d'avance. Combien d'événements fortuits, combien d'individus improbables, en ont changé le cours ? Le monde du crime ne fait pas exception. À l'orée des années 80, personne ne pouvait prévoir qu'un petit groupe de motards visant à accaparer le monopole de la vente de stupéfiants allait ébranler le monde interlope québécois. Vingt ans plus tard, les Hells Angels formaient l'organisation criminelle la plus importante et la plus dangereuse du Québec, voire du Canada. C'est cette ascension fulgurante que raconte Daniel Proulx dans son ouvrage intitulé *Les années de plomb*.

Une plume sobre, directe, ramassée, un vocabulaire précis, implacable ; engendrée par de courts paragraphes, la narration est alerte, parfaitement adaptée au sujet. Le monde décrit par Proulx en est un de violence, de fureur et de mort. Il n'y a pas de place pour la morale ni de safe space possible, l'éditeur ayant d'ailleurs omis de passer le tout à la moulinette du lecteur de sensibilité. L'auteur ausculte le mal et nous le décrit tel qu'il est, sans concession ni parti pris. Il n'amoindrit pas les angles tout en ayant la sagesse de ne pas en ajouter. Dès les premières pages, le lecteur sait qu'il plonge en enfer. Il n'a pas besoin de se le faire rappeler à tout moment.

La structure du livre est simple, mais terriblement efficace. L'ouvrage compte treize chapitres classés par ordre chronologique, correspondant à treize « moments charnières » dans l'histoire des Hells, dont la plupart, nulle surprise, sont des meurtres. Proulx les replace dans leur contexte, c'est-à-dire qu'il remonte aux causes puis en analyse les conséquences tant sur l'organisation, le monde criminel que sur les forces policières. Le plus spectaculaire de ces « moments charnières » est sans nul doute le « Massacre de Lennoxville ». L'auteur avance que la hiérarchie des Hells était de plus en plus irritée par l'indiscipline des membres du chapitre de Laval. En mars 1985, les dirigeants en ont assez. Quelques mois plus tard, cinq cadavres enveloppés dans des sacs de couchage sont repêchés dans le fleuve Saint-Laurent, près de Sorel. Et ces morts ne seront que la pointe d'un iceberg sanglant, car certains membres lavallois qui avaient été « invités » étaient absents. S'engage alors une véritable chasse à l'homme. Devant un tel carnage, les policiers ont réagi avec vigueur : « Les filatures, les perquisitions, les interrogatoires, les arrestations puis les accusations se succèdent. Plus de trente Hells québécois et néo-écossais se retrouvent dans de sales draps » (p. 58). D'aucuns croyaient alors que c'en était fait des Hells. La suite a prouvé qu'ils avaient tort.

Pour décrire cette progression et dénouer un inextricable écheveau d'actions et de réactions, il fallait que l'auteur ait non seulement une connaissance intime du milieu des motards criminels, mais encore un formidable esprit de synthèse. En plus d'être fabuleusement réussie, la démonstration de Proulx est éloquente. L'ascension prodigieuse des Hells Angels est principalement due au fait qu'ils n'ont reculé devant rien ni personne pour s'arroger le monopole de la vente de drogue.

L'auteur ne se limite cependant pas à raconter les péripéties entourant ces « moments charnières ». Il assaisonne son récit de savoureux portraits de personnages (matamores, brigands et autres assassins, dont plusieurs hurluberlus, ce qui ne laisse pas d'étonner considérant le « succès » des Hells) qui ont participé à cette tragique épopée. Ces portraits sont à ce point réussis que, par moment, j'avais l'impression d'être soudainement plongé dans les *Mémoires* de Saint-Simon ! Je ne peux d'ailleurs résister à l'envie d'en présenter un court florilège. À tout seigneur tout honneur, faisons la connaissance du premier chef des Hells, Yves Buteau, qui « exhorte ses "frères" à soigner leur apparence, à y aller discrètement avec leurs gros bras tatoués, à tailler leurs barbes hirsutes et à avoir une bonne hygiène corporelle » (p. 25). Voici un prêtre qui, « pressé de gagner Montréal pour y voir, au stade olympique, le pape Jean-Paul II en visite au Canada » (p. 39), tue accidentellement un motard et en blesse gravement un autre, un certain Walter Stadnick qui sera le maître d'œuvre de l'expansion des Hells au Canada. Dans cet ouvrage, il est question de Maurice « Mom » Boucher dont la légende est sérieusement amochée, lui qui est jugé « borné, raciste, drogué, illettré et d'une intelligence très moyenne », mais qui « va surprendre tout le monde, à commencer par lui-même peut-être, en effectuant une irrésistible ascension "professionnelle" en deux courtes années » (p. 73-74).

Proulx nous présente Aimé Simard. Celui-ci déborde d'ambition même s'il est maladroit. Il perd en effet son pantalon de pluie au plus mauvais moment, mais il garde son sang-froid, l'enlève et abat sa victime. Rencontrons Peter Paradis, un membre des Rock Machine de Verdun. Les Hells le recherchent, ce qui n'est pas une bonne nouvelle. Les policiers l'arrêtent, mais il refuse sa libération sous caution, lui préférant la sécurité du cachot. Proulx ramène

les Lavigueur à notre mémoire, eux qui ont vendu leur château à un Hells, Scott Steinert. Ce dernier en aménage une partie en studio afin «d'y tourner des films pornos dont au moins un le met en scène» (p. 206). Voici peut-être le personnage le plus étrange du lot: Gérard Gallant. Un film sur sa vie a d'ailleurs été réalisé dernièrement. Sous des airs de commis-comptable, «[c]et homme petit, bègue, timide, bien mis et fier de sa personne, s'avère l'un des plus productifs tueurs à gages que le Québec ait connu» (p. 269). Ce tueur de Hells a, en effet, avoué 28 meurtres... Pour ceux qui en doutaient encore, ces portraits prouvent une fois de plus que la réalité dépasse souvent la fiction. Plusieurs de ces personnages aux attitudes singulières auraient pu figurer dans la série télévisée *Faits divers* ou dans un roman de James Ellroy!

Certains diraient que ces digressions ne font qu'allonger indûment la lecture. Je ne partage pas du tout ce point de vue. D'abord, les portraits ne détournent pas l'attention du lecteur, mais présentent un aspect différent de la montée des Hells. Comment diable ferait un auteur pour raconter cette montée dans le firmament du crime tout en omettant de souligner l'apport et la singularité de certains individus? Autre élément intéressant, les portraits ne concernent pas seulement les chefs, mais également toute une galerie de gredins plus voraces les uns que les autres. De plus, ils donnent à l'ouvrage une couleur pittoresque et une profondeur sans lesquelles le récit se résumerait en une suite ininterrompue d'assassinats, ce qui serait, à la longue, un peu lassant. Enfin, ces portraits nous rappellent que les motards, aussi monstrueux soient-ils, sont des êtres humains.

En lisant ces portraits, le lecteur serait peut-être amené à croire que les motards n'étaient que des abrutis attirés par l'appât du gain. Proulx laisse le lecteur juger. Pour ma part,

je crois, au contraire, que plusieurs parmi eux étaient très intelligents. Pour donner une idée de leur « savoir-faire », en janvier 2001, dans un appartement d'Anjou, les policiers ont saisi plus de quatre millions de dollars en argent comptant. Quelques semaines plus tard, c'est l'Opération printemps 2001 : « une frappe d'une ampleur sans précédent au Canada : 2000 policiers effectuent 254 perquisitions et arrêtent 118 motards » (p. 334). Il appert que des abrutis ne sauraient amasser, et à plus forte raison, gérer des millions de dollars ; ils auraient été bien incapables de pousser les pouvoirs publics à amender plusieurs de leurs lois, ainsi qu'à mobiliser des bataillons de policiers et d'avocats pour les neutraliser ; des abrutis ne pourraient pas non plus échapper à la justice pendant des années, tel Maurice Boucher, Normand Hamel, et combien d'autres. En résumé, s'il y avait bien quelques énergumènes dans les Hells, ils ne l'étaient pas tous.

Cet ouvrage a deux défauts. D'abord, l'auteur souligne, à juste titre, l'étonnante violence du monde criminel québécois. Il la situe dans le contexte plus large de la ville de Montréal dont la comparaison du taux d'homicides avec les autres villes canadiennes n'est pas à son avantage. Enfin, il se demande pourquoi : « La culture de la violence est-elle ancrée dans notre société plus que dans toute autre au pays ? » Il n'a pas de réponse à offrir, car « Les fins connaisseurs de l'âme québécoise qui pourraient répondre à cette question existentielle ne se sont pas fait entendre à ce jour... » (p. 53) Bien que Proulx ait raison sur le fond, sa charge tombe à plat. Si les motards sont d'une grande violence, l'extrapoler et l'étendre à la société québécoise tout entière aurait exigé une démonstration autrement plus étoffée. Deuxième lacune de ce livre, les sources. On ne sait pas où l'auteur a obtenu les informations figurant dans son livre. Hormis les policiers, les journalistes spécialisés,

voire les motards eux-mêmes, je ne vois pas qui pourrait les vérifier, d'autant plus qu'il y a peu de références et la bibliographie compte seulement neuf titres. Ceci dit, selon le quatrième de couverture, Daniel Proulx « raconte l'histoire de la criminalité depuis plus de trente ans » et il en est à son septième livre. Il a donc, à mon avis, toute la crédibilité nécessaire pour proposer un tel ouvrage.

Malgré quelques bémols, Daniel Proulx a écrit un livre remarquable. Il a réussi à rendre intelligible un monde singulier, plein de fureur, et, paradoxalement, plein de vie, que peu connaissent. C'est bien simple, après la lecture, j'avais l'impression d'être devenu un expert de Hells Angels ! Que demander de plus à un auteur ?

Martin Lemay
Essayiste

Revue L'Inconvénient, no 91, hiver 2023

L'âge des identités

Dans son dernier numéro d'hiver 2022-2023, la revue *L'Inconvénient* consacre son dossier à « l'âge des identités », où l'on retrouve une collection de collaborateurs qui réfléchissent sur la question de l'identité dans l'espace public. Voulant faire preuve de modération et de nuance, les auteurs apportent des critiques réelles sur les wokes et leurs causes qui font de plus en plus de bruit. Le camp opposé, soit celui des nationalistes conservateurs, reçoit aussi sa part de commentaires.

L'éditorial d'Alain Roy donne le ton dès le départ, en dénonçant les « guerres culturelles ouvertes » qui auraient lieu entre la gauche et la droite, entretenant ainsi un climat « polémique » dans lequel il deviendrait difficile de parler d'identité par une « réflexion nuancée[1] ». Voulant faire une psychologie du colonisé à partir d'Albert Memmi, Alain Roy critique une « surpolitisation de l'existence » où la lutte politique réduit la vie à un combat et à une « réduction identitaire ». Le dossier de la revue suivra une ligne similaire, faisant le portrait d'un débat public pris entre deux camps stériles, également condamnables.

Comme premier texte du dossier, l'écrivain Mauricio Segura, Québécois d'origine chilienne, donne « 9 commentaires sur l'identité collective », éclairant sa réflexion par son propre parcours. Il se demande ouvertement « Comment se fait-il que nous soyons passés d'un paradigme politique centré sur la matérialité à un autre axé sur la symbolique[2] ? ». Étrange question, dans la mesure où la

1 Alain Roy, « Mystifications », in *L'Inconvénient : L'âge des identités*, hiver 2022/23, p. 3.

2 Mauricio Segura, « 9 commentaires sur l'identité collective », in *Op. cit.*, p. 11.

politique implique toujours une gestion des symboles. Il est vrai que les années politiques précédant les luttes identitaires axaient beaucoup leur attention sur le niveau de vie, la création de richesse et la redistribution. Nous devions passer des grands chefs d'État et des grandes idéologies à la gestion à la petite semaine des experts-comptables. Force est de constater que les choses ont bien changé, comme le remarque l'auteur. Ce dernier croit trouver la source de ces changements dans l'atomisation de la société et une panoplie de phénomènes qui causeraient un durcissement des positions.

Le professeur de littérature Arnaud Bernadet est le premier dans la revue à lancer une charge contre Mathieu Bock-Côté et le nationalisme conservateur, qui seront une cible favorite pour le reste des auteurs. Critiquant d'abord les excès d'un antiracisme, Bernadet s'en prend rapidement lui-même à « l'homme blanc », soit « celui qui s'est rendu coupable d'avoir si longtemps assuré son hégémonie sur tous les continents, peuples et cultures du globe[3] ». Pour lui, les Mathieu Bock-Côté de ce monde sont des essentialistes de l'identité qui font « un rejet panique du métèque ». L'auteur n'essaie aucunement de démontrer son point de vue, comme si la xénophobie de l'homme visé était proverbiale. Sans surprise, il oppose à ce camp le « décolonialisme », qui cherche à décoloniser à outrance chaque sphère de la vie en société. Bernadet remarque que ce décolonialisme évite de « contester le cadre néolibéral », soutenant parfois même ce régime dans ses différents combats. Bien qu'il constate que la couleur de peau puisse jouer dans les inégalités sociales, il évite d'adhérer à « l'évangile EDI[4] ».

3 Arnaud Bernadet, « Le vagabond des deux justices », in *Op. cit.*, p. 15.

4 *Ibid.*, p. 19.

Martine Béland, quant à elle, s'interroge sur son identité, au croisement entre le Québec, l'Ontario français, la France et l'Acadie. Elle montre combien il devient difficile d'avoir une identité à soi lorsqu'on n'appartient pas entièrement à une communauté en particulier. Toute sa vie, l'auteure a été qualifiée d'épithètes qui ne correspondaient pas à ce qu'elle ressentait être. Au Québec, ses camarades de classe la voyaient comme une anglophone, alors qu'en Bavière elle était prise pour une Française. À la lecture du texte, on comprend qu'encore aujourd'hui, son identité ne va pas de soi.

C'est dans le texte d'Alain Deneault qu'on retrouve l'attaque la plus frontale à l'égard des « identitaires ». Insistant sur son idée que les Québécois seraient des « colons » plutôt que des colonisés, Deneault s'en prend aux « atrabilaires péquistes vieillissants, souvent devenus caquistes foncés » et aux « liquidateurs de tout référent ». L'auteur aurait trouvé quelque chose qui réunirait ces deux groupes, affirmant que « Le management et le marketing des multinationales industrielles et financières ne peinent nullement à les assimiler[5]. » Se voulant plus fin en faisant l'insolent, Alain Deneault est dans les faits aussi prévisible que n'importe quel autre auteur de la gauche anticapitaliste. Combien de fois entend-on cette réduction sans fin à la lutte contre le néolibéralisme ? Nous y reviendrons. Sans que l'on comprenne tellement le rapport dans la réflexion malgré son importance évidente, Deneault parle des bouleversements écologiques pour développer sa pensée sur l'identité. Il affirme également que les Québécois doivent passer par « les reconnaissances des torts commis par les eurodescendants envers les peuples d'origine », se gardant bien de faire les distinctions nécessaires, en appelant à « engager

5 Alain Deneault, « Identique à quoi ? », in *Op. cit.* p. 24.

des liens d'ouverture avec les communautés d'origine[6] », répétant ainsi la doxa diversitaire qu'il aime tant dénoncer.

Patrice Lessard, de son côté, nous offre le texte le plus caricatural, agitant l'épouvantail de « l'extrême droite » québécoise et affirmant que « l'identité nationale est un vieux malentendu qu'il est impérieux de lever[7]. » Empathique, ce professeur « souffre de voir [s]es étudiants, majoritairement issus de l'immigration, se faire insulter chaque jour dans les médias, se faire crier qu'ils ne sont pas *nous*, qu'ils sont *les autres*[8]. » Il nous laisse ici un texte parmi d'autres dans la collection des médiocrités antinationalistes.

Pour clore ce dossier, Mathieu Bélisle décrit « l'ère du ressentiment » qui caractériserait notre époque. Partant sa réflexion sur l'œuvre de Dostoïevski, l'auteur fait un parallèle entre l'homme des *Carnets du sous-sol* et l'homme contemporain. Selon lui, « Ses monologues paranoïaques présentent l'expression la plus juste en même temps que la plus désespérée du drame qui frappe l'individu contemporain : la honte de ne pas "être" assez[9]. » Ainsi, la « maladie de la comparaison » qui frapperait nos contemporains, qui comparent sans cesse leur propre vie avec celle des autres via les réseaux sociaux, engendrerait des frustrations multiples. Dans sa souffrance, l'homme du sous-sol, nous dit Bélisle, deviendrait plus facilement offensé par le moindre mot ou geste qui pourrait potentiellement l'humilier. Selon lui, cet homme du ressentiment se trouve dans les deux camps qui s'affrontent :

6 *Ibid.*, p. 27.

7 Patrice Lessard, « Malentendu », in *Op. cit.*, p. 30.

8 *Ibid.*, p. 31.

9 Mathieu Bélisle, « L'ère du ressentiment », in *Op. cit.*, p. 35.

> Il s'est fait une spécialité de trouver des coupables, qui sont systématiquement ceux de l'autre «camp» – la gauche ou la droite, les wokes ou les conservateurs, les minorités ou la majorité, etc.

L'auteur dénonce la simplification à outrance et les doigts accusateurs, qui alimenteraient ce climat de ressentiment. Pour lui, la démocratie libérale engendre des frustrations en raison de l'écart qui résulte entre l'idéal d'égalité et celui de liberté. «On ne peut pas, en effet, dit-il, à la fois aspirer à l'égalité du plus grand nombre (la démocratie) et récompenser le mérite individuel (le libéralisme) sans nourrir de terribles contradictions[10].» La déception qui résulterait de cet écart serait à la source des frustrations de notre époque. L'extrémisme apporterait une réponse aux frustrations de chacun devant les idéaux non réalisés de la démocratie libérale. Le ressentiment se tournerait ainsi «vers cet Autre dont la présence se révèle soudain problématique.» Et qui encouragerait ce rejet de l'Autre avec un grand A? Bien entendu, il s'agit de Mathieu Bock-Côté et d'Emilie Nicolas, ces «entrepreneurs en ressentiment». Et quelle réponse peut-on donner à cette montée aux extrêmes? Mathieu Bélisle nous dit que «Pour éviter cette dérive, je crois qu'il faut injecter dans le discours des doses massives de bonne foi et de bonne volonté», en s'adressant à «une autre foule, discrète et qui hésite à se faire entendre[11]», qui se situerait en dehors des camps conservateurs ou wokes. Ce rassemblement du camp des modérés parviendrait ainsi à nous délivrer des tensions extrémistes de nos temps présents. «Il en va de la suite du monde», conclut l'auteur. Difficile de savoir où se situe cette «foule discrète» et en quoi Mathieu Bélisle viendrait la délivrer de l'obscurantisme, mais nous laissons l'auteur à ses songeries.

10 *Ibid.*, p. 37.

11 *Ibid.*, p. 41.

En somme, le dossier de la revue *L'Inconvénient* ne nous apprend pas réellement grand-chose sur l'identité. Les réflexions de fond sont trop souvent escamotées au profit de postures mondaines qui permettent de bien paraître à l'antenne de Radio-Canada. Toujours le même schéma de la « tenaille identitaire » se répète : il y aurait d'un côté les wokes, de l'autre les conservateurs, tournés dos à dos, et qui seraient les deux faces d'une même pièce. Jamais n'apporte-t-on une analyse de fond sur le wokisme, la cancel culture et le racialisme, qui sont bien plus dangereux qu'un chroniqueur conservateur qui n'a jamais appelé à l'annulation de conférences ou d'événements et qui ne prétend pas rénover l'entièreté du vocabulaire pour sa cause. Si les contributeurs de *L'Inconvénient* pensaient perpétuer une tradition de nuances et de profondeur en ficelant ce dossier, ils nous ont au contraire prouvé que la revue perdait de sa substance pour devenir une vitrine bien-pensante parmi d'autres. C'est bien dommage, mais nous nous en remettrons.

Philippe Lorange
Étudiant à la maîtrise en sociologie – UQAM

Francine Pelletier
Au Québec, c'est comme ça qu'on vit. La montée du nationalisme identitaire
Montréal, Lux, 2023, 214 pages

Avec cet essai à charge, la journaliste et documentariste Francine Pelletier poursuit la réflexion qu'elle a entamée dans son documentaire tout aussi à charge intitulé *Bataille pour l'âme du Québec*[12].

L'auteure avance la thèse selon laquelle l'échec référendaire de 1995 aurait fait basculer le Québec dans un nationalisme « identitaire », opposé au nationalisme « civique » qui le caractérisait depuis la Révolution tranquille. Nous aurions envie de lui répondre qu'un nationalisme qui ne serait pas « identitaire », ça n'existe pas. Pelletier ne précise d'ailleurs jamais ce qu'elle entend par « identitaire », mais passons.

Il s'agit d'une œuvre intimiste, nous plongeant dans la vie même de Pelletier. Ce regard nous permet de cerner les raisons poussant l'auteure à adopter aveuglément les postulats du néo-progressisme contemporain. C'est là, l'aspect le plus instructif et étonnant du livre. Contrairement aux tenants habituels du néo-progressisme, c'est un amour déçu d'un certain Québec qu'elle a connu qui la motive. C'est là un amour bien maladroit, dont l'être « aimé » se passerait bien.

Le rêve d'une « société modèle »

Bien souvent, les gens vouant le nationalisme québécois aux gémonies ne le font pas selon une vue de l'esprit abstraite. Leur posture part habituellement d'une parti-

12 Ici, nous vous référons à l'analyse critique que nous avons faite du documentaire de Francine Pelletier : Léandre St-Laurent, « Bataille contre l'âme du Québec », *L'Action nationale*, octobre-novembre 2022, 224 pages.

cularité bien circonscrite d'un vécu concret, parfois difficile. Ce n'est qu'ensuite que l'idéologie prend le relais et structure une vision du monde transformant un peuple en monstre.

C'est la façon dont la pensée de Francine Pelletier semble évoluer. Le fait que la journaliste soit franco-ontarienne, « [...] née avec le français dans une oreille et l'anglais dans l'autre » (p.12), et la façon dont elle interprète sa propre identité culturelle, ne sont pas étrangers aux raisons qui la poussent à adopter le regard qui est le sien. C'est d'ailleurs un élan vital, voire existentiel, qui pousse la jeune Pelletier à s'établir au Québec, en octobre 1975, époque où débute le récit qu'elle nous présente.

De son propre aveu, son statut de minoritaire en Ontario fait en sorte qu'elle est alors habitée par le sentiment d'un « appel de la race », tel que l'avait exprimé le chanoine Groulx à une tout autre époque. Sa part française, elle veut la maintenir bien vivante, « sans continuellement chercher [ses] mots et quémander des services en français [...] sans être condamnée à vivre dans un carré de sable, chaque année un peu plus étroit » (p.15). Assumant son basculement vers une identité définitivement francophone, le Québec effervescent des années 1970 apparaît comme le temple lui permettant de « sauver son âme ».

Pour un Québécois nationaliste, qui est travaillé par l'expérience historique du basculement d'une identité canadienne-française vers une identité québécoise, son combat pour l'affirmation de sa culture est par défaut collectif. Rien n'est aussi certain pour un Canadien français hors Québec. Pour Pelletier, il existe « deux visages de ce qui est possible pour un francophone dans ce pays. D'un côté, maître chez soi : consolider ses forces sur un même territoire pour se

tenir la tête haute et se sortir du guêpier. C'est l'option Lévesque ; le combat est ici collectif. De l'autre, l'union fait la force : compter sur la générosité d'une grande fédération pour continuer à s'épanouir personnellement. C'est l'option Trudeau ; le combat est ici individuel. » (p. 19)

En arrivant au Québec, c'est l'option Lévesque qui charme Pelletier. Ce qu'elle en retient, c'est surtout sa part d'idéalisme et de progressisme. Ce ne sera pas le désir de continuité historique d'un peuple qui la préoccupera avant tout, pourtant le moteur de l'option, mais plutôt son volet concernant la transformation de la société québécoise, le rêve de Lévesque d'en faire une « société modèle ». Comme l'exprime Pelletier, « on fait souvent référence au miracle de la survivance. Au fait d'avoir conservé à peu près intact "un cube de sucre à côté d'un gallon de café", selon l'expression imagée d'Yves Beauchemin. [...] Mais le vrai miracle n'est-il pas de s'être réinventé ? D'avoir justement mené ce combat contre soi-même ? » (p. 31-32) Dans les années 1970, ce n'est pas tant avec le Québec que Pelletier est tombé en amour, mais bien avec la représentation que le PQ s'en faisait.

Et encore là, Pelletier se garde bien d'en sélectionner ce qui l'arrange. Tout le contenu du nationalisme péquiste qui, aujourd'hui, pourrait être qualifié d'« identitaire », elle le gomme. Elle fait même de Lévesque quelqu'un qui « n'était pas nationaliste dans l'âme. [...] Patriote, on veut bien. Mais nationaliste ? C'est dangereux, au bas mot, de mauvais goût. » (p.39) Pour Pelletier, ce n'est que par la voie d'un pire-aller que Lévesque, par souci de ne pas transformer les individus en « ennemis », aurait opté pour un nationalisme « civique », que Pelletier ne définit jamais de façon rigoureuse, si ce n'est sous la forme d'une consécration administrative et territoriale désincarnée. *Exit* le rapport entre nationalisme et fait français. *Exit* les déclarations de

Lévesque liant la culture française en Amérique à l'« âme » des Québécois.

Pelletier réduit le combat de Lévesque au progressisme et à l'« ouverture ». Ce que fut le PQ avait beau incarner un équilibre entre progrès et soucis de conservation, tout ce qui pourrait rappeler toute forme de « conservatisme » est balayé du revers de la main. Que la fondation du PQ soit due à une fusion entre le Mouvement souveraineté-association et le Ralliement national de Gilles Grégoire, bref, « un rassemblement peu commun entre nationalistes de droite et de gauche » (p. 41), elle traite ce fait comme quelque chose d'anecdotique. S'il est vrai que « c'est dénaturer l'histoire du Québec que d'assimiler le combat de René Lévesque à la survivance culturelle » (p. 161), ce l'est tout autant que de le réduire au « progressisme ». Nous ne saurions suffisamment rappeler les propos de Lévesque ou de Camille Laurin, pourtant deux idoles de Pelletier, sur la « noyade » démographique des Québécois et sur le déclin du fait français, qui rappellent pourtant les propos des « identitaires » d'aujourd'hui, comme peuvent l'être des gens de la trempe de Mathieu Bock-Côté, qu'elle pourfend (p.163). L'« ouverture » péquiste fut toujours accompagnée du souci d'une convergence culturelle vers la majorité historique.

En incorporant de telles nuances, c'est l'essentiel de la thèse de Pelletier qui tombe. En effet, l'on comprend bien qu'il y a beaucoup plus de continuité qu'elle ne le pense entre le nationalisme d'hier et celui qui se manifeste depuis 1995. Il est à parier que c'est davantage le camp progressiste qui a changé, que l'inverse. Que des millénariaux néoprogressistes fassent leur une telle vision, c'est une chose. C'en est une autre d'observer une femme de l'âge de Pelletier, qui a elle-même vécu ces événements de près, faire preuve d'une telle mémoire sélective.

Le « syndrome de la Révolution tranquille » et le « train identitaire »

Le fait de ne pas avoir entièrement mené à terme le projet d'une « société modèle » aurait, selon Pelletier, poussé le peuple québécois à entretenir intacte une image idyllique de lui-même, figé dans la période effervescente des années 1960-1970. Une façon de bien se regarder dans le miroir, malgré nos erreurs et nos échecs. Le peuple québécois a alors ce réflexe de mettre sous le tapis toute réflexion ou constat qui viendrait ternir cette image. C'est un sentiment qui nous empêcherait d'avancer, collectivement. C'est ce que Pelletier nomme le « syndrome de la Révolution tranquille » (p. 120-123). Pour elle, ce sentiment est amplifié par l'échec référendaire de 1995, lequel a brisé le peuple québécois.

Nous empêchant de nous regarder en pleine face, ce syndrome nous cacherait à nous-mêmes le développement réel de notre sphère politique. Pour Pelletier, les nationalistes québécois ont, en réalité, lentement délaissé le nationalisme « civique » de la « société modèle », pour prendre le « train identitaire ». Plutôt qu'offrir une société « ouverte à tous », le nationalisme « identitaire » et « conservateur » imposerait un « nous » attaché à la majorité historique, suintant d'exclusions et d'oppressions. Ce « nous », réactualisé selon elle, mais qui est pourtant le *leitmotiv* de notre collectivité depuis la Conquête et que la Révolution tranquille a entretenu, Pelletier en fait la généalogie à partir des célèbres propos tenus par Jacques Parizeau, le soir de la dernière défaite référendaire, qui « donnaient l'impression que le rêve du pays était soudainement réservé aux seuls francophones, les "autres" étant relégués au rang d'empêcheurs de tourner en rond » (p. 74).

Pelletier voit ce moment fatidique comme le déclencheur d'une réaction en chaîne menant à l'hégémonie du nationa-

lisme «identitaire». Après la «grande déception» (chap. 4) du cycle 1980-1995, il s'ensuit le «retour en arrière» (chap. 5) de la deuxième moitié des années 1990, ramenant les Québécois vers certains réflexes de survivance. Les années 2000 sont alors marquées par la crise des accommodements raisonnables, laquelle Pelletier nomme la «revanche des crucifix» (chap. 6). Cette crise marque les débuts de l'effondrement du PQ, l'accession de l'ADQ au statut d'opposition officielle, l'unanimité des trois grands partis de l'Assemblée nationale à maintenir le crucifix en chambre et les germes de ce qui finira par constituer la CAQ. À partir de 2007, le PQ prend le pouls de la population, et enclenche ce que Pelletier considère être une «trahison» (chap. 7), mais que d'autres pourraient concevoir comme le retour à certains fondamentaux, du moment que la formation politique vient occuper le champ politique de l'ADQ, puis de la CAQ. Enfin, le PQ opère sa mue, sous le gouvernement minoritaire de Pauline Marois, avec sa Charte des valeurs québécoises. La société civile devient alors une «tour de Babel» (chap. 8) identitaire. Le PQ signe ainsi son arrêt de mort, s'affirmant comme «le parti d'une génération» (chap. 9). Ultimement, la «consécration caquiste» (chap. 10) s'avère être l'actualisation de toutes les thématiques dites «identitaires» que les années 2000 et 2010 disséminent. Avec la CAQ, le «nationalisme identitaire» trouve son régime politique, qui s'étend de 2018 à aujourd'hui.

De l'ingratitude à l'outrance

Si le changement de «paradigme», comme aime le définir Pelletier, ne se situe par au «niveau identitaire», dont nous pouvons observer, au contraire, de nombreux éléments de continuité, il y a effectivement une transformation du nationalisme québécois qui s'opère. Il est effectivement vrai que «le sentiment de notre fragilité l'emporte sur la confiance

en soi » (p. 53). Les Québécois ne tentent plus de conquérir un destin national, mais bien de sauver les meubles. Il est probable que ce « syndrome de la Révolution tranquille », tel que proposé par Pelletier, puisse contribuer à ce que la collectivité s'aveugle face à cet état de fait.

Mais le « syndrome de la Révolution tranquille » ne s'applique pas qu'aux « identitaires » et aux « conservateurs ». Il s'applique également aux progressistes de la facture de Pelletier, simplement à l'inverse. La sublimation que Pelletier fait des moments progressistes de l'option Lévesque la mène à y enfermer le peuple québécois. Du moment que ce dernier ne correspond pas à cette représentation mentale, c'est un certain mépris qui s'ensuit. Et cette période étant très circonscrite, le mépris se généralise. Outre la période 1960-1995 et la brève révolte des Patriotes, c'est, pour Pelletier, « un nationalisme conservateur canadien-français qui a sévi au Québec » (p. 50). « Sévir ». Nous aurons compris que toute forme de conservatisme, et donc l'essentiel du vécu des Canadiens français, est à mettre aux poubelles de l'histoire. Pourtant, ce « conservatisme » pose les conditions de possibilité de notre présence en Amérique. Sans survivance préalable, pas de Révolution tranquille. C'est là l'ingratitude de nombreux révolutionnaires tranquilles ne pas rendre son dû à César. Nous pourrions affirmer la même chose de ces néoprogressistes n'ayant pas conscience que la nouvelle Révolution tranquille qu'ils souhaitent ne sera rien sans la néo-survivance actuelle.

Mais qu'est-ce que ce « nous » a de si horrible pour mériter pareilles gémonies ? En y répondant, Pelletier passe de l'ingratitude à l'outrance. Pour le vieux Canada français, c'est clair. S'inspirant des réflexions de Gérard Bouchard, Pelletier est catégorique :

> [...] mais de quoi s'ennuie-t-on ? D'une « cohésion sociale » basée sur la peur et l'absence d'éducation ? D'une « identité » basée sur l'ethnicité et le ventre des femmes ? D'une « spiritualité » hantée par les feux de l'enfer et la mise à l'index ? Je pense au contraire que la période d'affirmation souverainiste qui a mis fin au mythe du Canada français est celle dont on peut être le plus fier et celle dont on devrait s'inspirer aujourd'hui (p. 209).

Voilà comment l'idéologie progressiste se transforme en mépris du peuple et en discours néocolonial.

Qu'en est-il alors du « nous » actuel que les « conservateurs » veulent préserver ? Encore une fois, Pelletier peine à en préciser le contenu. Selon elle, il prend intellectuellement racine auprès de penseurs comme l'historien Éric Bédard et le sociologue Jacques Beauchemin, lesquels redonnent leurs lettres de noblesse au Canada français et redonne symboliquement force à la majorité historique. Politiquement, ce « nous » s'affirmerait sous l'égide du stratège péquiste Jean-François Lisée, lequel a proclamé que le Québec serait entré dans son « moment majoritaire ». Ce « nous », quasi démoniaque, Pelletier en fait une réduction *ad hitlerum*, liant génétiquement les régimes fascistes du siècle dernier, l'antisémitisme du chanoine Groulx et les Chemises bleues d'Adrien Arcand au populisme actuel, de Le Pen à Trump, en passant par les Gilets jaunes et la théorie du Grand Remplacement, dans une actualisation bien québécoise où François Legault, Djemila Benhabib, l'ADQ, La Meute, Storm-Alliance et les Soldats d'Odin se côtoient. Et ce « nous », évidemment raciste et patriarcal, agit. C'est ainsi que Marc Lépine, potentiel « reflet de la société dans laquelle on vit » (p. 55), perpètre la tuerie de Polytechnique et qu'Alexandre Bissonnette commet l'attentat de la grande mosquée de Québec. Avec pareilles médisances, que Pelletier ne fasse pas l'étonnée si les « conservateurs » qu'elle invite pour ses travaux refusent de se présenter au dîner de cons.

Ce « nous » est si illégitime, que ses combats contemporains n'ont que peu de valeurs aux yeux de Pelletier : la laïcité, le souci pour les conséquences d'une immigration immodérée, la défense ferme du français et la lutte contre le régime multiculturaliste de 1982. Pour chacun de ces combats, Pelletier justifie sa posture par de nombreuses omissions et raccourcis intellectuels, qui à eux seuls mériteraient une recension à part entière. Elle qui s'oppose à la notion de « grand remplacement », elle le propose tout de même pour ce « nous » : « ce n'est [...] pas le français qui va sauver le Québec, encore moins un faux vernis de laïcité. La survie dépendra de la vivacité et du dynamisme du *melting pot* franco-québécois. » (p. 212)

Ce n'est qu'en fin d'ouvrage que Pelletier précise minimalement le contenu de ce « nous » qui mérite pareille violence. Dans un moment de lucidité, elle précise qu'on ne peut pas amalgamer le conservatisme québécois aux autres actualisations nationales du conservatisme. Ici, le contenu est toujours situé. De quel bois ce « conservatisme » québécois est-il fait ? Il s'affirme à travers des « valeurs comme la promotion et le maintien du français comme seule langue commune, la laïcité de l'État, la tradition civiliste et l'égalité hommes-femmes » (Carl Vallée, cité à la p. 161). Ironiquement, ce sont là des valeurs historiques de la gauche. Une majorité de Québécois, dont justement la Révolution tranquille a accouché, ont de bonnes raisons de vouloir les préserver. Tant qu'ils seront encore là pour exister, ils pourront continuer fièrement de s'exclamer : « Au Québec, c'est comme ça qu'ont vit ! ».

Léandre St-Laurent
Enseignant.

Francis Denis
Une révolution pour rien. La permanence religieuse dans l'histoire du Québec moderne
Montréal, Éditions Liber, 2023, 392 pages

L'histoire récente du Québec détonne par sa rapide déchristianisation. Nombre de nos contemporains furent témoins entre les décennies 1960 à 1980 d'une fulgurante apostasie. Inédite par sa rapidité et inconcevable par son ampleur. En moins de vingt ans, nous passâmes d'un régime de chrétienté à une social-démocratie honnissant son héritage catholique. Que s'est-il passé ? Cette interrogation devrait hanter toute personne s'intéressant, non seulement à l'histoire québécoise, mais à la condition actuelle des Québécois. Comprendre cette malnommée Révolution tranquille est un effort herméneutique nécessaire, une sorte de psychothérapie collective. C'est à ce travail que s'attela Francis Denis dans son essai *Une révolution pour rien*.

L'historiographie officielle nous propose un narratif, qui disons-le, semble flatteur pour nos contemporains et, à plus forte raison, pour les tenants de ce chamboulement. Expliquons-le rapidement : s'ouvrant à la modernité ambiante, le peuple Canadien français, par l'intermédiaire de ses élites, se libéra de la théocratie que fut le Québec. Par un effort herculéen, les descendants des colons normands prirent leur destin en main ; destin qui était d'ailleurs confisqué par les clercs depuis la conquête. Quoique quelque peu caricatural, ce résumé, me semble-t-il, serait approuvé par la masse de nos compatriotes. Le livre de Français Denis est une attaque en règle, une remise en question, de ce narratif. Avant de présenter la thèse de notre auteur, voyons les qualités intrinsèques de cet opus.

Contrairement à nombre de nos intellectuels, Francis Denis, ne fait pas fi de la théologie, ni d'ailleurs de la phi-

losophie. En effet, il nous propose une vision intégrée de l'histoire, un travail d'historien criblé par la philosophie et les débats théologiques. Cette approche nous permet une remise en question de nos aprioris historiques, ouvrant la voie à une plus profonde compréhension de notre histoire.

En l'occurrence, l'histographie officielle de la Révolution tranquille est en adéquation avec la philosophie hégélienne de l'histoire ; soit l'histoire comme progression de la transcendance vers l'immanence. Une société religieuse doit, pour suivre le sens du progrès, passer du mythe à la science. Francis Denis nous propose une remise en cause de cette prémisse. Pour notre auteur, il n'est pas question de progrès ou du sens de l'histoire, mais d'un sabordage interne ; l'église, par son agir temporel, fit perdre de vue au peuple des croyants sa réalité profonde, celle d'une entité spirituelle préparant un royaume atemporel, disons plutôt posttemporel, et transcendant. Elle perpétra un transfert de sacralité : désacralisant la foi et, par le fait même, déifiant la politique. Ce processus s'actualisant dans la Révolution tranquille et, par le fait même, dans notre social-démocratie.

Dans ces dernières lignes se trouve la thèse de notre auteur. Une meilleure appréciation de la structure de sa pensée nous incite à un succinct envol de la disposition de l'opus. Pour faire simple, Francis Denis nous offre un déroulé chronologique, une histoire des idées affectant l'église canadienne-française à travers les grands personnages de son histoire. Son but : nous montrer la permanence du primat politique à l'intérieur même de l'église. Après deux chapitres initiaux où l'auteur pose les bases herméneutiques et théologiques de sa démonstration s'en suit un chapitre cernant les bases historiques consolidées par les événements entourant la Nouvelle-France et la conquête anglaise.

Le cœur du projet catholique québécois, pour user d'un terme anachronique, commence avec l'ultramontanisme. C'est de là, nous affirme Denis, que se construit le mal canadien-français. Courant idéologique parti de France, la théologie ultramontaine cherchait à soumettre la sphère publique à l'église ; l'église quant à elle se percevait comme une institution hiérarchique : à sa tête se trouvait le pape, principe unique de tout pouvoir spirituel et politique. Se voulant des dirigeants politiques, autant que spirituels, les évêques issus de l'ultramontanisme cherchaient à instaurer, au bord du Saint-Laurent, la cité la plus catholique qui soit. Loin du vieux continent, nos prélats se virent, ou se crurent, capables de créer une parfaite théocratie, ici, sous les froids polaires de nos hivers. Il y avait, bien entendu, une forme d'utopisme et surtout du messianisme canadien-français. Il y a, bel et bien, une erreur théologique ; la cité chrétienne ne sera immanente que dans l'eschaton. Le Christ n'a-t-il pas dit, juste avant sa crucifixion, que son royaume n'était point de ce monde ? Il fallait bien, comme le montre si bien notre auteur, « spiritualiser » l'église, ou plutôt, la ramener à ses sources patristiques, comme le fit, tant bien que mal, le concile Vatican deux. Mais, je mettrais bien une critique à sa critique.

La période ultramontaine ne fut pas que négative ; plus encore, elle n'est pas la cause de la sécularisation, et encore moins, de la Révolution tranquille. Laissons, de grâce, les défauts de la période ultramontaine. L'église, la foi chrétienne, pour éclairer les nations, se doit de s'incarner dans la chair des peuples la composant. C'est, en partie, ce qu'elle fit durant la période de la grande survivance. L'église se confondit avec les Français d'Amérique, forma ses rites en conformité avec les formes culturelles compréhensibles par la masse du peuple. À bien y remarquer, c'est ce que firent les pères de l'église lors de la christianisation

de l'Empire romain. Ils hellénisèrent le christianisme, religion éminemment sémitique. Le credo y est exprimé par des termes philosophiques propres à l'aristotélisme.

Dans l'orient grec, les rites prirent les formes de la cour byzantine, tandis qu'en Égypte, des hymnes panégyriques vantant le pharaon furent utilisées pour glorifier le fils de Dieu. Il me semble que Francis Denis manqua de voir que le travail des messeigneurs Bourget ou Laflèche était une tentative, certes trop verticale, exagérément clérico-centrée, de fonder un christianisme propre à la condition québécoise. Cet angle mort de la démonstration que nous offre Francis Denis, lui force à voir un continuum entre l'ultramontanisme et le personnalisme.

Je m'aventurai plutôt à proposer la thèse d'Augusto Del Noce : c'est avec la désacralisation, phénomène omniprésent en occident, que se fit la déchristianisation du Québec. Certes, elle fut plus brutale chez nous que dans le reste du monde occidental. Mais, nous avons affaire à un processus essentiellement similaire. Comme le décrit, avec raison, Francis Denis, le personnalisme et l'application du dernier concile connurent une praxis gauchisante. Par exemple, les personnalistes chrétiens chercheront à mettre en accord le catholicisme avec les idéaux de l'époque (p. 240). En l'occurrence, il y a clairement une sécularisation de la foi. Si l'on peut atteindre nos buts terrestres sans le biais de la foi, pourquoi donc porter le lourd fardeau d'une tradition vieille de deux millénaires ? Les prêtres furent remplacés par les bureaucrates (p. 313) ; et c'est bien dans l'ordre de la logique. Un état est plus propre à nous moderniser que l'église.

Il y a bien, comme le dirait notre premier ministre, François Legault, un fond catholique à notre solidarité. En ce point, Denis à raison, notre état à bel et bien remplacé

l'église ; non pas l'église de monseigneur Laflèche, mais celle des prêtres ouvriers. Ces derniers ne voulaient plus utiliser une parole sacralisée, au nom d'une institution sacralisée ! (p. 262) La voilà l'autodissolution ! L'église institution divine, mais nous sommes en face d'une théologie propre à l'évangile ! En se voulant plus modernes que la modernité, les intellectuels québécois durent se détacher de la synthèse catholique, produit du moyen âge, soit celle d'une agrégation de l'évangile, du platonisme des pères orientaux et du péripatétisme thomiste.

Le Québec et son église décidèrent de se fondre dans le moule moderne. Il fallut donc une révolution d'ordre métaphysique. C'est ce qui se fit. Sur les rives du Saint-Laurent se vit la fine pointe de l'américanisation intellectuelle : soit une forme d'extrême occident coupée de sa source orientale, en l'occurrence, du christianisme. Comme l'affirme Del Noce, les États-Unis sont un extrême occident, un occident fondé sur de nouvelles bases, sans la pesanteur orientale. C'est ce que voulut être le Québec de la Révolution tranquille. Il fut en cela aidé par la pensée catholique d'après-guerre. Il s'imposait, donc, de dénigrer les valeurs transcendantes et platonisantes pour un empirisme propre au monde anglo-saxon. Malgré les oripeaux du puritanisme américain se cache une philosophie analytique profondément athée. Le Canada anglais était déjà sous la coupe de l'empirisme logique lorsqu'un Georges Grant, grand penseur s'il en fut, ne put exercer son talent dans un département de philosophie d'une université canadienne ; c'est ce chemin, ce viaduc que les Québécois d'après-guerre, en soif de rattrapage, voulurent emprunter.

Le Québec, donc, est-il resté le même tout en changeant ? Je dirais, malgré la profondeur érudite de la démonstration de Francis Denis, un non emphatique. Il y a bien,

pour modérer mon propos, une même intransigeance, un même tempérament, propre aux peuples catholiques, qui se voit, tant dans la social-démocratie du Parti québécois, que chez les ultramontains. Il y a, il faut en cela être d'accord avec Denis, une vraie continuité entre le catholicisme d'après-guerre et la sécularisation. Mais le hiatus est trop profond, entre l'ultramontanisme et le Québec moderne, pour y discerner, comme l'affiche le titre du livre, *une révolution pour rien*. Malgré mon désaccord, il faut cependant répéter que ce livre est un incontournable. Il nous force à revoir l'histoire du peuple québécois, en de mots : un incontournable.

Milad Saliba
Informaticien et étudiant en maîtrise de philosophie.

Donald J. Savoie
Le Canada – Au-delà des rancunes, des doléances et de la discorde
McGill–Queen's University Press, 2023, 366 pages

Universitaire d'origine acadienne, Donald J. Savoie a publié de nombreux livres et articles sur les politiques publiques, l'administration gouvernementale et le fédéralisme. Dans cet essai récent, il appelle les Canadiens de différentes régions et communautés culturelles ou identitaires à oublier les ressentiments qui les habitent et à adopter une vision positive de la diversité canadienne.

Le sentiment d'aliénation qu'éprouvent un grand nombre de Canadiens résulterait, selon Savoie, du souvenir douloureux d'événements historiques, de la perception que les interventions fédérales servent en priorité le Québec et l'Ontario, et de certains défauts structurels des institutions fédérales.

Les traumatismes de l'histoire

Les Acadiens, les Québécois et les Canadiens français

Les Acadiens, les Québécois et les autres Canadiens français auraient en commun de ressasser un passé d'opprimés. Ils auraient conservé une grande amertume à l'égard d'événements tels la Déportation, la Conquête, l'Acte d'union et les restrictions à l'enseignement du français dans les écoles publiques de plusieurs provinces.

Or, selon Savoie, ces réminiscences n'ont plus leur raison d'être puisque les choses ont changé depuis les années 1960 avec l'arrivée au pouvoir de gouvernements fédéral et provinciaux plus sensibles à la situation des francophones. La reconnaissance légale du bilinguisme dans les institutions fédérales et au Nouveau-Brunswick

de même que des programmes de discrimination positive dans la fonction publique ont permis aux francophones de s'épanouir autant que les autres Canadiens.

Les gens des Maritimes

Les frustrations des gens des Maritimes remonteraient à la Confédération. Ils étaient majoritairement contre ce projet d'union des colonies britanniques de l'Amérique du Nord. De fait, il a fallu que, depuis Londres, l'Office des colonies force la main du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse pour qu'elles y adhèrent. L'Île-du-Prince-Édouard ne s'y est résolue qu'en 1873 après que le dominion du Canada eut accepté d'éponger les dettes qui la menaçaient de faillite. Par la suite, la politique protectionniste du gouvernement de John A. MacDonald et le programme fédéral de construction de canaux ont été perçus dans les Maritimes comme visant le développement industriel de l'Ontario et du Québec au détriment des Maritimes confinées au rôle de fournisseuses de ressources naturelles.

Les gens de l'Ouest

Savoie fait grand cas du Programme énergétique national (PEN) mis en place par le gouvernement fédéral en 1980. Ce programme visait à atténuer les effets sur l'économie canadienne des hausses du prix du pétrole décrétées par l'OPEP au cours des années précédentes. En vertu du PEN, le pétrole de l'Ouest ne devait pas être vendu au Canada à un prix supérieur à 85 % de celui du pétrole importé. Cette politique profitait à une majorité de Canadiens, mais elle a entrainé une baisse des investissements pétroliers et la perte de revenus dans les provinces riches en énergie fossile.

Les Autochtones et les Noirs

Pour Savoie, les Autochtones et les Noirs sont les seules vraies victimes d'iniquité dans le Canada d'aujourd'hui. Il admet que beaucoup a été fait pour réparer les injustices l'endroit des Premières Nations, mais il estime que le Canada doit faire encore plus. Il plaide pour une discrimination positive qui aiderait les Autochtones et les Noirs à accéder aux postes de direction dans la fonction publique. Il appelle également à une meilleure gouvernance des nations autochtones aux prises avec des détournements de fonds en faveur des chefs et de leurs clans (p. 303).

Pour une vision plus sereine des choses

Savoie loue les Canadiens d'origine chinoise ou japonaise qui auraient de bonnes raisons de se plaindre des agissements historiques du Canada à l'égard de leurs communautés. Plutôt que s'apitoyer sur le passé, ils reconnaissent volontiers que leur vie au Canada répond à leurs aspirations. Les groupes de pleurnichards devraient faire de même et réaliser que le Canada est le pays qui offre le plus à ses citoyens : qualité de vie, stabilité politique et économique, civilité, éducation solidarité, accueil des immigrants, etc. (p. 308).

L'histoire compte-t-elle vraiment à ce point ?

Les circonstances et les conséquences de la Déportation des Acadiens, de la Conquête de la Nouvelle-France et de l'entrée des provinces dans la fédération sont aujourd'hui inconnues de la quasi-totalité des Canadiens. Par conséquent, il est difficile d'y voir, comme le fait Savoie, une source majeure du sentiment d'iniquité qu'ils éprouvent. Ainsi, pour les résidents des Prairies, c'est bien davantage les politiques éner-

gétiques et climatiques actuelles du gouvernement fédéral qui peuvent être source de récriminations. De même, pour une majorité de Québécois, le sentiment d'aliénation vient plutôt de la conscience que le reste du Canada a une culture et des valeurs «distinctes» et qu'il s'oppose, par la voix de ses élites politiques et intellectuelles, à leur volonté de survivre en tant que nation. À cet égard, la laïcité, le multiculturalisme, la préservation de la langue française, la lutte aux changements climatiques et le partage des compétences et des recettes fiscales entre le gouvernement fédéral et les provinces constituent autant de pierres d'achoppement.

Un biais en faveur du Québec et de l'Ontario

Savoie estime que depuis leur création en 1867, les institutions fédérales ont surtout servi les intérêts de l'Ontario et du Québec. Ce favoritisme s'expliquerait par le poids politique que confère aux deux provinces centrales leur population nettement plus importante que celles des autres régions du Canada. Cette situation serait particulièrement frustrante pour les Maritimes et pour celles de l'Ouest. À ce sujet, il apporte divers exemples, dont les suivants :

- La politique fédérale protectionniste adoptée en 1879 laissait le charbon étranger en franchise. Cette disposition favorisait l'expansion de la sidérurgie en Ontario, mais elle a entravé la prospérité de l'île du Cap-Breton.

- Le programme de construction des canaux, qui était très important au milieu du XIX^{e} siècle et qui s'est poursuivi jusque dans les années 1950 avec la création de la Voie maritime du Saint-Laurent, aurait profité d'abord à l'Ontario et au Québec. En effet le système de canaux a permis de remonter le Saint-Laurent jusqu'aux Grands Lacs, et ce, au détriment des ports d'Halifax et de Saint-Jean.

- Au cours des dernières décennies, le gouvernement fédéral a détourné en faveur du Québec des contrats publics qui avaient été octroyés à Winnipeg (entretien des avions d'Air Canada) et à Saint-Jean (construction de frégates) dans le cadre d'appels d'offres.

- Ottawa a refusé d'aider Thyssen à établir au Cap-Breton une usine pour la fabrication de matériel militaire de crainte que cela nuise aux installations ontariennes de la General Motors (GM). Le gouvernement fédéral disait aussi redouter que l'image internationale du Canada soit ternie si le matériel militaire de l'entreprise allemande devait être vendu à des régions instables comme le Moyen-Orient. Or, la même réserve ne tenait plus en 2015 quand le gouvernement a accepté que des véhicules blindés légers soit vendus à l'Arabie saoudite dans le cadre d'un contrat d'une valeur de 15 milliards $ fournissant 3 000 emplois pendant 14 ans dans le sud-ouest de l'Ontario (p. 132-134).

Une vision partielle

Le plaidoyer de Savoie apparaît partiel puisqu'on n'y trouve que peu ou pas d'exemples de favoritisme ayant nui à Terre-Neuve-et-Labrador, à la Colombie-Britannique et aux Territoires nordiques. Quant à la Saskatchewan et, surtout, l'Alberta, les récriminations se limiteraient aux politiques énergétiques et climatiques.

Le caractère partiel de l'essai ressort aussi de ce que Savoie fait l'impasse sur les cas où les gestes du gouvernement fédéral ont plutôt joué en faveur du Canada hors Québec et hors Ontario.

Ainsi, Savoie passe sous silence la construction des lignes de chemin de fer qui était, autant sinon plus que celle des

canaux, un grand domaine d'investissement au moment de la Confédération et dans les décennies subséquentes. Or, la construction des grands réseaux ferroviaires du Canadien Pacifique et de l'Intercolonial (maintenant le Canadien National), auquel le gouvernement fédéral a pris une part très active, a nettement contribué à rattacher l'économie des Maritimes et des provinces de l'Ouest au reste du Canada et du continent. Il ne parle pas davantage du parachèvement dans la deuxième moitié du XX^{e} siècle de la route transcanadienne qui a facilité l'intégration continentale de l'économie des Maritimes.

De même, il aurait pu signaler les bénéfices économiques et sociaux que Terre-Neuve-et-Labrador a obtenus du Canada, dont la prise en charge de sa dette au moment de son adhésion à la fédération en 1949. Et, plus récemment, la participation financière fédérale de 5,2 milliards $ au projet hydroélectrique de Muskrat Falls et le versement d'un montant net de 2,5 milliards $ en vue de l'exploitation du gisement pétrolier Hibernia.

Savoie rappelle que, au grand dam de l'Ouest, le projet Énergie-Est a été abandonné à la suite de la forte opposition des dirigeants politiques et de l'opinion publique du Québec. Il oublie commodément de noter les quelque 30 milliards de $ que coûtera le projet d'oléoduc Trans Mountain pris en charge par le gouvernement fédéral en 2018. Tout comme il omet de mentionner les 52 milliards $ de subventions directes ou indirectes que le Canada a accordés au secteur des énergies fossiles en 2022.

L'Ontario et le Québec, même combat ?

L'association constante que fait Savoie entre le Québec et l'Ontario en tant que provinces privilégiées par le

régime fédéral est loin d'être partagée par l'ensemble des Québécois. Le Québec tout autant que les provinces maritimes et celles de l'Ouest a plutôt l'impression que c'est l'Ontario seul qui retire le plus d'avantages des orientations et des décisions des instances fédérales.

Ainsi, les ports de Québec et de Montréal ont souffert, et peut-être davantage que ceux de l'Atlantique, du dragage du fleuve et de la mise en service de la Voie maritime du Saint-Laurent. Dès lors, il n'était plus nécessaire d'y transborder les marchandises destinées au cœur du continent.

Lorsque GM et Chrysler se sont trouvés en grandes difficultés au tournant des années 2010, le gouvernement fédéral leur a versé une aide financière de 9,1 milliards $. Au cours des mêmes années 2010, Ottawa n'a accordé qu'un peu plus de 100 millions $ pour les activités de recherche-développement liées à la CSeries_de Bombardier, un modèle d'avion de nouvelle génération qui a dû être cédé pour un montant symbolique à Airbus et qui, maintenant, s'avère un succès commercial.

Encore plus récemment, le même gouvernement s'est engagé à verser 15 milliards $ à Volkswagen et des discussions sont en cours pour une aide du même ordre à Stellantis. Dans les deux cas, il s'agit de favoriser la transition du secteur automobile ontarien vers les véhicules électriques. Or, dans le même domaine, les projets d'investissement au Québec n'ont obtenu que des grenailles en comparaison de ceux de l'Ontario : Ford (320 millions $), GM (147 millions $), Volta (0 $)

Savoie aurait aussi pu noter que la Banque de l'Infrastructure du Canada créée en 2017 a été localisée à Toronto en dépit des pressions du Québec en faveur de Montréal et du

fait que la Caisse de dépôt et placement du Québec était parmi les principaux prometteurs du projet. Le secteur financier de Montréal aurait pourtant eu besoin d'un nouveau souffle bien davantage que celui de Toronto.

Enfin, s'il est vrai que la logique électorale et les principes démocratiques font en sorte d'avantager les régions les plus populeuses, il est non moins vrai que pour les mêmes raisons le Québec perd progressivement sa capacité d'influencer les décisions de la Chambre des Communes et du gouvernement fédéral. Depuis 1867, la part du Québec dans la population canadienne est passée du 1/3 au 1/5 et cette part devrait continuer de s'amenuiser dans le futur compte tenu des tendances de la natalité et de l'immigration.

Une intégration économique difficile

Savoie appelle à des interventions du gouvernement fédéral en vue d'assurer une répartition plus uniforme des revenus et de la richesse dans l'ensemble des régions du Canada. Cette requête est légitime et de fait tant à l'échelle canadienne qu'au Québec des politiques et des programmes ont tenté depuis plus d'un demi-siècle d'accélérer le développement des régions périphériques. Ces mesures ont produit des résultats mitigés, car, sous l'effet des économies d'échelle et d'agglomération, les activités économiques non directement dépendantes des ressources naturelles ont tendance à se regrouper au centre du marché, soit là où se trouve le plus grand nombre de clients. Or, pour des raisons historiques et géographiques, le marché canadien est concentré dans le corridor allant de Québec à Windsor. Les Maritimes et l'Ouest ne peuvent que souffrir de leur éloignement de ce corridor.

Ailleurs dans le monde, le développement se fait surtout sur les rives maritimes et le long des grandes voies d'eau.

Cela a été le cas par exemple sur la côte est des États-Unis. En ce sens, Savoie a raison de se demander pourquoi il en a été autrement au Canada. Or, les rives océanes de la Nouvelle-Écosse du Nouveau-Brunswick sont nettement moins étendues que celles de la côte est des États-Unis et en plus elles sont beaucoup plus éloignées du centre du continent. Pour leur part, les provinces des Prairies ne peuvent profiter d'une façade fluviale ou océanique facilitant les échanges commerciaux. À cet égard, même les États du centre nord des États-Unis s'en tirent mieux puisqu'elles peuvent au moins compter sur les eaux navigables du Missouri et du Mississippi.

Dans ces conditions, le véritable avantage géographique du Canada a résidé jusqu'à maintenant dans l'accès au cœur du continent que permettent le Saint-Laurent et les Grands Lacs. Cela explique le développement économique et démographique du Canada central bien davantage que des décisions arbitraires du gouvernement fédéral.

En plus de l'accès aux voies navigables, la vaste étendue du Canada, sa géomorphologie (les Appalaches, le bouclier laurentien, les Rocheuses) et la dispersion de ses ressources font en sorte que l'économie canadienne est en réalité morcelée en économies régionales distinctes les unes des autres. Dans ces conditions, il est difficile pour les institutions fédérales de mettre en œuvre des politiques qui soient adaptées à la situation d'une économie régionale, mais ne nuisent pas à celles des autres. Ainsi, pour prendre des exemples bien connus, les taux d'intérêt peuvent être relevés pour contrer les pressions inflationnistes à Toronto ou Vancouver, mais ce faisant les entreprises du Québec et des Maritimes devront renoncer à des investissements dont le financement devient trop coûteux. De même, l'exportation des hydrocarbures, du blé, de la

potasse et de l'uranium des Prairies pousse à la hausse le taux de change du dollar canadien ce qui réduit la compétitivité des exportations des autres provinces, incluant le Québec et l'Ontario.

Les vices de construction de la fédération canadienne

Les revenus fiscaux

La Constitution de 1867 a octroyé les sources de revenus fiscaux en fonction de l'importance des responsabilités respectives des deux ordres de gouvernement. À l'époque, la charge budgétaire du gouvernement fédéral était nettement plus importante, mais avec le temps celle des provinces a pris une envergure considérable avec le résultat que, de nos jours, les administrations provinciales et locales assument 70 % des dépenses publiques au Canada alors qu'elles ne recueillent que la moitié environ des recettes publiques totales (p. 241). Il en résulte que les gouvernements provinciaux doivent constamment demander au gouvernement fédéral de rehausser ses transferts financiers ou convenir avec lui de programmes à frais partagés. Ces expédients rendent difficile la reddition de comptes (p. 246) en plus de susciter beaucoup d'insatisfaction dans les provinces aux prises avec des contraintes budgétaires les empêchant de répondre adéquatement aux besoins et aux souhaits de leurs citoyens.

Le sénat

Savoie déplore que le sénat ne représente pas toutes les provinces sur une base égalitaire et soit dépourvu d'un pouvoir effectif d'orienter le processus législatif et l'action du gouvernement. Or, l'exemple du Sénat des États-Unis montre plutôt qu'un sénat égalitaire peut entrainer des

aberrations alors que des sénateurs de la Virginie occidentale ou de l'Arizona peuvent faire chanter leur propre parti ou bloquer des projets répondant aux besoins de la Californie, du Texas ou de l'ensemble du pays. Aussi, il est permis de penser qu'un Sénat égalitaire devrait au maximum être consultatif sous peine de créer un déni de démocratie et de retarder indûment l'adoption des projets de loi les plus nécessaires.

Conclusion

Bien qu'il soit riche en rappels historiques et comporte quelques constats valables sur les failles de la constitution canadienne, cet essai risque fort d'échouer à convaincre les Canadiens de cesser leurs récriminations à l'endroit du gouvernement fédéral et de leurs compatriotes des autres provinces.

En réalité, il subsiste un fort sentiment d'aliénation des citoyens des provinces et des territoires au Canada et ce sentiment ne tient pas tant à des rancœurs face à l'histoire qu'à l'impression qu'Ottawa ne tient pas compte de leurs besoins et de leurs valeurs culturelles et identitaires. Il persiste aussi chez différents groupes une forte identité régionale et identitaire qui les amène à être très sensibles aux effets de l'action gouvernementale sur leurs communautés.

En somme, Savoie réussit surtout à démontrer la difficulté de gouverner et d'unir un pays formé de régions aux identités et aux potentiels économiques très différents.

Jean-Claude Cloutier
Économiste

De Gaulle 1967
Vive le Québec libre !

L'Acte d'Union
La deuxième conquête

Maurice Séguin : le sens de l'héritage

L'expansion du Canada
Adhésions ou annexions ?

Québec Circus
Une primeur de Christian Saint-Germain

Une conscience historique
qui se renouvelle de
génération en génération

Nos anciens numéros
sont toujours disponibles

action-nationale.qc.ca

Cégeps 101

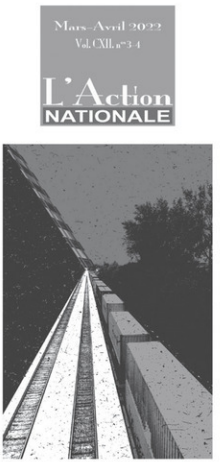

REM de l'Est
Les mirages

Gazoduq
Saguenay, le gaz et le non-sens

Les combats de
L'Action nationale
sont utiles...

Abonnez-vous
pour les partager

action-nationale.qc.ca

Note critique

Jacques Cardinal*

Du bon usage de la rhétorique

Alex Gagnon
Les Déchirures. Essais sur le Québec contemporain
Del Busso Éditeur, 2023, 351 pages

L'essai d'Alex Gagnon (AG, par la suite) se présente comme une analyse des discours dits conservateurs et identitaires contre une certaine gauche que l'on identifie désormais au wokisme[1]. L'auteur, qui se désigne comme « historien de la culture » (p. 48), pratique l'analyse du discours et une sociocritique inspirée largement de Pierre Bourdieu. En quatre chapitres, il entend dévoiler la rhétorique présumée fallacieuse des discours de droite, sinon d'extrême droite.

Dans son premier chapitre, AG entend expliciter la rhétorique du chroniqueur Richard Martineau (RM, pour la suite) du *Journal de Montréal*. Qu'apprenons-nous ? Que le propos de RM ne s'avère à aucun moment de l'ordre de la démonstration, mais se cantonne dans l'opinion subjective (*D*, 22), l'humeur (*D*, 23), le coup de gueule (*D*, 31), le défoulement (*D*, 32), le bruit (*D*, 33), la gesticulation (*D*, 34), le grognement (*D*, 35), la boutade (*D*, 35), la caricature (*D*, 36), les associations impressionnistes (*D*, 38), l'infantilisation de l'adversaire (*D*, 44), l'insulte (*D*, 60) pour décrire la

1 Je citerai ou évoquerai des passages de l'essai (*Les Déchirures*) sous cette forme : *D*, suivi du numéro de page.

* Professeur honoraire (Littérature), Université de Montréal.

gauche gnangnan (*D*, 25) propre à une certaine culture de la victimisation. Le chroniqueur est également décrit, en son métier, comme un être soumis à l'ordre médiatique où il faut produire au plus vite, sans qu'il soit nécessaire d'adhérer à ce que l'on écrit, puisque tout est ici spectacle, cirque, et que le « polémiste de profession » (*D*, 64) est pareil, tout compte fait, à un « acrobate » (*D*, 62-64). Il n'aurait de là qu'une « pensée objectivement adaptée aux intérêts du journal » (*D*, 65), sorte de perroquet ou de ventriloque qui ne pense pas en son nom. Emporté dans une « spirale de la caricature, de l'exécration » (*D*, 72), le chroniqueur transformerait ainsi « les oppositions en polarisations » (*D*, 73). Et, pour finir, le discours du chroniqueur ne serait pas sans résonance avec la montée du populisme (*D*, 80), ultime abomination.

Pour appuyer son propos, AG propose d'analyser notamment ce discours tiré d'une chronique de RM à propos des « zones sécuritaires » (*safe space*) à l'université : « Dans ces zones, vous ne rencontrez que des adeptes de la gauche gnangnan multiculturelle. /Comme à la cafétéria de Radio-Canada » (*D*, 36). Pour AG, il s'agit d'une étiquette fourre-tout (le gnangnan) qui unit fallacieusement, comme par magie, deux univers, l'université et Radio-Canada (*D*, 37-39). Constatons, pourtant, que le discours multiculturaliste, doctrine de l'État canadien en vertu d'une loi, s'est imposé *de facto* à la Société Radio-Canada dont le mandat est, en particulier, de « refléter le caractère multiculturel et multiracial du Canada » (site web de la SRC). D'ailleurs, le discours multiculturaliste – associé à l'idéologie décoloniale – a percolé depuis un bon moment dans l'ensemble des institutions fédérales. Du côté de l'université, l'application du programme « Équité, Diversité, Inclusion » est manifestement en symbiose avec le discours multiculturaliste canadien. Sans oublier le programme de discrimination « positive » dans l'attribution de

certains postes de professeurs, de chaires de recherche. Il n'est donc pas aberrant d'évoquer que, d'un espace institutionnel à un autre, un même esprit règne chez ceux qui s'identifient à un tel discours. Par ailleurs, AG dévoie le propos de RM en le généralisant lorsqu'il écrit que «[...] la gauche universitaire, le personnel de Radio-Canada et les "chantres du multiculturalisme" logent à la même adresse gnangnan» (*D*, 37). RM dit bien «des adeptes» (D, 36), alors que AG écrit, «le personnel», désignant ainsi par l'article défini l'ensemble des employés, et non une partie. AG disqualifie ainsi le propos du chroniqueur sous le motif de la généralisation, alors que c'est justement lui qui procède à cette généralisation abusive.

AG propose un second exemple pour justifier son propos: l'enfant-roi (les petits lapins...), selon RM, serait aussi cet enfant surprotégé qui, rendu à l'université, voit de l'oppression partout (*D*, 40). Là encore, AG voit en cela une généralisation abusive, une déduction sans fondement qui a pour elle la force (séductrice) du vraisemblable, mais non celle du vrai (*D*, 41), c'est-à-dire d'une «rigoureuse administration de la preuve» (*D*, 41). Faut-il rappeler d'abord que la démonstration ne repose pas que sur l'empirique et la statistique? D'ailleurs, un protocole de recherche, par ses questionnaires, ses méthodes, peut orienter le résultat, construire la réponse. De là, la multiplication des études, convergentes, plus nuancées ou contradictoires sur un même sujet[2]. Cela

2 AG cite abondamment Pierre Bourdieu, son maître en sociologie critique, dont la méthodologie serait un modèle à suivre. Or, Louis Gruel a voulu montrer que l'usage ou l'interprétation des statistiques, de l'échantillonnage par Bourdieu dans *Les Héritiers* et *La Distinction*, n'était pas sans distorsions ou faussetés (*Pierre Bourdieu illusionniste*, Presses universitaires de Rennes, coll. «Essais», 2005). M. Gruel a peut-être eu ensuite ses contradicteurs bourdieusiens. Je n'évoque cette référence que pour souligner que, sans tomber dans un relativisme facile, cette méthode est aussi de l'ordre de l'interprétation et que, par conséquent, elle n'est pas infaillible, ou gage absolu de vérité.

dit, tout n'est pas de l'ordre de la preuve telle que la cherche un secteur des sciences humaines. La démonstration repose aussi sur des savoirs dont la pertinence repose, quant à elle, sur une communauté intellectuelle qui s'en réclame et l'enrichit. Ainsi, en ce qui concerne l'affirmation de RM sur l'enfant-roi et l'université, elle n'est pas sans résonance avec ce que bien des auteurs – Chantal Delsol, *Le crépuscule de l'universel*; M. Schneider, *Big Mother. Psychopathologie de la vie politique*; D.-R. Dufour, *Le divin marché. La révolution culturelle libérale*; Jean-Pierre Lebrun, *La perversion ordinaire* – inspirés d'une anthropologie qui relève de la philosophie ou de la psychanalyse, peuvent décrire du désarroi qui frappe le sujet contemporain (enfant et adulte): crise de l'autorité, règne du relativisme, perte du sens des limites, État providence-thérapeutique. Aux États-Unis, certains, face à la culture woke de la victimisation, ont parlé de «génération *snowflake*», évoquant ainsi comment un certain idéal de pureté et de bienveillance a pu engendrer une grande fragilité psychique chez des enfants surprotégés[3]. Ce qui n'est pas sans résonance avec la génération «gnangnan» dont parle RM. À chacun sans doute ses références, AG préférant citer Francis-Dupuis Déri et Éric Fassin, porte-parole pur sucre du wokisme.

On aura compris que la «démonstration» de AG repose sur une opposition où la Raison (la démonstration, l'analyse, l'esprit critique) domine et condamne une parole jugée subjective et passionnée (*D*, 70-71). Dans cette mise en procès, AG incarne la Raison, le Bien, le Vrai. Ce qui

3 Dans *La religion woke* (Grasset, 2022) Jean-François Braunstein évoque en ce sens, au chapitre II, à la section «La religion des fragiles» (p. 86-102), les travaux de: C. Fox, «*I Find that offensive!*» (2016); J. Haidt et G. Lukianoff, *The Coddling of the American Mind. How Good Intentions and Bad Ideas Are Setting Up a Generation for Failure* (2018); F. Furedi, *Therapy Culture. Cultivating vulnerability in an uncertain age* (2004).

soulève bien des questions, à commencer par celle du statut de chroniqueur. Que le propos du chroniqueur n'ait pas la forme de l'article universitaire, cela va de soi. Son discours n'est pas pour autant sans démonstration ou argumentation. Le plus souvent, le chroniqueur commente un événement de la vie sociale, politique, pour en révéler, à ses yeux, l'incongruité, l'aberration, la violence, l'immoralité par rapport à son cadre de valeurs, à l'histoire de la collectivité. Or, c'est le principe de non-contradiction qui structure, de manière générale, la pertinence de son propos. Ainsi, dans sa chronique du 13 mars 2023, « Le racisme est-il plus grave que le sexisme ? », RM met en lumière l'indignation sélective, le «deux poids deux mesures» de la gauche woke devant la discrimination raciale et la discrimination sexuelle. Dans sa chronique du 18 mars 2023, « Au tour d'Oxfam d'être contaminé par les Wokes », RM relate un (autre) cas de réécriture en novlangue où, notamment, la différence biologique des sexes (homme/femme) se trouve niée. RM donne aussi cet exemple : « Oxfam dit aussi qu'il ne faut plus dire "LGBT", mais "Lesbiennes, gais, bisexuels et transgenres", car n'utiliser que les quatre lettres de l'acronyme a pour résultat "d'effacer" les individus qui composent la diversité sexuelle. C'est drôle, non ? Il ne faut pas "effacer" les mots "lesbienne" ou "transgenre", mais le mot "femme", ça, on peut le jeter aux poubelles et le remplacer par "personne". Preuve que les voies du wokisme sont impénétrables. »

Ces discours relèvent de la description, de la démonstration, non pas sur le mode de l'article savant, mais tel que chacun peut le faire dans le cadre ordinaire de sa vie. On peut ne pas être d'accord avec le regard que pose le chroniqueur sur notre monde. On peut ne pas apprécier son style. On peut considérer que, sur des centaines de chroniques, son discours est parfois plus ou moins pertinent.

Or, constatons qu'un pas de plus est ici franchi par AG : il disqualifie complètement le chroniqueur comme être de raison. Il ne lui reconnaît pas cette qualité, sinon cette dignité, le repoussant ainsi dans les marges de la démagogie, de l'ignoble. On se demande alors – effet boomerang – qui tombe ici dans la « spirale de la caricature et de l'exécration » ?! Sous le masque de la raison, d'un discours analytique et mesuré, son propos est bien plutôt querelleur, sinon brutal. On se demande comment AG, lui qui plaide le dialogue, pourrait dialoguer avec RM ?

***

Au second chapitre, AG s'emploie cette fois à disqualifier le discours de Mathieu Bock-Côté (MBC) en abordant la dimension rhétorique de son étude, *L'empire du politiquement correct* parue en 2019. Par son recours à l'enthymème, qui en rhétorique désigne un syllogisme incomplet ou écourté (*D*, 88), le propos de MBC ne relèverait pas de la rigoureuse démonstration, mais bien d'un discours approximatif, sinon fautif, mais utile pour persuader son interlocuteur. Selon AG, la dimension enthymématique du discours de MBC se manifeste de trois manières : 1. l'anecdote ou l'exemple isolé ; 2. le raisonnement par analogie ; 3. l'affirmation péremptoire. Pour chacun de ces aspects, AG propose des exemples, qu'il considère éloquents, d'un manque de rigueur.

Rappelons que dans *L'empire du politiquement correct* (*EPC*), MBC analyse les divers aspects de la domination de ce qu'il appelle le « régime diversitaire », et tel qu'il s'incarne, en particulier, dans les médias. Dans ce cas, le récit médiatique dominant, hégémonique, se protège, notamment, en cherchant à exclure ceux qui contestent la pertinence de son discours. Pour justifier son propos, MBC aurait recours, selon AG, à un enthymème anecdotique

qu'il résume comme suit : « [...] toute idéologie souhaite maîtriser le récit médiatique ; le régime diversitaire est celui qui parvient le mieux à chasser ses contradicteurs hors de l'espace public ; les cas d'Éric Zemmour et d'Alain Finkielkraut sont représentatifs d'une procédure d'éviction qui se manifeste un peu partout en Occident ; "ainsi" ce régime parvient-il à exercer son monopole » (*D*, 91). Pour AG, ce syllogisme est « lacunaire », car il y manque la 3e prémisse, en l'occurrence : « [...] la représentativité des anecdotes entourant Zemmour et Finkielkraut, élément qui fonde pourtant toute la conclusion [et sans lequel elle s'affaisse], n'est pas établie ni même formulée » (*D*, 91). Il aurait fallu, selon AG, établir que cet exemple-anecdote s'inscrit dans une « régularité », laquelle « suppose un échantillonnage méthodique », sans quoi on tombe dans la « généralisation indue » (*D*, 91-92).

Si l'on comprend bien, il aurait fallu une longue liste d'exclus pour valider l'affirmation de MBC. Dans ce cas, rappelons qu'il suffit d'écouter les propos de plusieurs commentateurs associés à la chaîne CNews ou à la revue *Valeurs actuelles* ou *Causeur* (et bien d'autres que certains associent à la fachosphère...) pour se rendre compte qu'ils sont loin d'être seuls ; bref, il suffit de se brancher ailleurs que sur France Inter et les journaux *Libération* et *Le Monde* (parmi tant d'autres). Cette observation est d'ailleurs le fait de chacun puisque chacun se branche, selon ses convictions, aux médias de son choix, reconnaissant ainsi l'affrontement idéologique entre opposants et défenseurs du régime diversitaire. On remarque, du reste, que cet affrontement a lieu un peu partout dans les démocraties libérales. Il n'y a donc pas de « généralisation indue » ou une faille logique dans le discours de MBC. Le poids de la censure – sur le mode de l'exclusion disqualifiante – pèse en effet sur l'exercice de la parole publique. Faut-il rappeler

que le 9 février 2023 sur les ondes de RTL, la ministre de la Culture, Mme Rima Abdul Malak, a incité l'Arcom, le régulateur de l'audiovisuel en France, à prendre en considération la possibilité de ne pas renouveler l'autorisation de diffuser pour Cnews et C8, médias du groupe Bolloré[4].

Or, cela dit, quand bien même il n'y aurait eu que Zemmour et Finkielkraut à subir ce traitement, cela ne changerait en rien l'illégitimité de cette mise en procès : à savoir, que cette exclusion est d'abord et avant tout une disqualification de leurs discours sous le motif qu'il ne s'agit que de « polémistes habitués à la provocation publique » (*EPC*, 54), leurs propos n'étant que faits divers, anecdotes, faits isolés et insignifiants politiquement (*EPC*, 52, 55, 58). Leurs discours, tout compte fait, ne sont jugés inacceptables, odieux, que parce qu'ils incarnent le Mal, selon les tenants du Bien, défenseurs du régime diversitaire (*EPC*, 68). Il s'agit en cela d'une exclusion-disqualification morale de l'espace public. Or, constatons, non sans ironie, que AG institue le même procès envers MBC — par le rabaissement au titre de polémiste — que celui que dénonce MBC dans son étude.

Pour étayer son propos sur l'emploi de l'enthymème anecdotique, AG propose un deuxième exemple. Dans un article du *Devoir* paru le 12 janvier 2010, Gérard Bouchard

4 Comme le rappelle MBC, cette menace d'exclusion s'est aussi manifestée au Québec en 2008, lors de la crise des accommodements raisonnables alors qu'il a été proposé « [...] d'accorder au Conseil de Presse le droit de suspendre la publication des journaux ou des magazines proposant une représentation négative de la diversité ». On pouvait aussi lire dans le Rapport Bouchard-Taylor que « [...] les médias devront apprendre à se discipliner », sans nous dire qui serait chargé du rôle de préfet de discipline s'ils ne parvenaient pas eux-mêmes à s'inhiber suffisamment » (*L'empire du politiquement correct*, Cerf, 2019, p. 75).

soutenait que la conversation publique, dans un contexte de crise identitaire, devait satisfaire trois conditions (comme le rappelle MBC dans *EPC*, p. 57) : 1. être conforme aux exigences de la démocratie et du droit ; 2. être adaptée aux défis et contraintes de notre temps ; 3. être capable d'articuler efficacement la double obligation d'assurer l'avenir de la francophonie québécoise et de respecter la diversité. Pourtant, mis à part la loi qui interdit les discours haineux et la discrimination (à supposer que l'on s'entend sur leurs définitions), le lien social démocratique a d'abord pour cadre la liberté d'expression. Pourquoi faudrait-il dès lors ajouter des balises – un vocabulaire – qui correspondent à un parti pris politique, à une prédominance idéologique ? MBC commente longuement cette prise de position en explicitant les partis pris qui se trouvent associés au discours sur la diversité[5]. Les exemples qu'il donne – la nuit de la Saint-Sylvestre à Cologne en 2016, le scandale de Telford en Grande-Bretagne, la photo du petit Aylan Kurdi en 2015, l'attentat de Barcelone en 2017 (*EPC*,

5 Citons ce passage : « En d'autres mots, toute proposition politique ne s'inscrivant pas d'abord et avant tout dans les paramètres de la philosophie diversitaire serait dorénavant irrecevable. Ils furent nombreux, à sa suite, à plaider pour que l'espace public ne soit plus ouvert à ceux qui ne faisaient pas de la reconnaissance positive de la diversité le principe de base de leur cadre d'analyse et à refuser de considérer comme des interlocuteurs légitimes ceux qui s'opposaient en soi à l'idéologie multiculturaliste. On ne saurait discuter sérieusement avec ceux qui ne commencent pas leurs interventions publiques avec une prière au pluralisme identitaire. / (Changement de paragraphe). La construction du récit médiatique n'a donc rien d'aléatoire. Pour qui cherche à comprendre le fonctionnement de la conversation démocratique, il importe alors de voir selon quels critères et quelle logique certains événements sont placés au cœur de l'espace public et pourquoi certains sont traités comme des faits anecdotiques. Comment s'assurer, par exemple, devant les tensions causées par l'immigration massive, que le récit médiatique mettra de l'avant la nécessaire lutte contre le racisme et la xénophobie des populations natives, et non pas la remise en question de ces mouvements migratoires et la nécessité de restaurer les frontières pour les contenir » (*EPC*, 57-58).

59-60) – sont autant d'événements où a pu se révéler un travail de réécriture médiatique ayant pour but de favoriser l'hégémonie du discours diversitaire. Ces événements, par leur accumulation, ne sont donc pas de simples anecdotes ponctuelles, mais le symptôme d'un malaise qui touche la vie sociale et politique, lequel est cependant refoulé par sa retraduction médiatique dans le discours diversitaire[6].

Voici, néanmoins, l'interprétation que propose AG de ce discours de MBC :

> « La construction du récit médiatique n'a *donc* rien d'aléatoire » [*EPC*, 57]. Le télescopage est saisissant. D'un sociologue qui propose sa vision de la « conversation démocratique », on passe sans transition à un régime qui veut imposer (et qui parvient à le faire effectivement) les conditions mêmes de cette conversation. Voilà un « donc » qui conclut un peu vite, et qui repose en somme sur la même logique enthymématique. [...] On pourrait citer d'autres exemples, mais la logique enthymématique est toujours la même : le particulier est confondu avec le général ; il suffit d'un « ainsi » et d'un « donc » pour passer d'un *cas* à une *loi* et sauter cavalièrement d'une prémisse isolée à une conclusion disproportionnée. [...] Ce qui dans chacun des cas lui permet de passer d'une anecdote à une conclusion, c'est l'omission d'une prémisse pourtant indispensable à son argumentaire : la représentativité (nulle, partielle ou totale) des anecdotes présentées comme preuves d'une « hégémonie » du « régime diversitaire » (*D*, 92-93).

6 Constatons cependant que AG s'autorise l'usage de l'anecdote lorsqu'il évoque au chapitre 3 pourquoi il a fait le choix d'analyser le « Manifeste contre le dogmatisme universitaire » publié par des étudiants : « Cette querelle éphémère peut paraître insignifiante, mais elle offre à l'analyse un objet fécond. On peut y voir un "modèle réduit" : son déroulement concentré [...] et la polarisation des discours qu'elle met en jeu permettent d'observer à une échelle restreinte, et dans un corpus aisément maîtrisable, le fonctionnement et les rouages de la polémique » (D, 148). Lui seul serait-il donc en droit d'extrapoler à partir d'un seul cas ?

Pour justifier son propos, AG escamote complètement – ne cite pas – la série d'exemples que MBC convoque pour valider son argumentation (*EPC*, 58-60). Qui, dans ce cas, pratique le télescopage, le « donc » abusif ? Or, la multiplication des exemples tirés de l'actualité par MBC est importante, car elle permet d'expliciter une tendance lourde du récit médiatique sur la diversité. Il n'y a donc pas de confusion du particulier et du général. Il n'y a pas davantage omission d'une prémisse – la représentativité des anecdotes – qui invaliderait la démonstration puisque les exemples proposés sont de contenus convergeant. On notera enfin que, à nouveau, AG pratique exactement ce que MBC dénonce par son analyse : présenter un fait politique comme un fait divers, une simple anecdote. Ne donne-t-il pas en cela, bien malgré lui, raison à MBC !

Selon AG, MBC s'égarerait aussi dans la pratique l'enthymème analogique. Dans ce cas, l'analogie entre le régime diversitaire et le régime soviétique (ou un quelconque régime totalitaire) serait fallacieuse, comme le soutient AG lorsqu'il reconstruit, sous forme de syllogisme, le propos de MBC : « [...] le totalitarisme induit un déni du réel susceptible de susciter une "déstructuration psychologique" chez ceux qui vivent sous son empire ; le régime diversitaire engendre un déni du réel analogue ; *donc* ce régime s'apparente au totalitarisme et règne en tyran sur l'esprit de ses pauvres sujets. La conclusion n'est cependant pas formulée, l'enthymème reposant sur son omission : elle est suggérée plutôt qu'affirmée, bref elle est sous-entendue » (*D*, 95). Un peu plus loin, AG ajoute : « Le silence enthymématique est chaque fois ce qui fonde la rhétorique du discours : s'il affirmait trop fortement le caractère soviétique du "progressisme contemporain", l'essayiste fragiliserait sa pensée en courant le risque de passer, aux yeux de certains, pour un illuminé proférant des exagérations »

(*D*, 97). Pour AG, cette analogie étant non valide, sinon aberrante ou mensongère, MBC camoufle sa conclusion dans le sous-entendu.

Pourtant, à relire les chapitres 1 et 2 de *L'empire du politiquement correct*, il est tout à fait manifeste, explicite, que le « régime diversitaire » est dit analogue, par son déni du réel, au totalitarisme. Il n'y a rien là de sous-entendu, sous prétexte que cela serait exagéré. La conclusion du syllogisme – pour reprendre le cadre de l'argumentation de AG – est bien plutôt assumée pleinement. Par ce recours au syllogisme, AG prétend cependant disqualifier le propos de MBC sous prétexte qu'il manque de logique et que cela se dissimule derrière les effets de persuasion de la rhétorique. Ce qui suggère que cette dissimulation est, au fond, non seulement retorse ou malhonnête, mais que cela est aussi indiciel d'un manque de rigueur sur le plan de la recherche. Or, MBC évoque, par analogie, et en citant des témoins et des penseurs reconnus du totalitarisme (Koestler, Soljenitsyne, Milosz, Furet), un phénomène qui traverse les sociétés et les époques. La pertinence heuristique de son analogie prend notamment appui sur ces témoignages éminents et crédibles. On peut présumer d'ailleurs que MBC ne passerait certes pas pour un « illuminé » devant Koestler, Soljenitsyne, Milosz et Kundera. Ce serait plutôt celui qui le dénonce sous ce nom. Rappelons que c'est aussi sous les lumières du roman de George Orwell, et sa description en particulier de la novlangue, que la tentation totalitaire de ce régime diversitaire – exclusion, censure, négation du principe de contradiction, du réel, monopole du Bien, de la Vérité – est analysée. Or, le célèbre roman de Orwell – qui, bien entendu, ne repose pas sur une quelconque méthodologie propre aux sciences humaines – n'est pas moins pertinent pour décrire, par extrapolation, ce qui menace la

démocratie, la liberté du citoyen. Tout n'est pas en effet de l'ordre du sondage, de l'échantillonnage, de la statistique. Pour appuyer sa démonstration, MBC cite également d'autres chercheurs reconnus, philosophes, sociologues et essayistes (Aron, Taguieff, Muray, Hermet)[7]. Le syllogisme « lacunaire » au nom duquel AG prétend discréditer le discours de MBC ne prend donc pas en compte le cadre entier de sa démonstration dans l'*EPC* : ce qui est, à l'évidence, un manque de rigueur. Le portrait que brosse AG de MBC en rhéteur a donc pour but de le refouler dans les marges de l'opinion, de la basse polémique, de la démagogie.

AG attribue enfin à MBC l'usage de l'enthymème assertif qui, comme son nom l'indique, désigne ici l'usage de la pure « affirmation péremptoire » (*D*, 97) dès lors que celle-ci ne repose sur aucune argumentation ou démonstration fondée sur des études empiriques ou des sources scientifiques valables (*D*, 98-99). Il en résulterait alors une approche abstraite, une sociologie sans société, une nation sans pays réel, une épistémologie idéaliste (p. 100). Le discours de MBC se limiterait ainsi à évoquer des entités abstraites : les élites occidentales, les peuples, le système médiatique. Encore une fois, AG discrédite le discours de MBC parce qu'il ne serait pas conforme à la méthodologie des sciences humaines. D'abord, redisons-le, l'essai de MBC repose amplement sur des études de philosophes et de sociologues dont la crédibilité est reconnue. Par ailleurs, il faut ne jamais avoir lu un ouvrage de philosophie politique ou de sociologie pour exiger que, sur le plan de la rigueur, il soit construit

7 Sur ce plan, Nathalie Heinich rejoint MBC en évoquant pour sa part le «totalitarisme d'atmosphère» du wokisme (*Le wokisme serait-il un totalitarisme?*, Albin Michel, 2023, p. 129-154).

nécessairement sur une méthodologie de l'échantillonnage (empirique, statistique). Aurait-on idée de reprocher une telle chose à Raymond Aron, Julien Freund, Claude Lefort, Marcel Gauchet, Régis Debray, Pierre Rosanvallon, Pierre Manent, François Furet ou Pierre-André Taguieff ? La rigueur de ces penseurs est ici d'un autre ordre en ce qu'elle porte sur l'analyse du pouvoir et de son évolution dans le régime de la démocratie libérale. Lorsque Alexis de Tocqueville (1805-1859), au XIX[e] siècle, propose dans son célèbre ouvrage, *De la démocratie en Amérique*, une analyse des conséquences, notamment, du régime de l'égalité citoyenne, celle-ci ne repose que sur la qualité de son observation et sa perspicacité pour déduire des effets de certaines causes, et non sur quelque méthodologie qui, de toute façon, n'existe pas à l'époque[8].

Ce qui nous amène à discuter de l'usage que fait AG de la rhétorique. On aura compris que cette grille d'analyse a d'abord pour effet d'opposer le vrai — qui relève de la raison et de l'enquête empirique et statistique — au vraisemblable, qui relève de la persuasion, de la rhétorique ou du syllogisme enthymématique considéré comme lacunaire ou incomplet. Une hiérarchie est ainsi posée entre une forme idéale et une forme plutôt imparfaite du discours. Pourtant, à relire la *Rhétorique* d'Aristote, cette opposition

8 Dans *De la démocratie en Amérique* (GF Flammarion, 2010, p. 256), Alexis de Tocqueville spécule ainsi sur l'évolution à venir du régime de l'égalité citoyenne : « Au-dessus de ceux-là [les citoyens] s'élève un pouvoir immense et tutélaire, qui se charge seul d'assurer leur jouissance et de veiller sur leur sort. Il est absolu, détaillé, régulier, prévoyant et doux. Il ressemblerait à la puissance paternelle si, comme elle, il avait pour objet de préparer les hommes à l'âge viril ; mais il ne cherche, au contraire qu'à les fixer irrévocablement dans l'enfance ; il aime que les citoyens se réjouissent, pourvu qu'ils ne songent qu'à se réjouir ». Cela ne décrit-il pas avec pertinence un certain discours contemporain où le sujet, soumis au principe de plaisir, se trouve ainsi infantilisé, refusant le principe de réalité (le manque, l'interdit, la limite, la loi) pour parler comme Freud ?

hiérarchique est loin d'être aussi nette, sinon pertinente. Selon le discours aristotélicien, le syllogisme scientifique vise à établir la vérité sur le plan de l'universel, du nécessaire, de l'essence, des principes[9]. Or, dans le monde sublunaire tel que le conçoit Aristote – c'est-à-dire un monde où règne le hasard, le contingent, l'imprévisible – il faut aussi avoir recours, pour délibérer sur toutes sortes de questions, au syllogisme dialectique, lequel prend plutôt appui sur le probable et le vraisemblable[10]. Dans ce cas, le syllogisme du dialecticien repose sur des prémisses probables, des opinions largement partagées et, selon la question débattue, sur des procédés de raisonnement ou lieux (*topoï*) qui l'orientent sur le plan de l'induction ou de la déduction[11]. Le syllogisme de la rhétorique, ou l'enthymème, s'inscrit aussi dans cette logique du probable et du vraisemblable, mais sur une autre scène de discours – qui peut être celle du tribunal (genre judiciaire), de l'assemblée politique (genre délibératif), de la cérémonie civile (genre épidictique) – où il s'agit de tenir compte des circonstances et de l'auditoire. Le rhétoricien construit également son enthymème à partir d'une logique de l'induction et de la

9 Voir à ce sujet, le chapitre 2, « La science : syllogisme et démonstration » de *Logique et méthode chez Aristote* (4e édition, Vrin, 1996, p. 57-106) de J. M. Le Blond. Sur cette question complexe, on peut aussi consulter les travaux de Richard Bodéüs (*Aristote*, Vrin, 2002, p. 123-156) et d'Anne Cauquelin, *Aristote et le langage* (PUF, coll. « Philosophies », p. 70-91).

10 Comme a pu l'analyser Pierre Aubenque (*La prudence chez Aristote*, PUF, 1963), le monde sublunaire, caractérisé par le contingent, est le lieu où s'exerce un savoir particulier, la prudence (*phronésis*), où entre notamment en jeu le temps opportun (*kairos*), la délibération (*bouleusis*) et le choix (*proairésis*).

11 Dans son traité, *Topiques* (livres II à VII), Aristote décrit ces procédés du raisonnement ou lieux communs que sont l'accident, le genre, le propre, la définition, l'identité.

déduction, puisant lui aussi dans les lieux communs de l'argumentation[12].

L'enthymème – sinon, la rhétorique – n'est donc pas disqualifié en regard de la vérité, mais considéré utile en certains lieux de la vie sociale et politique. Comme le souligne Monique Canto-Sperber: «Le moyen logique essentiel dont se sert la rhétorique est une forme de syllogisme plus contingent et plus souple, à prémisses et à conclusions probables [...][13]». Bref: l'enthymème n'est pas tant «lacunaire» ou «incomplet» que plus «souple» dans la mesure où il n'est pas nécessaire d'expliciter, en cette circonstance, toutes les prémisses. Le discours qui relègue l'enthymème à une forme inférieure de syllogisme – forme «approximative» ou «dégradée» selon Roland Barthes –, ne prend pas en compte cette distinction et s'enferme ainsi dans une opposition trop rigide du vrai et du vraisemblable[14]. AG emprunte cette voie à sa façon en disqualifiant le vraisemblable au nom d'une vérité qui, dans ce cas, ne relève certes pas d'une logique apodictique ou d'une ontologie essentialiste, mais d'une présumée bonne sociologie et de ses méthodes (empiriques, statistiques)[15].

---

12 Aristote propose dans sa *Rhétorique* (2e partie: chapitre XXIII: «Lieux d'enthymèmes») pas moins de 29 lieux pour soutenir l'argumentation du rhéteur.

13 *Philosophie grecque*, sous la direction de Monique Canto-Sperber, PUF, coll. «Premier cycle», p. 437.

14 Roland Barthes, «L'ancienne rhétorique. Aide-mémoire», *L'aventure sémiologique*, Points/Essais, 1985, p. 96.

15 La sociologue Nathalie Heinich, étudiante, puis professeure, à la fois reconnaissante et émancipée de Bourdieu, a critiqué cet enfermement de la pensée dans cette sociologie positiviste: «Mais elle peut aboutir à l'exclusion intolérante de toute autre forme de pensée, au dédain, voire à la haine de l'essayisme. Bourdieu les pratiqua plus qu'abondamment, condamnant ses disciples à se couper de tout un pan de la production intellectuelle de leur époque, considérée *a priori*

Par cet infléchissement, ce recadrage insidieux, cette perspective biaisée, le discours de MBC se trouve ainsi disqualifié d'entrée de jeu sous le titre de rhétorique et de sa pratique de l'enthymème, c'est-à-dire de « simples "vraisemblances" non démontrées » (*D*, 99). Pour ajouter à cette disqualification, n'oublions pas d'ailleurs que « rhétorique » est un terme dont la connotation est bien souvent péjorative en tant qu'il est aussi synonyme d'une « éloquence creuse, purement formelle » (*Le Petit Robert*), et donc d'une parole plutôt superficielle, sinon trompeuse. En somme, par son discours, AG ne prétend pas seulement parler au nom du Bien, mais du Vrai.

Constatons que devant une telle entreprise disqualifiante, AG fait tout de même un pas de recul alors qu'il reconnaît que : « L'enthymème ne constitue pas nécessairement une erreur argumentative. On trouvera même presque fatalement dans tout discours d'idées – et particulièrement dans l'essai – une composante enthymématique. L'inconsistance dans l'argumentation bock-côtienne ne tient donc pas à la présence de l'enthymème, en elle-même inévitable ; elle vient plutôt de son caractère premier ou prépondérant » (p. 105). Deux remarques s'imposent ici : 1. il appert que le vrai est donc identifié abusivement à la seule sociologie empirico-statistique ; 2. que si l'enthymème n'est pas « nécessairement une erreur argumentative », c'est qu'il a aussi, selon les cas, sa validité, sa pertinence. Ce qui permet de constater non seulement que les prémisses non explici-

comme nulle et non avenue pour peu qu'elle apparût sans substrat empirique. La liberté de lire des penseurs sans caution scientifique, la liberté de penser sans le support immédiat d'une enquête, la liberté d'écrire sans autre guide que son intuition et la décantation de ses réflexions, sont des luxes dont les bourdieusiens même repentis, se sont privés – moi la première – par cette sorte d'ascèse positiviste » (*Pourquoi Bourdieu*, Gallimard, coll. « Le débat », 2007, p. 57).

tées ne sont pas nécessairement associées à un manque de validité sur le plan argumentaire – comme le fait pourtant AG en discutant des anecdotes et analogies du discours de MBC –, mais que ces prémisses sont, soient évidentes, consensuelles ou inadmissibles, et qu'elles peuvent aussi être explicitées dans le cours de l'argumentation, du dialogue[16]. AG considère ainsi avoir réfuté MBC au nom de la rigueur, de la logique argumentative. Or, sa façon de cadrer le débat est non seulement mal comprise en elle-même quant au statut et à l'usage de la rhétorique, mais place d'entrée de jeu son adversaire dans une position perdante et, pour finir, infamante. Outre le fait que les exemples proposés par AG pour disqualifier le discours de MBC sont en eux-mêmes réfutables, la démarche elle-même – une analyse du discours qui emprunte à la rhétorique – s'avère une façon biaisée de construire son argumentation. Qui donc ici manque à nouveau de rigueur !

AG poursuit son propos en évoquant en particulier le capital symbolique que chercherait à se construire MBC en se donnant la place prestigieuse du résistant, du dissident (*D*, 124). Pourtant, considérant la polarisation des acteurs de ces discours, chacun peut en effet se percevoir comme un résistant-dissident par rapport à l'autre et,

16 AG cite également Ruth Amossy pour soutenir son propos ; pourtant, son analyse de l'enthymème correspond davantage au cadre aristotélicien, comme le suggère ce passage : « Il ressort de ces considérations 1) que la reconstruction du syllogisme à partir de l'enthymème semble souvent trop coûteuse pour être féconde, si bien qu'on se demande si elle constitue un stade obligé d'analyse ; 2) que cette reconstruction, même aboutie, laisse souvent échapper l'essentiel de l'échange argumentatif, qui ne réside pas dans l'opération logique sous-jacente, mais dans un discours par définition dialogique où c'est la relation entre le locuteur et ses allocutaires qui donne sa force au propos » (*L'argumentation dans le discours*, Armand Colin, 2013, p. 152).

par conséquent, revendiquer cet éthos, comme cela a d'ailleurs lieu bien souvent. On ne voit donc pas en quoi cet éthos serait à dénoncer, sauf dans ce cas pour le ridiculiser dans sa présumée posture héroïque (*D*, 124-126). Constatons que AG construit lui aussi son éthos lorsqu'il discute, par contraste, les prises de position de Francis Dupuis-Déri sur le wokisme (*D*, 106) et celle de Mark Fortier sur MBC (*D*, 128). Tout en reconnaissant à chacun certains aspects pertinents de leur discours, AG n'en critique pas moins leur usage parfois défaillant de l'argumentation par leur recours à l'enthymème. Dans ce cas, AG apparaît comme celui qui est capable de critiquer les acteurs des deux camps. N'ayant donc pas sombré dans la polarisation, AG incarne l'éthos de l'homme rationnel, mesuré, neutre, pour ne pas dire l'arbitre idéal de ce conflit. N'est-ce pas ce qu'on appelle se donner le beau rôle ? Or, redisons-le, sa propre mise en scène discursive est biaisée, et le lecteur ne doute d'ailleurs à aucun moment de quel côté du débat il se situe.

Pour sortir d'une vision biaisée du social et du politique – ce dont serait incapable MBC en ce qu'il s'opposerait aux « manières du discours universitaire » (*D*, 123) –, AG plaide, s'appuyant sur Bourdieu, en faveur d'une sociologie qui échappe, par son autonomie, sa scientificité, au clivage gauche-droite (*D*, 146). Fort bien, peut-on dire d'emblée. Il existe sans doute des régions du savoir qui relève de cette forme de scientificité. Toutefois, le savoir ne saurait s'y limiter. Cela dit, constatons que le discours de AG – qu'il considère nécessairement valable – ne répond pas à cette exigence, c'est-à-dire à cette sociologie de l'enquête, de la statistique, etc. Il pratique, à bon droit, l'analyse du discours, des événements tels qu'ils sont racontés ou mis en discours, comme d'ailleurs MBC (et l'auteur de cette recension). Faut-il dès lors conclure

que, sans prendre appui sur cette sociologie positiviste, seul AG serait capable d'échapper aux préjugés et autres biais plus ou moins inconscients..., sinon à la polarisation gauche-droite ?

Pour conclure. On peut anticiper que sur certaines tribunes, le livre de AG sera considéré comme une réfutation savante de MBC. Or, sous le vernis de l'analyse savante du discours, de la rhétorique, se révèle non seulement un manque de rigueur, de pertinence de la part de AG, mais une attaque passablement brutale par la disqualification, le mépris qu'il manifeste envers son opposant qui « donne les airs de la prose savante à un discours qui n'en possède pas l'esprit et qui relève souvent davantage de l'indignation chroniqueuse » (*D*, 122-123). Pourtant, constatons-le une fois de plus, AG pratique allègrement ce manque de rigueur qu'il prétend dénoncer.

Ces considérations sur la mécanique du discours n'ont-elles pas d'ailleurs pour effet de noyer le débat ? L'analyse rhétorique du discours à certes ses avantages et ses mérites ; mais, repérer des enthymèmes ou des figures, n'est qu'un aspect de l'analyse qui, faute d'une perspective plus globale, peut donner la fausse impression d'être au cœur du problème et de le résoudre.

***

Je me limiterai pour le chapitre 3 du livre à quelques brèves remarques puisque s'y répète le même cadre argumentatif. Dans ce chapitre, AG s'emploie à analyser la rhétorique du « Manifeste contre le dogmatisme universitaire » rédigé par des étudiants et publié dans *Le Devoir* le 20 janvier 2020. Là encore, AG fait la mise en procès de ce *Manifeste* en le disqualifiant au motif qu'il s'agit d'une rhétorique de

la polémique et du pamphlet où dominent notamment «l'assertion catastrophiste» (*D*, 150), «le recours massif à l'amplification» (*D*, 150), le «manichéisme» (*D*, 182), contraire en cela à une saine sociologie dont l'argumentation serait construite à partir des faits. Faut-il rappeler qu'un article de journal n'est pas nécessairement le lieu de ce genre de démonstration, mais que, dans bien des cas, sa pertinence tient au fait qu'il fait notamment écho à de nombreuses études portant sur le même sujet. Ainsi, AG aurait pu – pour ne pas se donner une fois de plus la partie facile – dialoguer avec des auteurs, des universitaires, qui dénoncent aussi ce discours fort répandu à l'université[17]. Faut-il lui rappeler les troublants événements de l'Université Evergreen aux États-Unis. Le témoignage courageux de ces étudiants est plutôt convergeant avec ceux, y compris des professeurs, qui s'interrogent sur la vitalité du pluralisme des opinions à l'université. D'ailleurs, AG évoque au chapitre 4 l'Annexe B du rapport Bastarache sur la liberté académique à l'Université d'Ottawa où des professeurs en arrivent à un constat semblable à celui des étudiants du *Manifeste*: «[...] des dizaines de témoignages (venant aussi bien d'étudiants que de professeurs) dénonçant un "climat de censure", appelant à "sortir du ressenti" ou déplorant

17 Parmi les nombreuses études publiées sur cette question, mentionnons: *Identité, «race», liberté d'expression. Perspectives critiques sur certains débats qui fracturent la gauche* (sous la direction de Rachad Antonius et Normand Baillargeon, PUL, 2021); *Ce que le militantisme fait à la recherche* (Nathalie Heinich, Gallimard, coll. «Tracts», 2021); *Les deux universités. Postmodernisme, néo-féminisme, wokisme et autres doctrines contre la science»* (Robert Leroux, Cerf, 2022); *Liberté universitaire et justice sociale* (Isabelle Arseneau et Arnaud Bernadet, Liber, 2022). Chacun de ces livres cite de nombreuses études, notamment en anglais. La revue *Argument* a également consacré un numéro à cette question: «L'université sous pression» (vol. 24, no 1, automne-hiver 2021-2022). Mentionnons enfin, de Jean-François Braunstein, son chapitre «La première religion née dans les universités» de son livre, *La religion woke* (Grasset, 2022, p. 33-102).

l'exacerbation de la "susceptibilité", le "climat de peur", le "lynchage public", "l'intimidation", le "harcèlement" et la "rectitude politique" » (*D*, 304). Constatons enfin que dans leur *Manifeste*, ces étudiants défendent non seulement l'université comme lieu où peut s'exprimer une diversité d'opinions, mais la pertinence d'une réflexion sur le statut de la nation québécoise dans le Canada, laquelle ne saurait être délégitimée d'emblée au nom d'un certain discours décolonial[18].

***

Je me limiterai aussi à quelques remarques en ce qui concerne le chapitre 4 consacré à l'affaire du mot-en-n prononcé par Verushka Lieutenant-Duval en septembre 2020 à l'Université d'Ottawa. AG analyse l'événement comme un « fait polémique » (*D*, 227). Il considère que cette polémique aurait pu être évitée si l'on avait entendu la leçon de Judith Butler – théoricienne du discours sur le genre associé au wokisme – selon laquelle même si un mot peut s'entendre comme une injure en situation pédagogique, le fait de le constituer en objet de savoir peut néanmoins le désarmer (*D*, 232). Or, n'était-ce pas justement cette leçon, à tout le moins son esprit, dont se réclamait Lieutenant-Duval ? Selon AG, la leçon butlerienne aurait pu éviter l'affrontement entre les deux clans : les uns évoquant notamment la distinction entre usage et mention pour justifier qu'on puisse le prononcer en

18 Dans une précédente recension sur le livre d'Alex Gagnon, *Les métamorphoses de la grandeur* (2020), j'avais noté que son analyse, excellente sur plusieurs aspects, ne prenaient pas en compte cependant la question nationale québécoise (cf. « Légendes du pays », *Les Cahiers de lecture de L'Action nationale*, vol. XV, no 3, été 2021, p. 17-18). Selon la théorie décoloniale, l'occidental apparaît comme un colonialiste (cf. Pierre-André Taguieff, *L'imposture décoloniale. Science imaginaire et pseudo-antiracisme*, Éditions de l'Observatoire, 2020).

classe, les autres considérant plutôt que le mot, étant une injure quel qu'en soit le contexte, il doit demeurer imprononçable. On se demande alors comment Butler aurait pu rallier les seconds ? AG ne s'embarrasse pas de cette difficulté, sinon de cette contradiction. Il considère plutôt que, dès lors, «[...] les conditions étaient réunies pour qu'un non-événement soit constitué en incident majeur» (*D*, 234). Un non-événement!

En repliant l'affaire du mot-en-n sous l'angle du polémique, AG va d'ailleurs entreprendre une sorte de dédramatisation de l'événement. D'abord, il considère que cette polémique est le résultat d'un mauvais cadrage, alors que le plan rapproché – la discussion se limitant alors au factuel, aux données objectives – se trouve pour ainsi dire avalé par un plan panoramique: c'est-à-dire lorsque «[...] la discussion s'élargit pour se transposer sur le terrain des principes et des grandes causes, qui engagent l'identité sociale des interlocuteurs» (*D*, 255). Bref, l'on passerait malheureusement du factuel à l'idéologique. Pourtant, il n'aura probablement pas échappé à la vaste majorité des citoyens que l'événement dont il est question touche aux questions fondamentales de la liberté académique et de la liberté d'expression, comme en témoignent d'ailleurs les rapports Bastarache et Cloutier chargés de faire des recommandations aux universités pour donner suite à cette affaire[19]. C'est dire que la question était fondamentale,

19 À la demande de l'Université d'Ottawa, Me Michel Bastarache, président du comité, a remis un *Rapport du comité sur la liberté académique* en novembre 2021. Parmi les recommandations du rapport Bastarache, on trouve ceci: «Le Comité recommande que l'Université affirme la nécessité de protéger la liberté académique et la liberté d'expression aux fins de la réalisation de la mission de l'Université en matière d'enseignement et de recherche. Le Comité est de ce fait en désaccord avec l'exclusion de termes, d'ouvrages ou d'idées dans le contexte d'une présentation ou d'une discussion respectueuse de nature universitaire et dans un but pédagogique

et non pas supposément « panoramique ». Selon AG, les deux clans opposés auraient surtout profité de l'occasion pour instrumentaliser l'affaire (*D*, 270). En cela, cette polémique serait simplement révélatrice, selon AG, de la « rigidité » de « programmes discursifs rivaux » (*D*, 272), sorte de langue de bois à laquelle le sujet-militant serait aliéné et qui ne pourrait qu'aboutir à un dialogue de sourds avec le sujet-militant du clan adverse. Et pourquoi en serait-il ainsi se demande AG ? En raison d'une certaine « économie de l'attention », dit-il, puisque faute de temps, le « programme discursif » est, par sa simplicité, un « filtre optimisateur » pour le militant (*D*, 286-287). Il n'y a donc plus ici de sujet avec ses convictions, mais un simple militant-ventriloque du « programme discursif[20] ».

---

et de diffusion des savoirs » (point f, page 5). Dans le rapport de la *Commission scientifique et technique indépendante sur la reconnaissance de la liberté académique dans le milieu universitaire* présidée par Alexandre Cloutier (décembre 2021), on peut lire ceci parmi les cinq avis : « Toutes les idées et tous les sujets sans exception peuvent être débattus de manière rationnelle et argumentée au sein des universités » (p. 62). Dans le mémoire qu'il a déposé lors de cette commission, le juriste de l'Université de Montréal Pierre Trudel constate : « Se mettre à censurer ou pénaliser des propos pour le seul motif qu'ils indisposent, "microagressent" ou "offensent" est incompatible avec les libertés expressives » (mémoire déposé en annexe, p. 2). À l'Université de Montréal, un « Énoncé de principes » a été adopté en juin 2021, dans lequel on peut lire, notamment : « L'Université de Montréal réaffirme et protège les libertés universitaires des membres de son corps enseignant, leurs choix pédagogiques et leurs orientations de recherche. Ainsi aucun mot, aucun concept, aucune image, aucune œuvre ne sauraient être exclus *a priori* du débat et de l'examen critique dans le cadre de l'enseignement et de la recherche universitaires. » L'avenir dira si ces déclarations sont suffisantes considérant le poids idéologique du wokisme.

20 Rappelons que le discours sociologique de Bourdieu repose sur une théorie du sujet et du savoir qu'il aurait été pertinent de problématiser, comme ont pu le faire notamment Luc Ferry et Alain Renaut au chapitre « Le marxisme français (Bourdieu) » de *La pensée 68. Essai sur l'anti-humanisme contemporain* (Folio/Essais, [1985], 1988, p. 239-279).

Qu'il puisse y avoir usage de la langue de bois sur la scène du politique est un truisme. Constatons surtout que, sous prétexte de décrire l'événement sous l'angle du polémique, AG refoule la question des principes en mettant l'emphase – la causalité – sur la mécanique du discours où se seraient trouvés emportés les membres des deux clans. De cette façon, il se donne encore la place avantageuse de celui qui, supposément à bonne distance des enjeux politiques et philosophiques de l'Affaire, prétend la comprendre et l'arbitrer. En demeurant en retrait, sous le masque de l'analyste du discours polémique, AG apparaît neutre en considérant notamment que chacun des clans a pu s'égarer par son refus des faits et le recours au « programme discursif ». Cette réduction de l'Affaire à un certain discours polémique apparaît cependant, somme toute, comme une façon de ne pas s'engager, de ne pas prendre position sur le fond, considérant que les deux positions en présence sont d'ailleurs irréconciliables. En cette Affaire, le dialogue de sourds ne résulte pas en effet de quelque bris dans la mécanique du discours, de sa rhétorique, mais du fait que les principes s'avèrent attaqués de front.

***

Tout au long de son essai, AG ne cesse de plaider pour l'usage de la raison, de l'argumentation rationnelle et pour une sociologie fondée sur les faits, l'objectivité. Or, constatons que le wokiste est contre la science – même celle des sciences dures (biologie, mathématiques, etc.) – qu'il considère non pas comme une quête de la vérité valable universellement, mais comme l'expression de la culture occidentale (blanche), coupable d'être raciste et viriliste, ethnocentrique et androcentrique. Pour lui, il y a autant d'épistémologies que de groupes identitaires. Le savoir, de ce point de vue, n'est toujours que l'expression d'un

pouvoir[21]. Cette gauche radicale est donc contre l'esprit universaliste et rationnel des Lumières[22]. Il est plutôt frappant que AG, gardien de la raison, n'instruise jamais ce procès envers le wokisme. On a vu qu'il tente bien plutôt de disqualifier des adversaires de ce discours. On peut se demander alors pourquoi il a pu ainsi se tromper de cible ? Si AG avait instruit le procès du wokisme ne serait-il pas tombé, *ipso facto*, comme le veut la polarisation actuelle du débat social et politique, du côté des infâmes idéologues de la droite identitaire, ceux qu'ils conspuent dans son essai ? On devine que cela peut lui être intolérable, exposé alors au bannissement social et professionnel. C'est là d'ailleurs le problème de notre époque : quiconque se montre critique envers une certaine gauche est *illico* maudit ou frappé d'anathème sous le nom de fasciste, de partisan de l'extrême droite. Il s'agit là d'une forme de terrorisme intellectuel puisque s'opposer à ceux qui prétendent incarner le Bien, c'est nécessairement sombrer dans le camp du Mal. Cela dit, on observe dans le discours de AG un phénomène de renversement, sinon de déni : l'irrationnel – du moins,

21 Voir à ce sujet le chapitre 4, « Une religion contre la science. Les épistémologies du point de vue » de *La religion woke* (Grasset, 2022, p. 211-254) de Jean-François Braunstein. Et, du même auteur, *La philosophie devenue folle. Le genre, l'animal, la mort* (Grasset, 2018). Comme le remarque Pierre Valentin à propos de la stratégie du discours woke : « De son propre aveu, la pensée woke manie des concepts pour les effets qu'ils vont *produire* plus que pour leur pertinence en soi. En d'autres termes, elle défend rarement des principes, mais plutôt des méthodes. Ainsi, la cohérence interne d'une pensée devient secondaire par rapport à l'objectif qui est de promouvoir une cause globale. Il est considéré possible et tout à fait légitime de faire exister un concept sous une forme incohérente, contradictoire ou mal définie s'il permet la progression d'une finalité jugée bonne » (*L'idéologie woke. Anatomie du wokisme 1*, Fondation pour l'innovation politique : www.fondapol.org/etude/ideologie-woke-1-anatomie-du-wokisme, p. 17). Article consulté le 21-09-21.

22 Comme le démontre Stéphanie Roza dans son étude, *La gauche contre les Lumières* (Fayard, coll. « Raison de plus », 2020).

celui qui manque de rationalité dans ses déductions – ce n'est pas le wokiste, mais le chroniqueur ou l'idéologue jugé de droite, si ce n'est d'extrême droite. En fait, AG ne prend pas la peine d'analyser le discours woke en lui-même. Il le refoule plutôt derrière son analyse rhétorique et polémique du débat, de manière aussi, tout compte fait, à s'octroyer la victoire.

Dans sa conclusion, AG cherche à comprendre pourquoi la scène du polémique est celle d'un dialogue de sourds. Il en vient à conclure, tout en rendant hommage à son maître Bourdieu, qu'il en va ainsi lorsque le discours identitaire – l'identification à son clan social – supplante la logique rationnelle : « Le fait que des identités s'attachent aux positions et que les positions deviennent des identités contribue à expliquer l'"irrationalité" dont les polémiques sont inlassablement, irréductiblement empreintes[23] » (*D*, 345).

23 Comme le rappelle Nathalie Heinich, même Bourdieu dont se réclame pourtant ici AG à propos de cette sociologie positiviste, est plutôt ambigu sur cette question : « [...] lorsque Bourdieu refuse la distinction des faits et des valeurs, c'est plutôt pour rabattre les premiers sur les secondes : le factuel se trouve réduit à l'axiologique [les valeurs], car il n'existe "que" des représentations, "socialement construites" pour servir des intérêts, donc artificielles et arbitraires. Toutefois, l'on chercherait en vain, dans sa pensée, une position claire concernant le statut des valeurs. Il balance en effet entre, d'une part, ce constructivisme critique qui pousse, nous l'avons vu, à considérer les valeurs comme une illusion des dominés ou une ruse des dominants et, d'autre part, un réalisme des "faits" opposés aux "illusions", accordant au seul sociologue le privilège d'énoncer les premiers contre les secondes. Cette ambiguïté de la question des valeurs – comme, d'ailleurs, de beaucoup d'autres questions – dans la sociologie de Bourdieu participe du socle même de sa "sociologie critique", qui ne considère pas les points de vue des acteurs comme une réalité à analyser, mais, plutôt, comme une illusion à dévoiler. /La prévalence du constructivisme critique dans l'héritage boudieusien et néo-bourdieusien tend à disqualifier l'approche factualiste – les "faits" existeraient bien – au profit d'une approche représentationnelle – ils ne seraient "que" des "constructions" arbitraires, sinon des "illusions" » (*Des valeurs. Une approche sociologique*, Gallimard, coll. « Bibliothèque

Bref, en disqualifiant les deux clans sous le nom de « polémique », AG ne fait pas que se donner le rôle vertueux de l'arbitre : il neutralise le débat, le transforme en match nul, apparemment sans vainqueur ni vaincu. L'avantage d'une telle manœuvre – menée au nom de la raison et de l'objectivité – réside dans le fait qu'elle lui évite de se prononcer sur le fond du débat : en l'occurrence, analyser le bien-fondé philosophique du wokisme. Or, cela conduirait fort probablement AG à reconnaître l'incohérence de sa propre posture où il est à la fois en faveur de la science, de l'objectivité, mais ne peut reconnaître dans le wokisme ce refus de la science et de l'objectivité. AG apparaît ainsi comme ce joueur d'échecs qui, sentant la partie perdue – défendre le wokisme au nom de la raison –, cherche à jouer le match nul, lequel s'avère en fait une victoire dans la mesure où cela laisse intacte la domination, en certains milieux, du discours woke. En jouant le match nul, l'ordre établi est maintenu, et la contradiction dissoute, sous des airs savants, dans l'analyse du rhétorique et du polémique. De cette façon, l'essayiste demeure bien à l'abri dans son camp. Sa propre analyse ne permet-elle pas cependant d'expliquer sa démarche ? Comme on vient de le souligner un peu plus haut à propos du polémiste qui verse inévitablement, selon lui, dans l'irrationalité, l'identification à son clan social a en effet préséance sur le jugement, si ce n'est sur le courage et la lucidité.

S'il y a dialogue de sourds – notamment en ce qui concerne le débat autour du mot-en-n – c'est que plusieurs dénoncent le fait que le clan des wokistes s'est

---

des sciences humaines », 2017, p. 367-368). Qu'à cela ne tienne, AG ne s'embarrasse pas de ces subtilités épistémologiques en plaidant plutôt pour une sociologie du factuel et du vrai pour mieux disqualifier ceux qui s'égarent dans le registre opposé, celui de l'opinion, de l'idéologie.

retranché dans l'irréfutabilité, rendant impossible le dialogue, le débat. Comme a pu l'analyser David Santarossa, le partisan du discours woke prétend plutôt enseigner la bonne parole, la Vérité, que de débattre avec son adversaire[24]. Le mécanisme de l'irréfutabilité est particulièrement manifeste lorsque, par exemple, se dire non-raciste de la part d'un blanc n'est que la confirmation qu'il l'est sans le savoir. Or, il est frappant d'entendre les membres des deux clans en appeler à la tolérance et au dialogue. Toutefois, les uns, wokistes, entendent dialoguer à condition que leur conception du Bien soit dominante, alors que les autres, refusent que le débat soit défini par les wokistes, question de protéger la liberté d'expression de chacun. Une certaine posture morale enraye ainsi la possibilité même du débat. Comme le souligne Monique Canto-Sperber : « Les raisons pour lesquelles il faut s'opposer aux tentatives d'hégémonie en matière de parole publique ne sont pas des raisons morales (par exemple : "Les valeurs qu'on voudrait nous imposer ne sont pas les bonnes" ou : "Nous avons quant à nous d'autres valeurs à proposer"), mais des raisons de justice. Il s'agit en effet avant tout de faire valoir les règles qui organisent la distribution de la parole, à savoir s'assurer que nul n'est réduit au silence et que l'espace d'échange et de débat est aussi ouvert que possible[25] ».

24 David Santarossa développe son analyse au Chapitre 5, « Le dialogue impossible », de son livre *La pensée woke. Analyse critique d'une idéologie* (Liber, 2022, p. 119-141). Dans ce même chapitre, D. Santarossa évoque la prédominance du ressenti (subjectif) sur l'intention et, donc, sur les faits, l'objectivité, niant de la sorte la possibilité d'un langage commun (*op. cit.*, p. 134-135). Comme l'analyse Nathalie Heinich, le fait de revendiquer une «sensibilité blessée» permet de s'opposer à l'ordre du savoir, à l'objectivité (*Le wokisme serait-il un totalitarisme ?* Albin Michel, 2023, p. 72-74).

25 Monique Canto-Sperber, *Sauver la liberté d'expression*, Albin Michel, coll. « Espaces libres », 2022, p. 306-307.

Se dire dépositaire exclusif du Bien – synonyme alors de pureté morale – peut ainsi conduire à l'intolérance, à la violence[26]. Est-ce que l'on peut s'entendre, de part et d'autre, sur ce que veut dire la dignité humaine ?

Dialoguer, convaincre, persuader. Vaste programme ! Cela est probablement sans fin, et caractérise notre condition en ce qu'il n'y a pas, pour parler comme Lacan, de métalangage, dès lors « que nul langage ne saurait dire le vrai sur le vrai, puisque la vérité se fonde de ce qu'elle parle, et qu'elle n'a pas d'autre moyen pour ce faire[27] ». Bref, il n'existe pas une scène de discours garante, considérant notre finitude, de la véracité absolue de nos paroles. Ainsi donc va bien souvent le monde : de dialogue de sourds en dialogue de sourds, sinon de violence en violence, tout en cherchant malgré tout la paix. Il arrive néanmoins que la parole de l'un ou de l'autre soit entendue, reçue, partagée.

---

26 Comme a pu l'analyser Jean-Claude Michéa dans son étude, *L'empire du moindre mal. Essai sur la civilisation libérale*, Flammarion, coll. « Champs/essais », 2010.

27 Jacques Lacan, « La science et la vérité », *Écrits*, Seuil. Coll. « Le champ freudien », 1966, p. 867-868.

Note critique

Michel Paillé*

Surenchère sur l'importance des francophones dans l'île de Montréal en 2021

Richard Marcoux, Jean-Pierre Corbeil, Victor Piché
« Le plurilinguisme des immigrants francophones que l'on ignore »
Montréal, *Le Devoir*, 3 mars 2023

Richard Marcoux, Jean-Pierre Corbeil, Victor Piché
À propos du plurilinguisme et de quelques indicateurs sur la langue française au Québec, Note de recherche, Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone (ODSEF)
Québec, Université Laval, 2023, 19 pages

Dans un article paru le 3 mars dernier dans *Le Devoir*, trois membres de l'ODSEF se sont penchés sur le plurilinguisme des immigrants. On sait que le Québec cherche à sélectionner le plus grand nombre possible d'immigrants « en mesure de participer pleinement, en français, à la société québécoise[1] ». Or, les données statistiques font état de l'importance du plurilinguisme chez les immigrants. Nous avons nous-mêmes fait observer

1 Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI), « Mission et mandats », https://quebec.ca/gouvernement/ministere/immigration/mission-et-mandats [en ligne, 29 mars 2023].

* Démographe.

qu'à partir de 1997, la hausse de la connaissance du français venait avec celle de l'anglais[2].

Pour l'ensemble de la population de l'île de Montréal en 2021, Richard Marcoux, Jean-Pierre Corbeil et Victor Piché ont présenté trois pourcentages portant sur la langue parlée à la maison : 48 %, 55 %, et 65 %. Un écart de 17 points entre le minimum et le maximum exigeait un examen approfondi. Selon notre connaissance du sujet, il pourrait nous conduire à une surenchère.

Inférieur à 50 %, le premier pourcentage « marque les imaginaires » aux dires des auteurs. Souvent mentionné dans les médias, un tel pourcentage de 48 % se retrouve dans un court feuillet d'information de l'Office québécois de la langue française[3] (OQLF). Plutôt restrictif dans sa définition d'un francophone, ce feuillet ne prend en compte que des personnes faisant le plus souvent un usage exclusif du français. Il montre par ailleurs que la proportion de francophones dans l'île de Montréal telle que définie, a chuté de 49,8 % à 48,3 % entre 2016 et 2021, le tout à l'avantage surtout de l'anglais (augmentation de 22,8 % à 24,2 %).

Plutôt extensive, la deuxième proportion ajoute aux personnes ne parlant que le français, tout individu qui a déclaré le français avec une ou deux autres langues, ce qui la pousse à 55 %. Cette façon de faire, bien que licite à cer-

2 Michel Paillé, « L'immigration et la question linguistique », *L'Action nationale*, mars 2007, figure 1, p. 92.

3 « Caractéristiques linguistiques de la population du Québec en 2021 », OQLF, 2022, 4 p., https://oqlf.gouv.qc.ca/ressources/sociolinguistique/2022/Feuillet_Car-ling-pop-Quebec-2021.pdf [en ligne, 29 mars 2023].

taines conditions[4], s'écarte avantageusement du traitement des « réponses multiples » le plus répandu qui donnerait une proportion de 51,5 % au français[5].

Quant à la troisième proportion, elle vient de la Note de recherche des mêmes auteurs publiée au début de 2023 par l'ODSEF[6]. Atteignant 65 %, elle est le résultat d'une addition de quatre nombres, divisé par la population de l'île de Montréal en 2021. Ainsi, une somme de près de 1,29 million de personnes considérées francophones à part entière, divisée par une population totale de 1,98 million de résidents, donne bien, après arrondi, un tel pourcentage.

Le modus operandi de l'ODSEF

Un tableau dans la note de l'ODSEF présente chacun des éléments de cette somme. Il y a d'abord l'addition des Montréalais « ne parlant le plus souvent que le français », soit 956 135 personnes, avec ceux qui le parlent « régulièrement à la maison », soit 188 245 individus. Or, comme ces derniers parlent d'abord le plus souvent l'anglais ou une langue tierce, on se trouve à les placer sur un pied d'égalité avec les premiers. Il n'y aurait donc plus de différence entre parler une langue « le plus souvent » ou la parler « régulièrement ».

4 Michel Paillé, Les réponses multiples aux questions sur les langues maternelles et d'usage dans la population québécoise, Montréal, OQLF, 2008, p. 64-72.

5 Statistique Canada, Recensement de 2021, tableau 98-10-0172-01. Résultat obtenu après « répartition égale » des réponses multiples. Procédant comme nous et plusieurs autres, dont Marc Termote, Frédéric Lacroix arrive au même résultat dans « La désaffection de l'UQAM », *Le Devoir*, 21 mars 2023.

6 Richard Marcoux, Jean-Pierre Corbeil et Victor Piché, op. cit., 2023, 19 p.

MM. Marcoux, Corbeil et Piché ont négligé à ce propos la théorie des ensembles[7]. En dessinant un diagramme de Venn très élémentaire, ils auraient compris que faire une telle addition a pour effet de doubler les effectifs de la plage commune aux deux variables, plage appelée « intersection des deux ensembles ». Cette plage prend la forme d'une ellipse[8] et occupe 26 % de chacun des deux cercles[9].

En outre, ils ajoutent deux autres nombres impliquant les réponses multiples aux deux questions du recensement portant sur la langue parlée au foyer. Ces Montréalais, recensés en 2021, s'exprimaient dans « plus d'une langue », soit « le plus souvent » pour 132 565 d'entre eux, soit « régulièrement » pour 10 680 autres selon la publication de l'ODSEF[10]. Or, ajouter ces deux effectifs supplémentaires a pour effet de placer sur un pied d'égalité toute personne ne parlant que le français, avec celles qui en faisaient usage avec une ou deux autres langues.

En somme, dans ce document de l'Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone, toutes les données sur les langues parlées à la maison sont mises à plat. Ainsi, les deux types de hiérarchie qu'il faut impérativement respecter, disparaissent.

---

7 Wikipédia : https://fr.wikipedia.org/wiki/Théorie_des_ensembles [en ligne, 29 mars 2023].

8 Pour une illustration, voir *ibid.*, première image.

9 Il s'agit des personnes qui n'ont donné qu'une seule réponse à la question 9.a portant sur la langue parlée régulièrement à la maison au recensement de 2021. Statistique Canada, « Recensement de 2021 : 2A », https://www.statcan.gc.ca/fr/programmes-statistiques/instrument/3901_Q1_V7 [en ligne, 6 avril 2023]. Ce pourcentage apparait au bas de la colonne RGT du Tableau 1 placé plus loin dans cette Note critique.

10 ODSEF, *op. cit.*, tableau 3, p. 10.

Une façon de faire venue d'ailleurs

Il faut noter que l'ODSEF n'a rien inventé à cet égard. C'est une manière de faire qui remonte au début des années 2000 dans une publication de Patrimoine canadien en collaboration avec Statistique Canada[11]. Ce fut le cas également lors de la diffusion des données portant sur la langue de travail au recensement de 2016[12]. Nous en avons fait un examen en profondeur dans les *Cahiers québécois de démographie*[13].

Ce n'est cependant qu'en 2020 que Statistique Canada a tenté de justifier ce type de compilations dans *Interprétation et présentation des données linguistiques du recensement*[14]. Bien que le rédacteur, M. Jean-François Lepage, admette que « la langue principale devrait avoir un poids supérieur à celui de la langue secondaire », il suggère d'additionner tous les effectifs « où il est fait mention du français pour l'un[e] ou l'autre des deux [questions][15] ».

---

11 Louise Marmen et Jean-Pierre Corbeil, *Les langues au Canada. Recensement de 2001*, Statistique Canada, Ottawa, 2004. La somme des proportions des trois groupes linguistiques pour le Québec en 2001 donne 112 % (16,0 + 86,7 + 9,1 = 111,8, ibid., p. 12, 28, 49).

12 Statistique Canada, « Le travail au Canada : faits saillants du Recensement de 2016 », *Le Quotidien*, 29 novembre 2017, Recensement en bref : Les langues de travail au Canada (statcan.gc.ca) [en ligne, 29 mars 2023].

13 Michel Paillé, « La langue de travail au Québec en 2006 et 2016. Examen critique du traitement des données de recensements par Statistique Canada », *Cahiers québécois de démographie* (CQD), 48-3, automne 2019, p. 213-228, 233-234.

14 Statistique Canada, Série thématique sur l'ethnicité, la langue et l'immigration, 2020, 42 p., https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-657-x/89-657-x2020003-fra.htm [en ligne, 29 mars 2023].

15 Ibid., p. 28 et 20.

De plus, en proposant d'« ajouter toutes les réponses multiples incluant le français au groupe de langue [unique] française, [et de] procéder de façon analogue avec les réponses multiples incluant l'anglais et les langues tierces[16] », il s'ensuit, comme nous l'avons démontré l'an dernier dans *L'Action nationale*, « que les réponses multiples sont doublées ou triplées[17] ».

Or, l'ensemble des additions effectuées par les chercheurs de l'observatoire de l'Université Laval nous ramène au concept de « sommes d'occurrences ». Dans ce type de sommations, ce qui compte, ce ne sont plus les personnes, mais plutôt le nombre de fois que le français, l'anglais et les langues tierces sont mentionnés, peu importe la question posée, et peu importe que la réponse soit simple, double ou triple.

En procédant ainsi, les auteurs ont quitté le domaine des effectifs de la population recensée, pour entrer dans celui du décompte des langues énumérées. Il y a donc eu un glissement que nous pouvons illustrer par l'exemple suivant : si parmi 1 000 propriétaires d'une résidence principale on en recense 200 qui possèdent aussi une résidence secondaire, l'addition de ces deux informations conduit à 1 200 propriétés.

Or, comme la distribution des propriétaires se calcule sur leurs effectifs, soit 1 000, il s'ensuit que celle des proprié-

16 *Ibid.*, p. 14.

17 Le lecteur peut voir au Tableau 1 que les réponses doubles (classes 4, 5 et 6) sont répétées deux fois dans les colonnes F, A et T, alors que les réponses triples (catégorie 7) s'y retrouvent trois fois. Michel Paillé, « Les paramètres de la statistique sont suffisants pour décrire la diversité linguistique du Canada », *L'Action nationale*, février 2022, p. 126.

tés devrait l'être sur leur somme, soit 1 200. Ainsi, alors que 20 % des propriétaires possèdent une résidence secondaire, 16,7 % des résidences sont de type secondaire.

Tableau 1

Sommes illicites sur les langues parlées à la maison, île de Montréal, 2021 (en %)

Catégories de réponse	Premières sommes illicites			Deuxièmes sommes illicites			
	LPS	RGT	LPS+RGT	F	A	T	F+A+T
1-Français (F)	48,3	6,4	54,7	54,7			54,7
2-Anglais (A)	24,3	6,7	30,9		30,9		30,9
3-Autres (T)	18,7	7,3	26,0			26,0	26,0
4-F+A	2,7	1,7	4,4	4,4	4,4		8,9
5-A+T	2,0	2,0	4,0		4,0	4,0	7,9
6-F+T	2,9	1,9	4,8	4,8		4,8	9,5
7-F+A+T	1,1	0,2	1,3	1,3	1,3	1,3	3,9
Total	**100**	**26**	**126**	**65**	**41**	**36**	**142**
Répartition des sommes d'occurrences							
effectifs (en milliers)				1 291	803	713	2 807
% (calculés sur la somme des occurrences)				**46**	**29**	**25**	**100**

Note : LPS : langue parlée le plus souvent à la maison; RGT : autre langue parlée régulièrement à la maison; Total : calculé sur la population de l'île de Montréal en 2021.

Source : Statistique Canada, recensement de 2021, Tableau 98-10-0172-01 du 17 août 2022 [en ligne, 23 mars 2023].

Facilité d'interprétation

Face aux 65 % de francophones[18] avancés par l'ODSEF, d'aucuns pourraient déduire tout naturellement qu'il laisse un solde de 35 % pour toutes les autres langues, soit l'anglais et les langues tierces. Une telle déduction serait erronée.

En effet, en procédant pour l'anglais et les langues tierces de la même façon que les chercheurs de l'observatoire de Laval ont traité le français, nous obtenons une proportion de 41 % pour l'anglais[19] et de 36 % pour l'ensemble des

18 Somme de la colonne F au Tableau 1 (en blanc sur fond noir).

19 L'addition de 479 850, de 131 630, de 114 095 et de 77 900, donne 803 475, soit 41% (somme de la colonne A, Tableau 1).

langues tierces[20]. Le tout donne un total de 142 %, total qui ne devrait pas étonner selon Jean-François Lepage, mais « qu'il n'est pas recommandé ni justifié de faire [...] [car] il serait très difficile à interpréter[21] ».

Bien que le rédacteur estime difficile l'interprétation de sommes supérieures à 100 %, il voit dans leurs résultats le fruit d'une « approche émergente » par opposition à une « approche classique » qui serait désormais dépassée. En effet, reposant sur des compilations « mutuellement exclusives », l'approche classique serait – sans démonstration ni références dans le document de Statistique Canada –, inapte à « rendre compte de la richesse, de la complexité et de la diversité des comportements et des situations linguistiques[22] ».

La difficulté d'interprétation admise par le rédacteur vient d'abord du fait qu'il n'a pas su reconnaitre avoir fait des sommes d'occurrences, et ensuite, parce que la répartition relative de chaque groupe linguistique retenu (français, anglais, autres) n'a pas été calculée sur leur somme en lieu et place des effectifs de la population telle que recensée en 2021.

Contrairement à ce que M. Lepage croit, la distribution des sommes d'occurrences correctement mesurée au Tableau 1 nous amène à une description plutôt facile à faire. En effet, dans l'ensemble des langues mentionnées en réponse aux

---

20 La somme de 370 290, de 144 340, de 118 185 et de 77 110, conduit à un total de 709 925 pour l'ensemble des langues tierces incluant les langues autochtones, soit 36% (somme de la colonne T, Tableau 1).

21 Statistique Canada, 2020, tableau 6, p. 14.

22 *Ibid.*, p. 5-6.

deux questions portant sur la langue parlée à la maison, la distribution relative, calculée comme il se doit sur les sommes d'occurrences, accorde 46 % des mentions au français, 29 % à l'anglais, et 25 % aux langues tierces pour un total de 100 %[23]. La minceur de l'information obtenue illustre bien, à notre sens, que « les sommes d'occurrences sont réputées très rudimentaires[24] ». Nous n'en voyons pas l'utilité.

Une surenchère paradoxale

Avec seulement 46 % des occurrences pour le français, cette distribution ne devrait intéresser que ceux qui, à l'opposé des chercheurs de l'ODSEF, préfèrent assombrir l'avenir des francophones dans l'île de Montréal. Il est pour le moins paradoxal, voire ironique, que ceux qui cherchaient avec optimisme le plus grand nombre possible de francophones à Montréal fasse inconsciemment le jeu des plus inquiets quant à l'avenir de la majorité d'expression française.

Bref, entre un minimum de 46 % et un maximum de 65 %, la proportion de personnes parlant le plus souvent le français à Montréal en 2021 qu'il faut retenir est de 51,5 %. Il y a donc eu surenchère à l'ODSEF pour s'écarter le plus possible – soit de plus de 13 points – de ce pourcentage.

Cependant, cette proportion supérieure à 50 % ne garantit pas la pérennité du français à Montréal. Tout indique au contraire qu'elle est appelée à régresser sous l'effet de

23 On retrouve ces proportions en blanc sur fond noir à la dernière ligne du Tableau 1. Ces résultats ne peuvent se comparer avec ceux des recensements précédents.

24 Michel Paillé, 2022, *loc. cit.*, p. 126.

divers facteurs, principalement à cause de la concentration de l'immigration majoritairement non francophone dans l'ile de Montréal, et aussi de l'étalement des francophones de l'île en faveur de la couronne métropolitaine[25].

Cette nouvelle approche émergente n'a touché que la question linguistique. Car nulle part ailleurs à STATCAN les origines ethniques et les citoyennetés multiples par exemple, n'ont été comptées plus d'une fois[26]. Il en est de même des données compilées par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) sur les naissances et les décès : personne n'a été compté plus d'une fois sous le prétexte que plus d'une langue d'usage ont été inscrites aux formulaires lors de ces événements quotidiens compilés sur une base annuelle[27].

Il reste que MM. Marcoux, Corbeil et Piché ont raison de déplorer que le plurilinguisme soit mal connu, non seulement chez les « immigrants francophones » mentionnés dans le titre de leur Note de recherche, mais aussi chez tous les autres immigrants ainsi que dans l'ensemble de la

---

25 Notre politique de régionalisation des immigrants et celle cherchant à contrer l'étalement urbain laissent toujours à désirer. Quant à l'adoption du français par des non-francophones, elle ne peut pas faire contrepoids à ces deux facteurs (Michel Paillé, « Deux faces cachées de la vitalité du français et de l'anglais au Québec », *L'Action nationale*, décembre 2012, p. 39-49).

26 Statistique Canada, 2020, Recensement de 2021, tableaux 98-10-0338-01 et 98-10-0303-01 respectivement. Dans l'ensemble du Canada, 12,9 millions de personnes ont déclaré des origines ethniques multiples, et 3,2 millions ont reconnu être citoyennes de plusieurs pays.

27 ISQ, « Naissances selon la langue d'usage de la mère, Québec, 1977-2021 » https://statistique.quebec.ca/fr/produit/tableau/naissances-selon-la-langue-dusage-de-la-mere-quebec et « Décès selon la langue d'usage, Québec, 1977-2019 » https://statistique.quebec.ca/fr/produit/tableau/deces-selon-la-langue-dusage-quebec [en ligne, 7 avril 2023].

population. Pour ce faire, il vaudrait mieux s'en tenir aux instruments fondamentaux de la statistique descriptive qui demeurent suffisants. Nul besoin de chercher à les réinventer en vase clos sans la contribution de statisticiens. ◆

Une histoire régionale qui témoigne de notre histoire nationale !

Au début de sa colonisation, dans la première moitié du XIX[e] siècle, le Pontiac est une terre réservée à la population anglophone. Petit à petit, attirés par l'industrie forestière, les francophones s'y installent. Dans les années 1950, la population d'origine française devient même majoritaire. Mais l'assimilation fait des ravages. Deux institutions vont assurer l'anglicisation des francophones : l'école et l'Église.

En vente à la boutique : **action-nationale.qc.ca**
ou chez votre libraire

308 pages 25 $
ISBN 978-2-89070-002-4

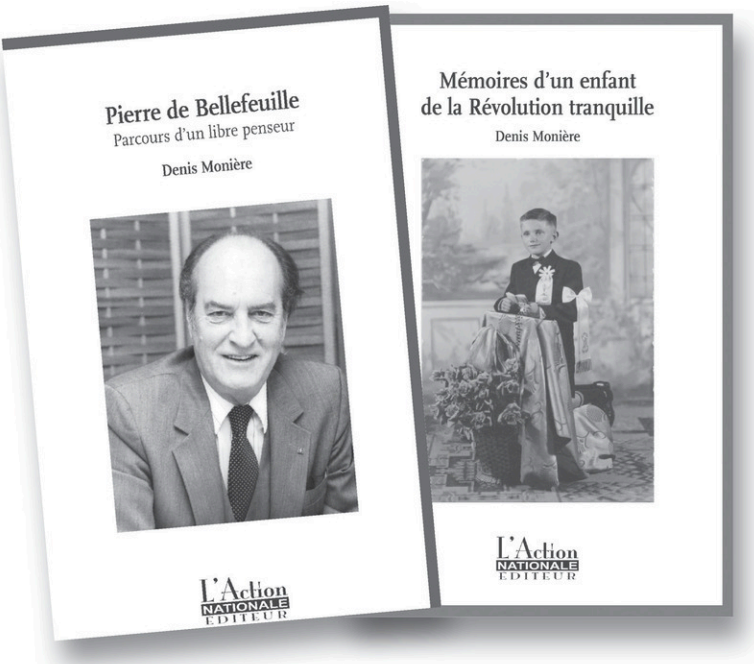

Les biographies de L'Action nationale Éditeur nous racontent qui nous sommes

Pierre de Bellefeuille. Parcours d'un libre penseur.
ISBN 978-2-89070-047-5
(224 pages)

Mémoires d'un enfant de la Révolution tranquille
ISBN 978-2-89070-024-6
(224 pages)

action-nationale. qc.ca

Livres reçus

Marcel Nault Jr
Cuba, Chili et Québec. La consolidation de la solidarité anti-impérialiste
Québec, Les éditions du Septentrion, 2023, 172 pages

Micheline Cambron et Daniel Poitras
L'Université de Montréal. Une histoire urbaine et internationale
Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2023, 576 pages

Jean-Félix Chénier et Yoakim Bélanger
Résister et fleurir
Montréal, Écosociété, Collection Collection Ricochets, 2023, 176 pages

Louis Jacques Filion
Cirque du Soleil : complicités innovantes. Des joyeux lurons créent une multinationale du divertissement
Montréal, Éditions JFD, 2023, 223 pages

Daniel Clément
Les récits de notre terre. Les Abénakis
Québec, Les Presses de l'Université Laval, Collection Tradition orale, 2023, 160 pages

Francine Saillant
Sous le signe des pluralités
Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2023, 216 pages

Vincent Lambert
Introduction à la vie sans fin
Montréal, Les éditions du Boréal, Collection Papiers collés, 2023, 256 pages

Louis Lefebvre
Têtes de linotte ? Innovation et intelligence chez les oiseaux
Montréal, Les éditions du Boréal, 2023, 232 pages

Jean-Philippe Carlos
François-Albert Angers
Montréal, Les éditions du Boréal, 2023, 416 pages

Raymond Massé
Éloge du raisonnable
Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2023, 230 pages

Laurent Castaignède
La ruée vers la voiture électrique. Entre miracle et désastre, de l'expert en transport
Montréal, Écosociété, 2023, 184 pages

Jonathan Livernois
Godin
Montréal, Lux Éditeur, 2023, 544 pages

Robert Larin et André-Carl Vachon
Acadiens, Canadiens et Français. Synthèse des déportations (1755-1763)
Québec, Les éditions du Septentrion, 2023, 264 pages

Paul Lavallée
Le plastique est mort, vive le bioplastique !
Montréal, Écosociété, 2023, 128 pages r

Sylvain Charlebois
La part du gâteau. Agropouvoir-biotechnologie-environnement : enjeux mondiaux de l'alimentation
Anjou, Groupe Fides, 2023, 144 pages

Sylvain Garel
Le FLQ dans la cinématographie québécoise : le front de libération du Québec en 250 œuvres
Montréal, Éditions Somme toute, 2023, 606 pages

Prévenez le coût!

Vous pouvez payer votre abonnement

- par la poste (chèque et cartes de crédit*) ;
  L'Action nationale
  82, rue Sherbrooke Ouest
  Montréal (Québec) H2X 1X3

- par téléphone (cartes de crédit*) ;
  514 845-8533 ou 1 866 845-8533

- par la boutique internet**
  action-nationale.qc.ca

Paiement direct avec votre avis de renouvellement

Vous pouvez maintenant inscrire la Ligue d'action nationale parmi vos fournisseurs dans votre compte chez Desjardins et les autres institutions participantes. Votre avis de renouvellement indique votre numéro d'abonné vous permettant de vous identifier et de payer directement votre abonnement au guichet ou par internet.

Chaque abonné est important pour nous.

*** VISA et MASTERCARD acceptées**
**** VISA, MASTERCARD ou de votre compte PAYPAL**

Paiement numérique

Compte fournisseur

Vous pouvez renouveler votre abonnement directement de votre compte bancaire en inscrivant la « **Ligue d'action nationale** » parmi vos fournisseurs (comme Hydro-Québec, Vidéotron, etc.) avec votre nom et votre numéro d'abonné.

C'est la solution de paiement la plus économique.

Virement interac

Vous pouvez payer votre abonnement par virement interac en expédiant votre paiement à

revue@action-nationale.qc.ca

La réponse à votre question devra être votre numéro d'abonné.

Boutique internet

Les abonnés qui renouvellent leur abonnement par la boutique internet doivent remplir le formulaire et peuvent payer directement avec leur carte de crédit ou de débit (il n'est pas nécessaire d'ouvrir un compte PayPal).

- Évaluation d'entreprises → faisabilité.
- Transfert familial.
- Rachat par cadres.
- Ventes - Achats - Fusions.
- Services conseils en financement.

Une équipe multidisciplinaire
offrant tous les services requis
pour une transaction réussie.

819 397-4920
gfb1570@outlook.com

L'Action NATIONALE EN HÉRITAGE

Legs et dons planifiés

Les dons planifiés constituent un apport essentiel pour un organisme comme la Ligue d'action nationale ; tous les dons qu'elle reçoit sont d'une grande importance puisqu'ils permettent d'offrir à nos abonnés une revue de qualité, et ce, sans s'éloigner, même avec plus d'un siècle d'existence, de sa mission.

Qu'est-ce qu'un don planifié ?

Les dons immédiats, ceux qui sont mis à la disposition de la Ligue d'Action nationale dès qu'ils sont faits et les dons différés, dons destinés à être remis à la Ligue d'Action nationale à une date ultérieure (ex. : dons testamentaires, d'assurance-vie, fiducie testamentaire, etc.)

Vous avez peut-être une police d'assurance-vie de quelques milliers de dollars à laquelle vous avez souscrit il y a plusieurs décennies et qui pourrait être cédée à *L'Action nationale* sous forme de don planifié et contribuer ainsi à la pérennité de la revue. Les dons planifiés font partie intégrante de la planification financière et successorale. Ils peuvent prendre diverses formes, et l'avis d'un planificateur financier professionnel pourra vous aider à choisir l'option la plus avantageuse pour vous. Si dans votre testament vous nommez la Ligue d'Action nationale comme bénéficiaire, faites-le-nous savoir afin que nous puissions vous manifester notre reconnaissance.

Si vous désirez effectuer un don planifié à la Ligue, nous pourrons vous remettre un reçu pour dons. Contactez-nous si vous avez besoin des conseils du planificateur financier professionnel de la Ligue d'Action nationale.

Ligue d'Action nationale – Programme de dons planifiés
a/s de Jacques Martin
82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3

Tableau d'honneur des donateurs et légataires de la Ligue d'action nationale

Plusieurs personnes nous ont laissé des legs ou des dons qui permettent d'assurer la pérennité de la revue *L'Action nationale* depuis maintenant 100 ans. C'est la Fondation Esdras-Minville qui gère le patrimoine dédié à la revue, mais pour l'obtention d'un reçu pour fins fiscales, il faut libeller les dons et les legs à la Ligue d'action nationale.

Nous exprimons notre gratitude à nos généreux mécènes par une mention à perpétuité à ce tableau d'honneur qui fait état du cumul des dons et des legs.

Bâtisseurs émérites

plus de 50 000 $

François Beaudoin
Gaston Beaudry †
Pierre Karl Péladeau
André Véronneau

Grands Bâtisseurs

de 25 000 $ à 49 999 $

Hector Roy †

Bâtisseurs

de 5000 $ à 24 999 $

Gabriel Arsenault
Dominique Bédard †
Marcelle Brisson †
Jean-Paul Champagne
Alban Coutu †
Bernard Lamarre †
Bernard Landry †
Isabelle Laporte
Bryan L'Archevêque
Jacques C. Martin
Paul Mainville †
Michel Moisan
Ghislaine Raymond †
Ivan Roy
Cécile Vanier †

Membres bienfaiteurs

1500 $ à 4999 $

Robert Ascah
Robert Auclair
André Baillargeon
Jacques Baillargeon
Jean-François Barbe †
Luc Bertrand
Réjane Blary
Antoinette Brassard
Gaétan Breault
Henri Brun
Jacques Cardinal
Claudette Carpentier
Paul Carrier
Roch Cloutier
Guy Cormier
Normand Cossette
Richard Côté
George Coulombe
Bernard Courteau
Benoit Dubreuil
André Dubuc
Richard Dufresne
Harold Dumoulin
Lucia Ferretti
Jean-Claude Gagner
Raymond Gagnier
Christian Gagnon
Jean-Pierre Gagnon
Marcel Gaudreault
Romain Gaudreault
André Gaulin
Pierre Gosselin
Yves Gilbert
Yvon Groulx †
Marcel Henry
Benoît Houde
Gérard N Houle
Marcel et Hélène Jacob
Henri Joli-Cœur
Germain Jutras
Marc Labelle
Georges Lacroix
Raymond Laflamme
Isabelle Lamarche
Gérald Larose
Isabelle Le Breton
Maurice Leboeuf
Richard Leclerc
André Leduc
Pascal Leduc
Jacques Libersan
Pierre Lincourt
Laurent Mailhot †
Pauline Marois
Cécile Martin
Marcel Masse †
Yves Michaud
Estelle Monette †
Lucie Monette
Denis Monière
Réjean Néron
Reginald O'Donnell †
Jean-Pierre Papineau
Gilbert Paquette
Hubert Payne
Gilles Pelletier †
Réal Pilon
Alain Prévost
Richard Rainville
Antoine Raspa
René Ricard
Jean Robert
Paul-Émile Roy †
Hélène Savard-Jacob
Ginette Simard
Denise Simoneau
Rita Tardif
Claudette Thériault
Frédéric Thériault
Daniel Thouin
Robert G. Tessier †
Yvan Trottier
Marcelle Viger
Florent Villeneuve
André Watier

Club des 100 associés

1000 $ à 1499 $

Fernand Allard
Patrick Allen †
François-Albert Angers †
Gaston-A. Archambault †
Jean-Paul Auclair †
Paul Banville
Claude Belec
Yvan Bédard †
Émile Bessette
Jacqueline Claire Binette
Henri Blanc
René Blanchard
Charles Eugène Blier
Gilles Blondeau
David Boardman
Jean-Jacques Boisvert
Yvon Boudreau
Diane Bourgeois
Marcelle Brisson
René Brault
Édouard Cadotte
Gilles Casgrain
Robert Comeau
Fernand Couturier
Paul de Bellefeuille
Gérard Deguire
Jean-Jacques Delisle
Gaston Deschênes
Richard Desjardins
Richard Dufresne
Bob Dufour
Yves Duhaime
Marcel Fafard
Nicole Forest
Lynn-Ernest Fournier
Léopold Gagnon
Paul A Garneau Henri-F. Gautrin †
Claude Ghanimé
Paul Grenier †
Michel Grimard
Yvan Hardy
Guy Houle
Pierre André Julien
Pierre Lacombe
Lucie Lafortune †
Anna Lagacé-Normand †
Gisèle Lapointe
Roger Lapointe
Alain Lavallée
Germain Lavallée
Hélène Lavoie
Denis Lazure †
Maurice Leduc
Gérard Lefebvre
Émile Lemaire
Loyola Leroux
Clément Martel
Yvon Martineau †
Roger Masson
Robert Mélanson
Serge Ménard
Clément Mercier
Michel Meunier
Julien Michaud
Monique Michaud
Daniel Miroux
Lise Monette
Louis Morache
Rosaire Morin †
Gilles Ouimet
Jacques Parizeau †
Hélène Pelletier-Baillargeon
Claude Pilote
Fernand Potvin
Arthur Prévost †
René Richard †
Dominique Richard †
Jacques Rivest
Madeleine Rivest
Jean-Denis Robillard
Louis Roquet
Pierre-Paul Sénéchal
Michel Taillefer
Réjean Talbot
Serge Therrien
François C Thivierge
Daniel Thouin
Guy Tremblay
Marcel Trottier †
Réal Trudel
Denis Vaugeois
Claude-P. Vigeant

Liberté d'expression

L'Action nationale ouvre ses pages à tous ceux et à toutes celles que la question nationale intéresse. Respectueuse de la liberté d'expression, elle admet les différences qui ne compromettent pas l'avenir de la nation. La rédaction assume la responsabilité de tous les titres d'articles, mais les auteurs restent responsables du contenu de leurs textes.

Rédaction

Un article soumis sans entente préalable peut varier de 1500 à 3000 mots alors que le compte-rendu d'un livre compte généralement de 1000 à 1500 mots. Les textes sont reçus par internet. Le texte vulgarisé est la forme d'écriture souhaitée.

Index

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans « L'index des périodiques canadiens » (1948-2002), dans « Périodex » depuis 1984, dans « Repères » publié par SDM Inc. et à la Bibliothèque nationale du Québec depuis 1985. Les numéros de *L'Action française* et de *L'Action nationale* de 1917 à 2013 sont numérisés et accessibles dans le site de la BAnQ.

Reproduction

La traduction et la reproduction des textes publiés dans *L'Action nationale* sont autorisées à condition que la source soit mentionnée.

Mise en page et infographie

Sylvain Deschênes

Impression

Marquis imprimeur

Ligue d'action nationale

Mission

La Ligue d'action nationale est l'éditrice de la revue *L'Action nationale*. Sa mission est d'être un carrefour souverainiste où se débattent les aspirations de la nation québécoise comme collectivité de langue française suivant une tradition de réflexion critique, d'indépendance et d'engagement, à partir des situations d'actualité qui renvoient aux enjeux fondamentaux de notre avenir collectif.

Président
Christian Gagnon

Vice-président
Pierre Serré

Trésorier
Robert Ladouceur

Conseillers
Myriam D'Arcy
Denis Monière
Gilbert Paquette

Ex Officio
Robert Laplante

Membres
Djemila Benhabib
Mathieu Bock-Côté
Nicolas Bourdon
Claude Coulombe
Jules Gagné
Mathieu Gauthier-Pilote
Léolane Kemner
Isabelle Le Breton
Philippe Lorange
Jacques C. Martin
Martine Ouellet
Danic Parenteau
Guillaume Rousseau
Mathieu Roy
Simon-Pierre Savard-Tremblay
Gilles Toupin

Membres honoraires
Christiane Bérubé, Nicole Boudreau, Guy Bouthillier, Jacques Brousseau, Hélène Chénier, Lucia Ferretti, Léo Jacques, Yves Michaud, Pierre Noreau, Roméo Paquette, Hélène Pelletier-Baillargeon

Membres émérites
René Blanchard, Henri Laberge, Jacques-Yvan Morin †

Tarifs 2023

(taxes et expédition comprises)

	1 an 10 numéros	2 ans 20 numéros
Abonnement	**97,73 $**	**172,47 $**
Abonnement de soutien	**197,73 $**	**322,47 $**
Étudiant	**63,24 $**	**106,93 $**
Institution	**172,47 $**	**270,20 $**
Autres pays	**160 $**	**275 $**
Abonnement PDF	**63,24 $**	**106,93 $**

TVQ 1012563392 TQ0002 TPS 11901 9545

Paiement par chèque ou carte de crédit VISA ou MASTERCARD

- **paiement internet sécurisé dans notre site**
- **par la poste**
- **par téléphone**

Paiement de votre compte bancaire (renouvellement d'abonnement)

- **chez Desjardins et dans les institutions financières participantes**

L'Action nationale
82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3

Téléphone : 514 845-8533
sans frais, 1 866 845-8533

Pour nous joindre par courriel
revue@actionnationale.quebec

www.actionnationale.quebec

ISSN-0001-7469
Dépôt légal :
Bibliothèque nationale du Québec
Périodicité : 10 numéros par an

L'Action nationale est membre de la SODEP

www.sodep.qc.ca